



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 053 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 9 février 2005

—

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 février 2005

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député d'Essex.

[Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.): Monsieur le Président, grâce à notre système actuel d'intégration scolaire, les enfants handicapés sont habituellement en mesure d'obtenir le même succès scolaire que les autres enfants. Ce n'était pas le cas auparavant.

C'est ce qui explique que Donna Giberson, qui est aveugle au sens de la loi et qui souffre d'épilepsie et de handicaps physiques, a eu beaucoup de difficultés à l'école et a décroché en septième année.

Maintenant âgée de 62 ans, Mme Giberson est retournée à l'école en septième année dans l'espoir d'obtenir son diplôme d'études secondaires.

Mme Giberson habite Lakeville, au Nouveau-Brunswick, et suit ses cours par correspondance. Elle étudie huit heures par jour, six jours par semaine, à l'aide d'une loupe à haute définition.

Ses efforts portent fruit. Elle a récemment obtenu des notes de 100 p. 100 à deux examens et elle terminera sa septième année sous peu. Elle passera ensuite à la huitième année, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle obtienne son diplôme d'études secondaires.

Donna Giberson est un modèle pour tous ceux qui croient que l'apprentissage est l'affaire de toute une vie. Sa paroisse, sa collectivité et son député sont très fiers d'elle.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement néglige nos parcs nationaux, notamment le parc national Jasper situé dans ma circonscription. L'infrastructure s'effrite et l'entretien laisse à désirer. Les employés des parcs font

de leur mieux avec le peu de ressources dont ils disposent, mais les problèmes ne cessent de croître.

Le gouvernement affirme qu'il faut davantage de parcs alors qu'il n'arrive même pas à s'occuper de ceux qui existent déjà. Il faut prévoir plus d'argent dans le prochain budget au titre de l'entretien et de l'amélioration de l'infrastructure croulante des parcs.

Il faudrait se demander comment il se fait que le budget de Parcs Canada sert à l'entretien de routes interprovinciales pour les camions, comme l'autoroute de Yellowhead. Si le gouvernement fédéral s'attend à ce que Parcs Canada continue d'entretenir cette autoroute en puisant dans son budget de fonctionnement, il devrait augmenter le budget de cette agence en conséquence.

Le parc Jasper est un joyau des Rocheuses et un trésor national. Préservons-le.

* * *

LE PRIX DU COLLÈGE KROEGER

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, à l'Université Carleton, M. Gerald Vandezande de Toronto recevra le prix du Collège Arthur Kroeger pour l'éthique en affaires publiques.

Cette récompense est décernée aux particuliers ou aux organisations qui, par leur exemple, ont illustré l'importance de l'éthique et des valeurs dans la vie publique. Gerald Vandezande mérite vraiment l'honneur qui lui est fait.

Reçu membre de l'Ordre du Canada en 2001, M. Vandezande a été pendant 35 ans directeur exécutif et directeur national des affaires publiques de l'organisation Citoyens pour la justice publique qu'il a contribué à mettre sur pied.

Depuis son départ à la retraite en 1998, M. Vandezande a continué d'agir bénévolement à titre de porte-parole de la Campagne contre la pauvreté des enfants et de l'Interfaith Social Assistance Reform Coalition.

Au nom de mes électeurs de Scarborough où il réside, je félicite M. Vandezande de la récompense qui lui est décernée pour avoir consacré une partie de sa vie à aider les moins favorisés de notre société.

Article 31 du Règlement

[Français]

PIERRE-NICOLAS TANGUAY-LÉVESQUE

M. Jean-Yves Roy (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Monsieur le Président, Pierre-Nicolas Tanguay-Lévesque, un jeune skieur alpin âgé de 14 ans de Saint-Anne-des-Monts, a récemment remporté la prestigieuse Coupe Taschereau en slalom géant présentée au Mont-Tremblant.

Pierre-Nicolas s'est ainsi illustré parmi quelque 160 participants âgés de 13 et 14 ans issus des clubs élites du Québec et de l'Ontario. Cette compétition est une première étape vers la plus haute sphère du ski alpin. Généralement, les skieurs qui se retrouvent en Coupe du Monde passent par la Coupe Taschereau.

D'ailleurs, Pierre-Nicolas Tanguay-Lévesque rêve de participer aux Jeux Olympiques de 2010. Il entend faire les efforts nécessaires pour y arriver. La détermination des gens de chez nous pour relever les plus grands défis est d'ailleurs un trait de caractère qui nous identifie.

Mes plus sincères félicitations, encore une fois, à Pierre-Nicolas, de Sainte-Anne-des-Monts. C'est un honneur qu'il a bien mérité.

* * *

• (1405)

[Traduction]

LE PANTHÉON DES AUTEURS ET COMPOSITEURS

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, hier soir, j'ai assisté au deuxième gala annuel du Panthéon des auteurs et compositeurs, à Toronto, où sept auteurs-compositeurs et vingt-deux chansons remarquables ont été introduites.

En outre, j'ai eu l'occasion d'assister à l'intronisation de notre hymne national, *Ô Canada*, au Panthéon des auteurs et compositeurs.

En 1980, l'*Ô Canada* est devenu officiellement notre hymne national. Pourtant, c'est une chanson dont l'histoire commence bien avant. Sa musique a été composée 100 ans plus tôt, en 1880, par Calixa Lavallée; nous devons les paroles françaises à Adolphe-Basile Routhier. La chanson est rapidement devenue populaire. Plusieurs versions anglaises en ont été produites.

En 1908, Robert Stanley Weir a composé la version sur laquelle la version finale de l'hymne est basée. La mélodie émouvante et les paroles patriotiques, dans les deux langues, résonnent encore pour les Canadiens, « Il sait porter la croix [et] protégera » ce grand pays.

Je tiens à féliciter le Panthéon des auteurs et compositeurs d'avoir rendu hommage à notre hymne national, l'*Ô Canada*.

* * *

TOURNOI-INVITATION DE CURLING POUR LES AVEUGLES

M. Werner Schmidt (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, le tournoi-invitation de curling pour les aveugles, un événement qui a eu lieu cette semaine à Ottawa, a rassemblé certains des meilleurs joueurs de curling canadiens d'un océan à l'autre.

Ce tournoi palpitant a pour but d'inaugurer la Semaine de la canne blanche 2005, sous les auspices de l'Institut national canadien pour les aveugles. Cette semaine a pour but de sensibiliser la population aux aveugles et aux personnes ayant une déficience visuelle au Canada. Le tournoi est un hommage à la détermination et à

l'autonomie, la preuve que les Canadiens aveugles ou ayant une déficience visuelle sont aussi actifs que leurs concitoyens au sein de leur collectivité et qu'ils sont dotés de plus d'habiletés que de handicaps.

Je souhaite à tous les joueurs de curling, en particulier à l'équipe de ma circonscription, Kelowna, une excitante semaine de compétition. Je les remercie de leurs efforts de sensibilisation aux problèmes auxquels doivent faire face les aveugles et les personnes ayant une déficience visuelle. Le fait qu'ils ne peuvent pas voir ne veut pas dire qu'ils sont incapables de vision.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, au cours des derniers mois, ce gouvernement a travaillé avec nos partenaires provinciaux et territoriaux à une Stratégie canadienne pour vivre en santé, laquelle stratégie encouragera les Canadiens à avoir une alimentation équilibrée et à être encore plus actifs.

Je suis heureux de souligner et de féliciter l'industrie de la restauration du Canada pour l'initiative qu'elle annonce aujourd'hui. En effet, les principales chaînes de restaurants se sont engagées sur une base volontaire à appliquer les lignes directrices de l'industrie visant à rendre plus disponible l'information nutritionnelle à leur clientèle.

Le programme commence avec 23 chaînes de restaurants représentant près de 9 000 établissements au pays, et ce n'est qu'un début. D'autres compagnies se joindront à cette initiative dans les mois à venir.

D'ici la fin de l'année, ces restaurants fourniront sous forme de brochures une information nutritionnelle détaillée pour les principaux items sur leurs menus.

Les composants seront les mêmes que ceux utilisés pour les produits alimentaires en magasin.

Depuis des années, plusieurs restaurants offrent une information nutritionnelle; mais, dorénavant, les clients trouveront une information plus accessible et continue.

Je tiens à féliciter l'industrie de la restauration pour cette excellente initiative.

* * *

LE TOURNOI DE HOCKEY PEE-WEE DE SAINT-HUBERT

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, dimanche dernier, le 6 février, s'est mis en branle le 25^e tournoi provincial de hockey Pee-wee de Saint-Hubert. D'ici au 20 février, jour de la finale, c'est plus de 800 joueurs de 52 équipes de partout au Québec qui vont s'affronter à Saint-Hubert.

Sous le thème « La volonté de remporter dans le respect des règles », le tournoi accueille, tout au long des prochaines semaines, de nombreuses personnalités sportives et journalistiques. En plus de soutenir le développement du hockey mineur de Saint-Hubert, les différentes activités du tournoi permettent d'aider le combat contre la fibrose kystique.

Les succès répétés et la longévité de cet événement appartiennent au comité organisateur et aux 250 bénévoles qui se dévouent pour accueillir ces jeunes sportifs.

Le Bloc québécois salue tout particulièrement le travail exceptionnel du 13^e président, M. Mario Beaudoin.

* * *

L'AIDE AUX VICTIMES DU TSUNAMI

L'hon. Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.): Monsieur le Président, le 26 décembre dernier, nous étions témoins des ravages du tsunami et de la désolation qu'il a laissée dans les pays de l'Asie du Sud.

[Traduction]

Encore une fois, d'un océan à l'autre, les Canadiens ont fait preuve de compassion et ont montré leur volonté d'aider ceux qui ont tout perdu.

Je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à deux résidents de ma circonscription qui ont déployé des efforts exceptionnels pour venir en aide à leurs compatriotes sri-lankais. Il s'agit de Mme Malarvilyhi et de M. Ratnasamy Thevasigamany. Ils ont aussi reçu l'appui de deux dirigeants de la communauté sri-lankaise de Montréal, Ramani et Perry Balendra.

En mon nom et au nom de tous les députés, je leur dis merci. Je les remercie aussi de leurs observations et contributions qui nous ont aidés à comprendre les besoins urgents des régions touchées.

• (1410)

[Français]

Je veux aussi ajouter que nous avons été très touchés par cette tragédie et que nous avons démontré une fois de plus la réputation établie du Canada sur le plan humanitaire.

* * *

[Traduction]

BRUCE—GREY—OWEN SOUND

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, cette semaine Sean Edward Sprague, un jeune homme de 15 ans de Meaford, en Ontario, a reçu la Médaille de la bravoure du gouverneur général.

Sean a aidé à secourir un adolescent coincé sous un mur qui s'était écroulé dans une maison. Il a déblayé les débris de ses mains nues pendant 40 minutes. Je tiens à féliciter Sean qui a mis sa propre sécurité en danger pour poser ce geste altruiste. Sean représente bien les jeunes du pays et les leaders de l'avenir.

Je souhaite aussi rendre hommage à la ville d'Owen Sound et aux services policiers d'Owen Sound qui ont obtenu les Jeux olympiques spéciaux d'hiver de l'Ontario de 2007. Plus de 450 athlètes se rendront à Owen Sound pour participer à six épreuves sportives du 1^{er} au 4 février 2007.

Ce sera la première fois que des jeux provinciaux se tiendront dans la région de Bruce-Grey et la première fois qu'une collectivité de la taille d'Owen Sound organisera des jeux provinciaux.

Au nom des résidents de ma circonscription, je félicite tous ceux qui ont contribué à amener les Jeux olympiques spéciaux d'hiver de l'Ontario dans notre localité.

* * *

L'OTTAWA CITIZEN

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, nous tous qui exerçons des fonctions électives devons nous exprimer et agir de manière responsable, ne pas utiliser

Article 31 du Règlement

des mots qui blessent ou qui peuvent causer des troubles sociaux. Il en va de même pour les médias.

Le 13 janvier, l'*Ottawa Citizen* avait la manchette suivante: « Clarence-Rockland embauche une police de la langue ». Elle était fautive. La ville en question adoptait tout simplement un règlement municipal concernant l'affichage commercial.

Le jour suivant, le même journal publiait en manchette: « Révolution française », un message tout aussi irresponsable. Depuis, il y a eu des menaces d'attentats à la bombe visant la mairie et la garderie de la municipalité, la police a dû protéger des élus municipaux et des messages haineux ont été envoyés à nous tous qui sommes des élus de la région.

J'invite l'*Ottawa Citizen*, qui, en 150 ans d'existence, a connu des heures plus glorieuses, à publier en première page des excuses aux habitants de ma circonscription et, de manière générale, à ses lecteurs. Nous ne pouvons nous contenter de moins.

* * *

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NDP): Monsieur le Président, le 14 février, le Réseau sur l'équité salariale, un groupe d'organisations nationales, provinciales et locales de femmes en quête d'égalité, va lancer une campagne invitant les libéraux à déposer une mesure législative fédérale en matière d'équité salariale.

Le Réseau sur l'équité salariale a été créé en raison de l'inaction du gouvernement pour ce qui est de mettre un terme à la discrimination salariale dont font l'objet les Canadiennes.

Le travail est déjà fait. Le rapport fédéral sur l'équité salariale a été publié en mai 2004. On y concluait que l'équité salariale était un droit fondamental. Pourtant, les Canadiennes attendent toujours. Il est temps que le gouvernement agisse et mette en application son propre rapport.

Fort de l'appui de plus de 150 organisations de partout au pays, le Réseau sur l'équité salariale a demandé de rencontrer le ministre du Travail, le ministre de la Justice, la ministre responsable de la Condition féminine et le premier ministre pour les inciter à passer à l'action. J'invite les ministres et le premier ministre à prendre le temps de les rencontrer.

Le message adressé aux libéraux est clair: pour la Saint-Valentin, dites-lui à quel point vous l'aimez en lui offrant l'équité salariale.

* * *

VAL O'DONOVAN ET KLAUS WOERNER

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui rendre hommage à deux chefs de file exceptionnels dans ma circonscription, Cambridge, et dans la région de Waterloo, qui sont malheureusement décédés cette semaine.

Val O'Donovan était le fondateur de Com Dev, une société de Cambridge qui occupe le premier rang parmi les concepteurs et les fabricants canadiens de composants matériels de systèmes spatiaux.

Questions orales

Klaus Woemer, un ami personnel, était le PDG fondateur d'ATS Tooling, une autre société de Cambridge. C'était un mécène, un bienfaiteur de nos systèmes d'éducation ainsi qu'un innovateur dans les domaines de l'outillage et de l'énergie solaire.

Après avoir immigré au Canada, les deux hommes avaient commencé au bas de l'échelle. Ils incarnent parfaitement le rêve canadien.

Le monde vient de perdre deux chefs de file innovateurs du monde des affaires. Le pays vient de perdre deux entrepreneurs qui n'avaient pas froid aux yeux. Notre collectivité locale vient de perdre deux généreux philanthropes. Quant à moi, j'ai perdu un ami.

Je sais que la Chambre se joindra à moi pour offrir nos sincères condoléances à leurs familles.

* * *

[Français]

MONIQUE FITZ-BACK

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec consternation et beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Monique Fitz-Back.

Enseignante de formation, ex-coopérante en Afrique et militante de longue date de la CSQ, Monique Fitz-Back s'est particulièrement fait connaître comme cofondatrice des Établissements verts Brundtland.

Elle a mené une véritable croisade pour que ces établissements soient des lieux où « l'on pense globalement et où l'on agit localement pour favoriser un avenir viable » tout en reconnaissant les limites imposées à l'exploitation des écosystèmes.

En 1999, elle fut admise au Cercle des Phénix de l'environnement. En 2002, elle recevait la mention Argent dans la catégorie apprentissage environnemental dans le cadre des Prix canadiens de l'environnement. En 2004, elle était porteuse d'eau pour la Coalition Eau Secours.

À la famille et aux amis de Monique Fitz-Back, le Bloc québécois offre ses plus sincères condoléances.

* * *

•(1415)

[Traduction]

LE NOUVEL AN CHINOIS

M. Gurmant Grewal (Newton—Delta-Nord, PCC): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le début du nouvel an chinois, l'année du coq. Il s'agit du festival le plus important de l'année.

Les Chinois, les Coréens, les Vietnamiens et autres asiatiques de par le monde fêtent le nouvel an lunaire de façon traditionnelle et célèbrent l'arrivée du printemps jusqu'à la pleine lune, avec le festival de la lanterne. C'est un moment particulièrement propice aux nouveaux départs. Fidèles à des coutumes millénaires, les gens rendent hommage à leurs ancêtres, nettoient leur maison et participent à des défilés colorés.

Nous devons être conscients des nombreux apports des Sino-Canadiens, notamment lors la construction du chemin de fer transcanadien. Nous devons aussi nous souvenir des difficultés qu'ils ont endurées et de la discrimination dont ils ont fait l'objet, et plus particulièrement de la taxe d'entrée et de la politique d'exclusion en matière d'immigration. C'est le moment pour les Canadiens

d'apprécier la valeur que le multiculturalisme confère à notre grand pays et de se rappeler que la diversité est un véritable atout.

Au nom du Parti conservateur du Canada, je souhaite un joyeux nouvel an à tous.

* * *

L'INDUSTRIE

M. Don Bell (North Vancouver, Lib.): Monsieur le Président, le 25 janvier, j'ai eu le très grand plaisir d'annoncer, au nom du ministre de l'Industrie et d'Industrie Canada, une contribution pouvant atteindre 4,2 millions de dollars en vue du réaménagement et de la modernisation du traversier Queen of Oak Bay dans ma circonscription de North Vancouver. Ce soutien financier sera accordé par l'entremise du Mécanisme de financement structuré, le MFS, à l'exploitant du traversier, British Columbia Ferry Services Incorporated, qui a son siège à Victoria.

J'ai le plaisir d'indiquer que ces travaux ont déjà commencé et qu'ils sont censés s'achever en juin.

Le système de transport par traversier sur la côte Ouest est un service crucial pour les résidents et pour l'industrie touristique. En soutenant ce projet, le gouvernement du Canada contribue à la création et à la préservation des emplois des travailleurs des chantiers navals de la Colombie-Britannique.

Le projet est d'une valeur d'environ 40 millions de dollars et il fournira 214 années-personnes d'emplois dans l'industrie locale.

C'est ce type d'engagement envers une des industries les plus cruciales de notre province qui fait ressortir encore davantage la ferme détermination du gouvernement à créer de la prospérité en Colombie-Britannique.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE PROGRAMME DES COMMANDITES

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, hier, M. Chrétien a manifesté son mépris à l'égard de cette enquête, de la vérité et des contribuables. Il s'est esquivé. Il n'a montré aucun remords. Il n'a assumé aucune responsabilité. Il a répondu aux questions de façon désinvolte, avec l'appui et les encouragements de tous les libéraux, bien sûr.

Le premier ministre approuve-t-il cette attitude de la part de son prédécesseur?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, hier, M. Chrétien a témoigné devant la commission Gomery à titre personnel. Il a le droit, à ce titre, de se défendre devant une commission d'enquête judiciaire. Je suis outré de voir que le chef de l'opposition ne comprend pas le droit d'un individu de se défendre devant une telle commission.

La semaine dernière, le député a demandé au premier ministre de se livrer à des manoeuvres de corruption de témoin en disant à M. Chrétien quoi dire devant la commission d'enquête judiciaire. C'était inacceptable à ce moment-là et c'est tout aussi inacceptable aujourd'hui. Nous croyons en l'indépendance de la Commission Gomery.

Questions orales

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, hier, le Parti libéral a manifesté son mépris à l'égard du processus judiciaire, et le premier ministre fait de même aujourd'hui en n'étant pas ici pour répondre aux questions, et il devrait...

Le Président: Le chef de l'opposition sait qu'il ne faut pas signaler l'absence des députés. Bien qu'il veuille faire valoir cet argument, il ne convient pas de le faire durant les débats à la Chambre. Si on permet à un député de signaler l'absence d'un autre député, nous retrouverons dans une situation absolument chaotique où, chaque jour, on s'empresse de mentionner qui n'est pas présent ce jour-là. Cela est tout à fait contraire au Règlement et je demanderais au chef de l'opposition de ne pas faire ce genre de remarque. Il peut signaler le fait que le premier ministre n'a peut-être pas répondu à la question, mais il ne peut pas vraiment aller plus loin sans enfreindre le Règlement.

Le chef de l'opposition voudra bien maintenant poser sa question.

• (1420)

L'hon. Stephen Harper: Monsieur le Président, je suppose que sa présence ne changerait absolument rien à cet égard.

M. Chrétien n'a peut-être pas fourni beaucoup de renseignements, mais il n'a eu aucun mal à pointer le doigt vers son successeur, disant que ce dernier était de ceux qui avaient approuvé tous les programmes liés à l'unité nationale et aux commandites ainsi que l'utilisation de l'argent à des fins partisans.

Permettez-moi d'énoncer clairement ma question. Le premier ministre veut-il dire que M. Chrétien a menti à la commission d'enquête?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a dit précédemment, il était au courant de l'existence du fonds pour l'unité nationale. En fait, ce fonds existait déjà au début des années 1990. Il a été créé par l'ancien gouvernement progressiste-conservateur. Lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir, le gouvernement avait plusieurs réserves de ce genre, et la plupart d'entre elles ont été éliminées. On a cependant maintenu la réserve pour l'unité nationale en respectant les pratiques budgétaires et les principes comptables établis. Notre gouvernement a choisi une approche différente, et c'est pourquoi cette réserve a été éliminée dans le dernier budget.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, évidemment, le premier ministre a d'abord nié l'existence de ce fonds avant de la reconnaître.

[Français]

Hier, M. Chrétien a dit que pour aider le Parti libéral fédéral, des millions de dollars provenant des contribuables pouvaient être utilisés pour l'unité canadienne.

Le premier ministre peut-il nous confirmer que la version de M. Chrétien est exacte?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je suis surpris que le député puisse même prononcer le mot « unité » à la Chambre compte tenu du fait que, en 1994, alors que le Canada était au bord de l'abîme avant la tenue du référendum au Québec, le chef de l'opposition, qui était alors un simple citoyen, prononçait un discours dans lequel il disait qu'il se fichait éperdument que le Canada se retrouve avec une, deux ou trois capitales nationales. Il ne se souciait guère de l'unité nationale à cette époque, et il ne s'en soucie guère aujourd'hui.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, parlons un peu de la position du député. C'est ironique. Il était membre de notre parti et formulait des critiques très virulentes contre l'homme qu'il défend maintenant chaque jour à la Chambre des communes. Quel hypocrite!

[Français]

La vraie stratégie post-référendaire des libéraux était de faire taire Jean Chrétien. La mascarade n'est pas finie. Chaque fois qu'il ouvre la bouche, il sème la discorde et le mépris des institutions.

Demain, le premier ministre va-t-il enfin se dissocier de ce sabotage et collaborer sincèrement à l'enquête?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, soyons clairs. En 1994, j'étais membre d'un parti modéré, centriste et progressiste. Je suis toujours membre d'un parti modéré, centriste et progressiste, ce qui n'est pas le cas du député.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Maintenant, monsieur le Président, il est membre d'un parti corrompu...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. À l'ordre. Je n'arrive pas à entendre un mot de ce qui se dit. Le député de Nova-Centre a la parole.

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, le numéro de jonglerie avec balles soigneusement chorégraphié que nous a présenté Jean Chrétien hier devant la commission Gomery, et qui a reçu beaucoup de publicité, a révélé à quel point le gouvernement est arrogant et corrompu, et nous a montré que tous les efforts visant à aller au fond du scandale des commandites seront contrés.

Avant de claironner tous azimuts qu'il était furieux et indigné, le premier ministre a nié à maintes reprises avoir eu connaissance de l'existence du programme de commandites et du programme pour l'unité nationale. Pourtant, M. Chrétien a clairement déclaré que le premier ministre était son partenaire dans l'affaire des commandites, ayant pour mission de mettre de côté 50 millions de dollars par année. Pourquoi le premier ministre n'est-il pas...

Le Président: Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le premier ministre a pris une mesure décisive, comme l'a fait le gouvernement. Nous avons nommé le juge Gomery pour faire un travail. Nous avons un conseiller spécial sur la récupération des fonds qui a fait ses recommandations. Nous progressons. Nous avons présenté un projet de loi sur les dénonciateurs.

En fait, nous faisons vraiment quelque chose de concret tandis que nos vis-à-vis s'attaquent aux changements positifs que nous instaurons grâce au courage et au leadership du premier ministre pour défendre les intérêts des contribuables en tout temps au sein du gouvernement du Canada. C'est la chose à faire et je suis fier que nous le fassions.

Questions orales

●(1425)

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, devant la Commission Gomery, Jean Chrétien a affirmé qu'au lendemain du référendum, tout le Cabinet était uni dans sa détermination à faire ce qui devait être fait pour lutter contre la souveraineté du Québec. Jean Chrétien a ajouté que les recommandations du rapport Massé, qui visaient notamment à accroître la visibilité du Canada au Québec, ont toutes été approuvées à l'unanimité par le Cabinet.

Puisqu'ils siégeaient au Cabinet, le premier ministre et certains de ses collègues qui y étaient admettront-ils que dès le départ, ils étaient solidaires de l'Opération Unité qui a mené au scandale des commandites?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, tous les membres du Cabinet se sont certainement portés à la défense du Canada au moment où celui-ci était en crise, au moment où son unité était menacée.

Oui, le gouvernement du Canada a défendu l'unité canadienne, et nous allons continuer de la défendre dans ce chef-d'oeuvre multiculturel qu'est le Canada.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, c'est drôle de dire que tous les ministres se tenaient debout pour défendre le Canada, pour utiliser l'argent des payeurs de taxes pour acheter les Québécois. Cependant, il n'y en a pas un ici qui est prêt à se tenir debout pour répondre aux questions.

Ces ministres ne peuvent plus plaider l'ignorance.

Des voix: Oh, oh!

[Traduction]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je vous signale que c'est maintenant la période des questions et ce n'est pas le moment de débattre. Cela viendra plus tard. Si les députés veulent s'engager dans un débat durant la période des questions, qu'ils aillent le faire dans le foyer et pas ici.

[Français]

L'honorable leader du Bloc québécois a la parole pour poser une question.

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, ces ministres ne peuvent plus plaider l'ignorance. Ils ont tenté de se détacher de Jean Chrétien quand celui-ci est parti pour plaire au nouveau premier ministre. Maintenant, Jean Chrétien les a rattrapés et leur a dit: « Vous étiez tous complices avec moi ». Qu'ils l'admettent!

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le député donne son avis sur les témoignages entendus au jour le jour. Pourquoi n'attend-il pas que le juge Gomery ait terminé son travail et qu'il ait fait des recommandations aux Canadiens? C'est ce que le député devrait faire, car ses collègues et lui n'ont-ils pas demandé la tenue d'une enquête publique? Ils l'ont eue cette enquête publique. Pourquoi tentent-ils de saboter le travail de cette commission aujourd'hui?

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, Jean Chrétien a affirmé hier, dans son témoignage à la Commission Gomery, que durant le cours de son mandat, l'ancien ministre des Finances et aujourd'hui premier ministre était d'accord pour financer à hauteur de 50 millions de dollars par année le fonds secret de l'unité canadienne.

Dans ce contexte, comment l'actuel premier ministre peut-il nier que c'est lui qui, année après année, en injectant 50 millions de dollars dans la réserve pour l'unité canadienne, se trouve à avoir financé le scandale des commandites?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà dit que le fonds existait au début des années 1990, qu'il a été créé par le gouvernement précédent et que, quand les libéraux sont arrivés au pouvoir, il y avait des réserves partout au Canada, dont la plupart ont été éliminées.

[Traduction]

La réserve était conforme à la pratique budgétaire établie qui consistait à mettre de l'argent de côté pour certaines éventualités. Notre gouvernement a choisi une approche différente et, en fait, il n'y a plus de réserve.

●(1430)

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, Jean Chrétien a soutenu, hier, que toutes les dépenses du programme des commandites étaient toujours approuvées par le Conseil du Trésor où siégeaient une demi-douzaine de membres du Cabinet, dont l'actuel premier ministre qui était le vice-président.

Devant des affirmations aussi catégoriques, comment quelqu'un, qui siégeait au Conseil du Trésor et qui finançait à hauteur de 50 millions de dollars par année le fonds secret de l'unité, peut encore soutenir qu'il ignorait toute l'affaire? Personne ne croit cela! Le premier ministre le savait!

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le fait est, je le répète, que le premier ministre a dit à la Chambre qu'il était au courant de la réserve pour l'unité. C'est un secret de Polichinelle. Cela fait partie des pratiques comptables globales du gouvernement du Canada, dans le cadre d'un processus budgétaire transparent.

J'ignore ce dont parle le député. Celui-ci ne sait pas de quoi il parle parce qu'il commente les témoignages présentés jour après jour à une commission d'enquête. Je sais que les conservateurs ne comprennent pas la notion d'indépendance du pouvoir judiciaire, mais j'espère que le Bloc la comprend.

* * *

LE COMMERCE

M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NDP): Monsieur le Président, pendant que nous regardons le spectacle de la commission d'enquête sur les malversations libérales, le Canada perd des emplois au profit d'autres pays. Pire encore, tout cela se fait avec l'encouragement tacite du ministre de l'Industrie.

Questions orales

Hier, le ministre libéral du Commerce international a déclaré que l'externalisation des emplois canadiens était une bonne chose, qu'il était sensé qu'Air Canada fasse réparer ses avions au Salvador plutôt qu'à Vancouver, qu'on fabrique des produits textiles à l'étranger plutôt qu'à Winnipeg ou Montréal ou des automobiles au Mississippi plutôt qu'à Windsor.

C'est le rêve de tout magnat du transport maritime. Pourquoi payer un dollar quand des gens pauvres sont prêts à travailler pour dix fois moins? Est-ce là la politique officielle et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, ce que j'ai dit alors, ce que j'avais déjà dit précédemment et ce que je vais dire aujourd'hui, c'est que la meilleure façon de protéger les emplois canadiens est d'assurer la croissance du marché de l'emploi au Canada et d'être compétitifs sur la scène mondiale. Si nous n'y parvenons pas, nous allons alors inévitablement perdre des emplois. C'est le message que nous transmettons à tous les Canadiens.

Nous voulons des entreprises canadiennes qui soient compétitives au niveau international, car c'est ainsi que les emplois vont rester au Canada.

M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, cette réponse ne tient pas. Le commerce est bon, mais un commerce loyal est essentiel. Or, il est impossible d'avoir ce type de commerce lorsque nous traitons avec des pays qui ont recours à des travailleurs esclaves, qui ont une monnaie à parité fixe, qui ne respectent pas les droits de la personne et qui paient leurs travailleurs quelques sous par jour. Ce n'est pas juste.

En fait, ce type de commerce menace grandement les travailleurs canadiens, ainsi que nos collectivités et nos petites entreprises, et il doit cesser. De quel droit le ministre affirme-t-il qu'il est bon qu'on licencie des Canadiens et qu'on exporte leurs emplois à l'étranger?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, à la suite de la mondialisation des marchés, il est absolument essentiel que les Canadiens aient accès aux meilleurs intrants s'ils veulent demeurer compétitifs sur le marché mondial, autrement nous allons perdre ces emplois au Canada.

Nous avons des exemples de sociétés qui peuvent s'approvisionner dans diverses régions du monde tout en demeurant compétitives sur la scène mondiale et en connaissant une forte croissance au Canada. À cet égard, le Canada a le meilleur bilan des pays du G-7 en matière de création d'emplois.

* * *

LE REVENU NATIONAL

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, si le gouvernement écoutait les conseils du Parti conservateur et réduisait les impôts, le gouvernement perdrait moins d'emplois. Don Drummond a soutenu récemment que le gouvernement devait réduire les impôts et ainsi donner à tous les Canadiens une augmentation de salaire, mais, pendant la campagne électorale, le premier ministre a pris un air sombre pour expliquer que pareille mesure plongerait le Canada dans les déficits.

Voilà ce que les libéraux ont soutenu pendant la campagne électorale. Ils ont combattu les amendements que nous avons proposés au discours du Trône pour réduire les impôts des contribuables à faible et à moyen revenu. Quand le premier ministre admettra-t-il qu'il a fait fausse route? Quand va-t-il avouer que les

Canadiens ont besoin d'un allègement de leurs impôts et que le gouvernement a les moyens de le leur accorder?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement s'y connaît en réductions d'impôt. Le député semble avoir oublié que, en 2000, nous avons accordé une réduction de 100 milliards de dollars, la plus importante de l'histoire du Canada. A-t-il la mémoire si courte?

Que nous réserve l'avenir? Le député devra attendre deux semaines pour le dépôt du budget.

• (1435)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, le rapport de Don Drummond a démenti l'anecdote que le ministre du Revenu vient de nous raconter. Sous le règne des libéraux, les cotisations au Régime de pensions du Canada ont monté en flèche, annulant tout ce que les prétendues réductions d'impôt ont pu avoir de bon.

Le gouvernement a prétendu avoir un excédent de 1,9 milliard de dollars. Or, il était de 9,1 milliards. Nous avons raison, et les libéraux avaient tort. Quand obtiendrons-nous un allègement des impôts pour les Canadiens?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le député n'a pas le choix. Il doit attendre deux semaines avant de connaître le budget, mais, je le répète, il semble avoir oublié l'énorme réduction d'impôt que le gouvernement libéral a accordée en 2000. C'est la plus importante de l'histoire du Canada. Il est évident que le gouvernement est favorable aux réductions d'impôt, comme en témoigne sa feuille de route.

* * *

LE COMMERCE

Mme Belinda Stronach (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, le ministre du Commerce a dit hier qu'il ne s'émouvait pas outre mesure des pertes d'emplois au Canada dues à la concurrence de la Chine et de l'Inde où la main-d'oeuvre est bon marché. C'est scandaleux.

Ce que le ministre dit en fait, c'est qu'il ne se préoccupe pas des Canadiens et des Canadiennes qui travaillent très fort et qui risquent de perdre leur emploi parce que le gouvernement n'a pas su faire preuve du leadership nécessaire pour que ces emplois ne disparaissent pas. Qu'est-ce que le ministre compte faire pour conserver ces emplois ici au Canada et pour en créer de nouveaux?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, notre façon de conserver les emplois bien rémunérés et à valeur ajoutée au pays est de nous assurer que nous restons concurrentiels. La députée d'en face qui vient de poser cette question sait très bien que l'ouverture d'usines à l'étranger peut faire partie d'une stratégie canadienne visant à garder les meilleurs emplois ici, au Canada.

Mme Belinda Stronach (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, depuis plus de dix ans, la productivité du Canada accuse un grand retard par rapport à celle de nos principaux partenaires commerciaux. Les entreprises canadiennes sont actuellement confrontées à des défis encore plus grands pour rester concurrentielles sur le marché mondial et tout ce que le ministre du Commerce trouve à dire c'est que c'est bien dommage.

Questions orales

Au lieu de faire des remontrances aux entreprises canadiennes qui font de leur mieux pour soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, quand le gouvernement présentera-t-il une stratégie industrielle qui permettra de réduire les impôts, de favoriser les investissements étrangers, de promouvoir la formation professionnelle et d'améliorer le système de transport et l'infrastructure frontalière?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, au cours des sept dernières années, le gouvernement a investi 13 milliards de dollars dans le domaine des sciences et de la technologie. C'est principalement ainsi que nous pourrions favoriser la productivité et accroître la capacité concurrentielle de l'économie canadienne. Nous nous occupons de la frontière et de l'infrastructure; ma collègue, elle, s'occupe de commerce.

* * *

[Français]

LES INDUSTRIES DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, on se rappellera que le gouvernement a ignoré une motion adoptée majoritairement pour venir en aide aux expropriés de Mirabel. Hier, le Parlement a adopté la motion du Bloc québécois qui demandait au gouvernement fédéral d'améliorer substantiellement son plan d'aide aux industries du vêtement et du textile.

Le gouvernement peut-il s'engager, pour une fois, à respecter la volonté du Parlement et faire le nécessaire pour venir concrètement en aide à l'industrie du vêtement et du textile?

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, l'industrie du textile, à l'instar des autres industries, dans ce pays et dans le monde entier, subit une formidable transformation. Le gouvernement a réduit les intrants tarifaires de l'industrie du textile et du vêtement. Nous avons consacré 50 millions de dollars supplémentaires, sur cinq ans, afin d'aider l'industrie à se rééquiper, à trouver de nouveaux créneaux et à mettre en oeuvre de nouveaux investissements et de nouvelles technologies. Le Canada aura finalement une industrie textile concurrentielle.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, les propos du ministre nous démontrent qu'après les expropriés de Mirabel, les travailleurs âgés, les chômeurs, les jeunes, les femmes, le gouvernement s'appête, par son inaction, à laisser tomber aussi les travailleurs et les travailleuses des industries du vêtement et du textile.

Le ministre de l'Industrie est-il conscient qu'il est urgent d'intervenir concrètement, au-delà des belles paroles, pour venir en aide aux industries du vêtement et du textile et éviter la perte de milliers d'emplois?

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes en avance sur le Bloc dans ce dossier. Nous avons annoncé cette politique avant Noël. Elle est déjà mise en oeuvre. Nous avons prorogé le plan de remise des droits. Nous sommes prêts à recevoir les demandes d'aide de la part de sociétés qui ont l'intention de transformer leur capital, leurs usines et leurs technologies, de façon à ce que les travailleurs de ce secteur puissent bénéficier à l'avenir de bons emplois stables et bien rémunérés.

● (1440)

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, parmi les travailleurs qui perdent leur emploi, ce sont surtout des travailleurs âgés, par les temps qui courent. Les programmes de formation ne répondent pas à leurs besoins. Ce qu'il leur faut, c'est un programme qui leur permette de faire le pont entre la fin de leur emploi et leur retraite.

Plutôt que de limiter son aide à la seule formation, la ministre entend-elle mettre sur pied un véritable programme d'aide aux travailleurs âgés pour faciliter leur transition de la perte de leur emploi vers la retraite?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très conscients de cette difficulté lorsqu'un travailleur âgé est mis à pied, surtout quand il a travaillé dans le domaine manufacturier pendant des années et qu'il a de la difficulté à réintégrer le marché du travail. C'est pourquoi nous avons eu et nous avons toujours des projets, avec les gouvernements provinciaux, pour nous aider à découvrir quelle est la meilleure façon d'aider ces travailleurs. À l'heure actuelle, ces projets sont disponibles.

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, comprenons-nous bien. Le PATA est de la responsabilité du gouvernement fédéral. Un travailleur âgé qui perd son emploi à quelques années de sa retraite n'a pas nécessairement besoin de formation. Le PATA a montré son utilité en 1995. Perdre son emploi à quelques années de sa retraite est aussi pénible aujourd'hui qu'en 1995.

La ministre croit-elle que le PATA a perdu son utilité aujourd'hui? Sinon, entend-elle le remettre en vigueur dès maintenant?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, j'entends continuer à travailler avec mes collègues provinciaux, qui sont aussi responsables de certains programmes. Nous ne parlons pas uniquement de formation de la main-d'oeuvre, mais de mesures actives pour ces personnes. Certaines d'entre elles désirent demeurer sur le marché du travail, alors il faut qu'elles soient capables de s'ajuster aux nouvelles réalités. C'est dans ce contexte que nous poursuivons les projets avec les provinces.

* * *

[Traduction]

LE PROGRAMME DES COMMANDITES

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, ce que Jean Chrétien et le Parti libéral n'ont pas compris au sujet des commandites, c'est que l'unité nationale ne consiste pas à prendre l'argent des contribuables pour le redistribuer aux amis du Parti libéral. C'est une honte nationale.

Montréal a perdu les jeux aquatiques et les contribuables devront payer une note de 16 millions de dollars sans avoir reçu quoi que ce soit en échange sinon un paquet de questions sans réponses sur la façon dont cet argent a été dépensé par Serge Savard, un collecteur de fonds qui est aussi l'ami du premier ministre.

Questions orales

Quand les libéraux se rendront-ils compte que l'appui à des sociétés dirigées par leurs amis n'est pas la meilleure façon d'attirer des événements d'importance dans les villes canadiennes?

[Français]

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, Développement économique Canada a effectivement eu un contrat avec ISM. Ce contrat a été renouvelé par la suite. La base de travail de Développement économique Canada n'est pas les individus qui dirigent l'entreprise, mais les objectifs précis que l'entreprise poursuit et les résultats obtenus. Nous en sommes maintenant à la période où nous examinons les résultats obtenus par ISM, et nous prendrons une décision en conséquence.

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, les Montréalais sont tristes et inquiets. Comme des imposteurs, les libéraux des Internationaux du Sport de Montréal sont disparus dans la nature.

Le ministre des Transports va-t-il réclamer une enquête sur l'utilisation des 16 millions de dollars engloutis dans la piscine vide de Serge Savard?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, Développement économique Canada ne paie une entreprise quelconque ou une organisation comme ISM que sur présentation de factures. Cela signifie que tous les montants qui sont déboursés correspondent effectivement au mandat qui a été donné.

Dans le cas d'ISM, la réponse est très claire. Le contrat s'est terminé en décembre et nous avons refusé une demande de prolongation. Nous évaluons le dossier d'ISM. Si ISM devait soumettre plus tard une demande quelconque, notre évaluation se baserait sur ce que nous constatons des objectifs qui ont été atteints ou non.

* * *

[Traduction]

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux se sert des accords commerciaux de l'OMC comme prétexte pour justifier le bradage du drapeau canadien. Or, la Chine n'a qu'un statut d'observateur relativement à l'accord sur les marchés publics et, par conséquent, nos échanges avec ce pays ne sont pas assujettis à cet accord.

Pourquoi le ministre persiste-t-il à dire qu'il doit se conformer à l'accord? Est-ce parce qu'il est trop paresseux pour le lire? Le texte est peut-être trop compliqué ou trop long.

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question constructive et non tendancieuse.

Permettez-moi de citer les propos suivants de William Watson, économiste à l'Université McGill:

Le ministre des Travaux publics a invoqué un autre argument pertinent: Nous sommes une nation commerçante, et si nous voulons vendre nos produits à d'autres pays nous devons être disposés à acheter les leurs.

Monsieur Watson a également affirmé que si nous ne voulons pas acheter de la Chine, les Chinois refuseront peut-être d'acheter chez nous. Si tous les pays adoptaient cette attitude, où cela nous

mènerait-il? Combien de blé les Canadiens peuvent-ils consommer? Combien pourraient-ils acheter de Challengers chez Bombardier, de commutateurs chez Nortel ou d'Impalas Chevrolet? Beaucoup moins que nous n'en produisons à l'heure actuelle.

• (1445)

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a d'abord pris le pavillon de La Barbade, et c'est maintenant le ministre des Travaux publics qui brade le drapeau canadien au profit de la Chine. D'ailleurs, la propre mère du ministre aurait déclaré que son fils était prêt à tout pour faire un peu plus d'argent.

Est-ce seulement le ministre, ou les libéraux ont-ils eux aussi pour politique de vendre le Canada au plus bas soumissionnaire?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, ma chère...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole. Il n'est pas nécessaire que tous et chacun veuillent se substituer à sa mère.

L'hon. Scott Brison: Monsieur le Président, ma chère mère bien-aimée, qui est âgée de 76 ans, serait enchantée de savoir qu'il est question d'elle à la Chambre des communes. En fait, elle est très fière de ses enfants, qui ont travaillé dur pour améliorer leur sort et qui ont fait de leur mieux, même lorsqu'ils étaient petits, pour aller de l'avant et aider leur pays à progresser.

Cela dit, s'il y a une chose que je ne ferais pas pour gagner un peu plus d'argent, c'est de laisser un membre de mon personnel se faire passer pour moi à une émission de radio pendant que je travaille dans mon café-restaurant.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement pourrait-il indiquer à la Chambre où en est l'opération de recherche et sauvetage en cours dans la mer Baltique pour retrouver Robert Leblanc, matelot de première classe dans les Forces canadiennes.

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le regret d'informer la Chambre du tragique incident qui s'est produit hier à bord du NCSM *Montreal*. Le matelot de première classe Robert Leblanc a péri en mer. Au nom du gouvernement et de tous les députés à la Chambre, nous transmettons nos plus sincères condoléances à la famille Leblanc et nous remercions nos alliés des efforts qu'ils ont déployés pour tenter de retrouver le matelot Leblanc.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, notre parti offre aussi ses condoléances à la famille de la victime.

Dans un autre ordre d'idées, ma question s'adresse au ministre des Ressources naturelles.

Après plus d'une décennie d'hésitation et d'immobilisme au sujet du Protocole de Kyoto, nous voilà maintenant en train de nous démenacer tant bien que mal à la dernière minute. Les libéraux ont présenté une liste de demandes parfaitement illusoire.

Questions orales

Nous envisageons d'acheter des droits d'émission de la Russie et de dépenser à cette fin des milliards de dollars pendant que les Canadiens suffoquent chez nous, à cause de la pollution. Nous envisageons de laisser les grands pollueurs se soustraire complètement à leur responsabilité pour ce qui est de réparer le gâchis dans lequel nous nous trouvons actuellement. Nous continuons de subventionner les industries pétrolière, gazière et houillère alors que nous demandons aux Canadiens de moins...

Le Président: Je ne sais pas s'il s'agit là d'une question. Le ministre des Ressources naturelles veut-il répondre?

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Oui, monsieur le Président. Ma réponse sera très rapide et toute simple. Tout ce que vient de dire le député est complètement faux.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): C'est merveilleux, monsieur le Président, nous avons droit à encore plus d'immobilisme et d'hésitation. Est-ce parce que le Protocole de Kyoto est une farce que le Parti libéral a retenu les services d'un comédien de Terre-Neuve pour en faire la promotion?

Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à la Chambre à mettre fin à tout immobilisme ou hésitation quant à l'établissement d'une norme visant les émissions des véhicules automobiles dans notre pays, norme que les Canadiens pourront, une fois pour toutes, voir comme une mesure devant nous permettre de respecter nos engagements du Protocole de Kyoto?

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de donner au député l'assurance qu'il n'y a aucun immobilisme ni hésitation de la part du gouvernement. C'est plutôt le député qui hésite beaucoup et trouve des faux-fuyants, mais nous, nous respecterons le Protocole de Kyoto. Nous travaillons avec les industries concernées afin que tous les Canadiens puissent être très fiers.

● (1450)

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, la solution qu'a trouvée le ministre des Finances en vue de l'atteinte des objectifs de Kyoto tient en un vigoureux plan d'achat de droits d'émission à l'étranger. Voici un bulletin spécial d'information. Nous pourrions utiliser une grande partie de cet argent pour des infrastructures dans notre pays. Nous pourrions nous en servir pour la gazéification du charbon, la mise en valeur de la biomasse, la cogénération géothermique à partir de déchets et d'innombrables autres technologies.

Pourquoi le gouvernement achèterait-il des droits d'émission, alors que nous avons à notre disposition beaucoup de technologies mises au point au Canada?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à mon collègue, les seules paroles en l'air que nous avons entendues à la Chambre sont venues de son parti. Le gouvernement du Canada n'a aucunement l'intention de faire cela.

Au cours des prochaines semaines, nous présenterons un nouveau plan pour Kyoto. Il sera très intéressant d'entendre ce que l'opposition en dira, car j'espère que ce sera enfin une opposition constructive qui nous permettra d'oeuvre avec tous les Canadiens pour réaliser nos objectifs de Kyoto.

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, des milliers de Canadiens vivent près de dépotoirs toxiques appartenant aux pouvoirs publics, des milliers d'autres se font prévenir qu'ils doivent faire bouillir leur eau, nos parcs nationaux sont à l'abandon,

une réelle pollution de l'air étouffe nos villes et le gouvernement veut acheter des droits d'émission à l'étranger.

Le ministre va-t-il nous donner l'assurance que pas un sou ne sortira du pays pour que nous atteignions nos objectifs de Kyoto?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, voilà le défi. Nous comparerons ce que je recevrai de mon collègue des Finances au non-engagement que mon collègue a reçu de la part du porte-parole du Parti conservateur en matière de finances.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, peu après les révélations concernant l'incompétence libérale dans le dossier de l'indemnisation des pensionnaires autochtones, la CBC a présenté un documentaire troublant qui met une fois de plus le gouvernement libéral dans l'embarras. Il est question de dilapidation de fonds, d'un accroissement de la misère humaine et d'une augmentation du nombre des victimes.

Les libéraux ont dépensé 350 millions de dollars à Davis Inlet, soit 400 000 \$ par personne, sans résultats positifs. On y retrouve davantage de grossesses, de cas de violence familiale et de décrocheurs qu'auparavant. Les programmes de base laissent à désirer.

Que va faire le ministre à cet égard?

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le député parle de l'une des situations probablement parmi les plus difficiles pour les peuples autochtones du Canada. Cette situation dure depuis 50 ans et il est impossible de la corriger du jour au lendemain.

Cela dit, j'ai rencontré le président de la nation innue, il y a trois semaines. J'ai rencontré les chefs à Sheshatshiu et à Natuashish. Ils ont formulé des recommandations tant pour notre gouvernement que pour celui de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous examinons ces recommandations car nous avons à coeur de prendre des mesures qui auront des effets positifs sur la vie de ces gens.

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, le ministre pourrait peut-être communiquer ces recommandations à la Chambre puisque les Canadiens ont vu, hier soir, la détresse et le désespoir des Innus.

Le gouvernement ne répond pas du tout aux besoins des autochtones. Les Canadiens ne croient plus que le gouvernement libéral veuille faire la lumière sur les cas de mauvaise gestion. Après dix années de beaux discours, le gouvernement a un bilan bien maigre.

Le ministre va-t-il s'engager à demander à la vérificatrice générale de vérifier toutes les dépenses de son ministère?

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je reconnais que le gouvernement doit se pencher sur les préoccupations que suscitent Natuashish et Sheshatshiu et j'en accepte la responsabilité. Toutefois, le député se trompe lorsqu'il affirme que nous ne répondons pas aux besoins des Canadiens autochtones; le député oublie la table ronde et l'accord avec le peuple tlicho.

Questions orales

[Français]

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, le 28 octobre 2004, les ministres de l'Industrie, du Commerce international et des Transports annonçaient en grande pompe que le gouvernement offrirait des garanties financières allant jusqu'à 1,5 milliard de dollars pour permettre à Bombardier de vendre ses jets régionaux à Air Canada. Bien que la construction soit déjà commencée, les modalités concrètes de cette garantie de prêt ne sont toujours pas arrêtées, et Bombardier est laissée à elle-même.

Le gouvernement peut-il nous dire ce qu'il attend pour bouger et concrétiser sa garantie de prêt? Il y a déjà 13 avions qui ont été livrés à Air Canada.

• (1455)

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, une programme offrant des facilités de crédit pour la vente d'avions régionaux est déjà en place. Nous négocions actuellement avec la société Bombardier. Nous discutons de conditions susceptibles d'assurer la protection des contribuables canadiens et de fournir l'aide appropriée à l'industrie aérospatiale du Canada et, en l'occurrence, à Bombardier.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, je rappelle au ministre que Bombardier a déjà commencé la livraison des appareils destinés à Air Canada. La balle est maintenant dans le camp du ministre.

Compte-t-il agir de façon responsable et tenir son engagement envers Bombardier, engagement annoncé en grande pompe le 28 octobre dernier? Cela fait déjà suffisamment longtemps.

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous avons pris des engagements envers l'industrie aérospatiale du Canada. Nous avons également des engagements envers Bombardier. Nous respecterons nos engagements, mais nous ne dépenserons pas des fonds publics considérables sans faire preuve de la diligence qui s'impose.

* * *

LE PROCHE-ORIENT

M. Ted Menzies (MacLeod, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre hésite à procéder à l'examen de la politique internationale et a confié le travail à un universitaire libéral. En dépit des affirmations faites hier à la Chambre selon lesquelles le ministre des Affaires étrangères a lancé à lui seul le processus de paix au Proche-Orient, tout ce à quoi il a pu songer hier, c'est à une autre mission d'information.

N'est-il pas vrai que, lorsqu'il est question de politique étrangère, le ministre ne fait qu'improviser?

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je crois que cette question était improvisée.

Je tiens à assurer à la Chambre que la nature de l'examen de notre politique est à la fois complexe et très exhaustive. Comme le député le sait, puisqu'un de ses collègues est sur place au Proche-Orient pour surveiller la situation, il faut reconnaître l'importance de la notion d'examen de la politique étrangère. Cet examen englobe bien

des aspects. Les Canadiens ont exprimé leur point de vue à cet égard. L'examen comporte de nombreux éléments, dont le droit de protection dans les États qui ne respectent pas le processus et, bien sûr, toute la question de la mondialisation. Ce sont des enjeux cruciaux et nous les prenons au sérieux.

M. Ted Menzies (MacLeod, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères parcourt le monde entre deux escales à son pied-à-terre à Paris, et le premier ministre doit se lever très tôt le matin pour décider quelles chaussettes porter.

Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement cesse de tergiverser, qu'il prenne exemple sur le leadership des conservateurs et qu'il favorise la création d'un État palestinien viable et indépendant, de même que la sécurité d'Israël.

Le ministre s'engagera-t-il à affecter de nouveaux fonds à la création d'institutions en Palestine?

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi que le député ait enfin réussi à parler d'un des enjeux importants pour tous les Canadiens, et pour le monde entier à l'heure actuelle, soit la situation au Proche-Orient. Il a enfin pu résumer sa pensée dans la dernière partie de sa question.

À propos du Proche-Orient, il importe de comprendre que nous allons collaborer avec nos homologues pour y établir une paix juste et durable. Le Canada est présent dans cette région pour aider les réfugiés, mais vu le grand nombre de personnes originaires de cette région, le Canada pourrait avoir un rôle extrêmement important à jouer pour garantir une paix durable dans cette région.

* * *

[Français]

LES PHARMACIES INTERNET

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Maintenant, il y a des publicités aux États-Unis qui annoncent une nouvelle façon de vider le stock de médicaments canadiens. Des supposés revendeurs canadiens vendent directement les médicaments aux pharmacies américaines en passant outre les pharmacies vendant par Internet.

J'aimerais savoir ce que le ministre de la Santé a l'intention de faire devant ce nouveau développement dans la triste histoire des pharmacies Internet et de leurs enfants?

[Traduction]

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, cette situation ne fait qu'illustrer davantage la nécessité de protéger le régime d'établissement des prix dans l'intérêt des Canadiens et de leur offrir des médicaments à prix abordable. C'est exactement ce que nous comptons faire.

*Affaires courantes***LE PROGRAMME DE PÉRÉQUATION**

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, peu importe l'angle sous lequel on examine la question, le ministre des Finances a visiblement tourné le dos à la population de la Saskatchewan en ce qui concerne la péréquation. Si cette province avait obtenu le même arrangement que Terre-Neuve-et-Labrador et que la Nouvelle-Écosse, elle aurait bénéficié de recettes additionnelles de 4 milliards de dollars au cours de la dernière décennie.

Au lieu de présenter des excuses, le ministre des Finances ou son porte-parole peut-il répondre à la question suivante: êtes-vous disposé à offrir à la Saskatchewan le même arrangement que celui que vous avez conclu avec Terre-Neuve-et-Labrador et avec la Nouvelle-Écosse?

● (1500)

Le Président: Monsieur le Président, le député sait bien qu'il doit s'adresser à la présidence, qui évidemment ne peut rien offrir.

J'imagine que le ministre du Revenu national va répondre à la question.

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, bien que je n'aie pas l'éloquence du ministre des Finances quand il s'agit de la Saskatchewan, je rappelle aux députés qui semblent l'avoir oublié que la Saskatchewan est depuis peu une province nantie. Au lieu de se complaire dans l'attitude de pauvres qui réclament des subsides, ses députés devraient adopter l'attitude positive d'une province nantie qui forge son avenir; c'est l'attitude du gouvernement.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, j'ai appris qu'Agriculture Canada, de concert avec Canada Hippique, a décidé qu'il était urgent d'enregistrer les chevaux au Canada, donnant ainsi une suite au feuilleton du registre des armes à feu des libéraux. La réalité est que la plupart des propriétaires de chevaux ne sont pas au courant de cette proposition, et ils ne sont pas membres de Canada Hippique.

Je serais curieux de savoir pourquoi le ministre s'est engagé à affecter 300 000 \$ à cette proposition. Pourrait-il expliquer au reste du Canada pourquoi il veut que les chevaux soient enregistrés?

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture est toujours désireux d'instaurer des changements positifs pour l'industrie, et de faire progresser celle-ci. Si nous devons continuer à établir des programmes pour l'industrie, nous devons collaborer avec elle et agir en fonction de l'orientation qu'elle veut se donner. C'est exactement ce que le ministre fait à cet égard.

* * *

[Français]

MATHIEU LAFOND

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, le 26 décembre dernier, Mathieu Lafond perdait la vie lors du tsunami en Asie. On a retrouvé son corps, mais il faut obtenir une preuve d'ADN pour qu'il puisse être rapatrié. C'est une procédure qui prend habituellement 48 heures. Quarante-quatre jours plus tard, la famille de Mathieu Lafond attend encore.

Le gouvernement est-il prêt à envoyer une délégation canadienne, accompagnée d'un médecin, en Thaïlande, pour effectuer le test d'ADN et accélérer le rapatriement du corps de Mathieu Lafond?

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'avoir soulevé la question de M. Lafond.

[Traduction]

Malheureusement, par respect pour la vie privée de la famille, je ne peux évoquer publiquement les détails de cas particuliers. Je tiens à assurer au député que des responsables collaborent, en effet, avec nos responsables, ici à Ottawa et à Bangkok, afin de faire en sorte que le rapatriement ait lieu dès que possible et sans accroc; il faut tenir compte non seulement du droit à la vie privée de la personne qui est décédée, mais aussi de l'importance des lois nationales qui sont pertinentes en l'espèce.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.): Monsieur le Président, dans un monde menacé par le terrorisme, la population de ma circonscription comprend que nous avons besoin de mesures de sécurité. Cependant, les gens attendent du gouvernement qu'il comprenne leurs inquiétudes à propos des répercussions des politiques et qu'il veuille à maintenir un sain équilibre.

Cette année, le gouvernement a proposé que l'on organise une table ronde interculturelle sur la sécurité. Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile pourrait-il dire à la Chambre quand cette table ronde sera formée?

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de Mississauga—Streetsville pour l'intérêt qu'il ne cesse de porter à ce dossier.

Comme le député le sait, lorsque notre gouvernement a adopté la première politique du Canada relativement à la sécurité nationale, il s'est engagé à former une table ronde interculturelle sur la sécurité. Hier, le gouvernement a annoncé les noms des membres de cette table ronde, qui se réuniront pour la première fois au début de mars. La table ronde servira de forum pour discuter des répercussions de la politique de la sécurité nationale sur les diverses communautés. Il est important d'agir pour protéger le Canada, tout en respectant le multiculturalisme canadien, à l'inverse du chef de l'opposition.

AFFAIRES COURANTES

● (1505)

[Français]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'association parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, l'APF, concernant sa participation au dixième sommet de la Francophonie tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, du 23 au 27 novembre 2004.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 26^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la réforme parlementaire en ce qui concerne le dépôt d'avis par voie électronique.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 26^e rapport plus tard, aujourd'hui.

* * *

[Traduction]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. David Chatters (Battle River, PCC): demande à présenter le projet de loi C-324, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (programme d'information du public).

—Monsieur le Président, mon projet de loi d'initiative parlementaire vise à régler une situation qui est survenue au cours des dernières élections fédérales, quand Élections Canada a décidé de lancer un programme d'éducation publique en ciblant un nombre restreint de circonscriptions. J'ai manifesté mon opposition auprès d'Élections Canada. J'ai été mécontent de la réponse. Nous avons donc rédigé ce projet de loi.

J'estime inacceptable qu'Élections Canada participe, après la convocation des électeurs, à un processus qui pourrait avoir une incidence sur le résultat de l'élection dans une circonscription.

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LE DIVORCE

M. David Chatters (Battle River, PCC) demande à présenter le projet de loi C-325, Loi modifiant la Loi sur le divorce (droit de garde d'un enfant, ou accès auprès de celui-ci, par le père ou la mère de l'un des époux).

—Monsieur le Président, ce projet de loi d'initiative parlementaire vise à résoudre une question qui me concerne depuis de nombreuses années. Il s'agit des droits des grands-parents, de leurs rapports avec leurs petits-enfants en cas de divorce ou de séparation.

Selon mon expérience et celle de milliers d'autres grands-parents du pays, il est certain que les grands-parents consentent des efforts considérables pour exercer une influence sur la vie de leurs petits-enfants lorsque le mariage ne tient plus et que les enfants sont pris dans la tourmente. Le projet de loi vise tout simplement à reconnaître aux grands-parents certains droits par rapport à la vie de leurs petits-enfants en cas de divorce.

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1510)

[Français]

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ISRAËL

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ) demande à présenter le projet de loi C-326, Loi modifiant la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada—Israël.

Affaires courantes

—Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui un projet de loi qui vise à limiter l'application de l'Accord de libre-échange Canada—Israël aux biens produits dans les territoires reconnus par la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, les produits qui proviennent des territoires occupés depuis 1967 par Israël ne bénéficieraient pas des avantages de l'accord signé au milieu des années 1990.

Je suis convaincu que l'adoption de ce projet de loi, conforme à la politique canadienne de traitement égal des parties, contribuera à relancer la feuille de route pour la paix et fera en sorte que la région connaîtra une paix durable au bénéfice d'Israël et de la Palestine.

En terminant, je voudrais remercier la députée de Trois-Rivières d'avoir appuyer mon projet de loi.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose que le vingt-sixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre présenté plus tôt aujourd'hui soit agréé. Il s'agit du rapport qui permet de déposer les motions de façon électronique.

Le Président: L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

L'AUTISME

M. Chuck Strahl (Chilliwack—Fraser Canyon, PCC): Monsieur le Président, je présenterai deux pétitions aujourd'hui au nom d'électeurs de la Colombie-Britannique.

La première concerne des personnes qui appuient les enfants atteints d'autisme. Ils font valoir que le seul traitement de l'autisme à l'heure actuelle prend la forme d'une intervention intensive visant le comportement, fondée sur les principes de l'analyse du comportement appliquée.

Ils ont demandé que la Loi canadienne sur la santé et ses règlements d'application tiennent compte de ce qui précède et que, de plus, soient créées dans nos universités des chaires d'études nous permettant de mieux composer avec cette terrible maladie.

LE MARIAGE

M. Chuck Strahl (Chilliwack—Fraser Canyon, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par des électeurs de ma circonscription et porte sur la définition du mariage.

Affaires courantes

Les signataires croient que le mariage est l'union volontaire entre un homme et une femme et demandent au Parlement de recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles pour préserver la définition actuellement en vigueur du mariage.

L'AUTISME

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui.

La première est signée par des centaines d'électeurs de Langley et porte sur l'autisme. Les signataires demandent que le traitement de cette maladie soit considéré comme indispensable au plan médical et réclament de toutes les provinces qu'elles le procurent. Ils réclament également la création d'une chaire universitaire consacrée à cette maladie dans chaque province.

LE MARIAGE

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, ma seconde pétition porte sur la définition du mariage. Les signataires prient la Chambre des communes d'adopter une mesure législative à l'appui de la définition actuellement en vigueur qui précise que le mariage est l'union d'un homme et d'une femme.

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom des fidèles de l'église de Dresden, dans la circonscription de Lambton—Kent—Middlesex, pressant le Parlement de recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles, notamment invoquer l'article 33 de la Charte, au besoin, pour préserver la définition actuellement en vigueur qui précise que le mariage est l'union d'un homme et d'une femme.

• (1515)

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais présenter une pétition signée par 29 habitants du Yukon, qui préconisent la non-prolifération, le contrôle des armements et le désarmement, et qui rejettent tout projet d'arsenalisation de l'espace, y compris le programme de défense antimissile.

L'AUTISME

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais présenter la deuxième pétition, que m'a remise le député de Don Valley-Ouest; elle a été signée par 26 personnes qui, comme les signataires de la pétition précédente, réclament que soient modifiés la Loi canadienne sur la santé et ses règlements, de manière à y préciser que la thérapie comportementale intensive est considérée comme médicalement nécessaire pour les enfants atteints d'autisme, et de manière à favoriser la création de chaires pour enseigner l'analyse comportementale appliquée et la thérapie comportementale intensive qui peut y faire suite aux étudiants de premier, de deuxième et de troisième cycles qui fréquentent les universités canadiennes.

LE SOUDAN

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au nom d'environ 3 000 personnes qui disent que la grave situation qui règne au Darfour, au Soudan, a entraîné la mort d'au moins 70 000 civils, que plus de 10 000 civils meurent chaque mois, que près de deux millions ont été expulsés de leur foyer, et qu'il faut protéger la population du Darfour en soutenant la mission de l'Union africaine et en élargissant son mandat pour qu'il englobe la protection des civils.

En outre, les pétitionnaires demandent que le gouvernement canadien fasse preuve d'un plus grand leadership aux Nations Unies, afin d'inciter la communauté internationale à assumer sérieusement sa responsabilité pour ce qui est de protéger la population du Darfour.

LES GRAS TRANS

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première exhorte le Parlement à appliquer la motion visant à éliminer les gras trans des produits alimentaires au Canada.

L'AUTISME

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition, qui rejoint celle que d'autres députés ont présentée, porte sur l'autisme. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à appliquer un règlement visant à élaborer les traitements et à créer les chaires universitaires énoncés dans la pétition.

LE MARIAGE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter à la Chambre aujourd'hui.

Les pétitionnaires reconnaissent que le meilleur fondement pour la société, les familles et les enfants est le mariage traditionnel.

Comme le Parlement a le pouvoir exclusif de maintenir la définition traditionnelle du mariage, les pétitionnaires veulent s'assurer que les lois fédérales définissent le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter au nom de Canadiens qui estiment que ce sont les parlementaires élus qui devraient prendre des décisions au sujet des questions fondamentales liées à la politique sociale.

Les pétitionnaires appuient également la définition actuelle du mariage, tout comme une majorité de Canadiens. Ils exhortent le Parlement à recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles pour maintenir la définition du mariage, soit l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, mes électeurs de Guernsey, Drake, Jansen, Watrous, Plunkett et Lanigan demandent aux parlementaires de défendre la définition du mariage.

Les pétitionnaires nous exhortent à conserver la définition du mariage comme étant l'union, pour la vie, entre un homme et une femme. Ils disent que c'est là la fondation idéale pour les familles et pour élever des enfants.

Les pétitionnaires prient pour que le Parlement fasse en sorte que la définition du mariage comme étant l'union pour la vie entre un homme et une femme soit garantie par la loi fédérale.

M. Garry Breitreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de soumettre un grand nombre de pétitions, signées par des habitants de tout le Canada, portant sur la question du mariage.

Les pétitionnaires rappellent à la Chambre le fait que la majorité des Canadiens estiment que les décisions relatives aux aspects fondamentaux de la politique sociale devraient être prises par les députés élus, et non par une magistrature non élue; que la majorité des Canadiens appuient la définition juridique actuelle du mariage, soit l'union volontaire d'un homme et d'une femme célibataires; et que le Parlement doit veiller à ce que la définition du mariage reflète les souhaits des Canadiens.

Ils exhortent donc le Parlement à avoir recours à toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris l'article 33 de la Charte si nécessaire, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je me fais moi aussi un plaisir de présenter une pétition, signée par un certain nombre de Canadiens, y compris plusieurs habitants de ma propre circonscription de Mississauga-Sud.

Les pétitionnaires indiquent que la majorité des Canadiens estiment que les décisions relatives aux aspects fondamentaux de la politique sociale devraient être prises par les députés et non par des juges non élus. Ils indiquent aussi que la majorité des Canadiens appuient la définition juridique actuelle du mariage comme étant l'union volontaire d'un homme et d'une femme célibataires.

Ils demandent donc instamment au Parlement d'avoir recours à toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris, si nécessaire, l'article 33 de la Charte, qu'on appelle la disposition de dérogation, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, comme le croient les deux tiers des Canadiens.

• (1520)

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par un certain nombre de personnes de ma circonscription, Saskatoon—Wanuskewin.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que, depuis l'origine de la civilisation, le mariage est l'union d'un homme et d'une femme, et que, en 1999, le Parlement a voté en faveur d'une motion de l'opposition selon laquelle le mariage est, et devrait toujours être, l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Les pétitionnaires demandent donc instamment au Parlement de protéger cette définition traditionnelle, historique et sacrée du mariage.

LA JUSTICE

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, j'ai en main trois pétitions.

C'est avec plaisir que je présente une première pétition signée par les électeurs de ma circonscription, Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, et des localités avoisinantes.

La pétition fait état de la détention et de la torture dont fait l'objet Kunlun Zhang, adepte du Falun Gong et citoyen canadien.

Les pétitionnaires attirent l'attention du Parlement sur les violations des droits de la personne, commises en Chine, contre des adeptes du Falun Gong. Ils exhortent le gouvernement à intenter des poursuites contre ceux qui torturent les membres du mouvement Falun Gong.

Affaires courantes

L'AUTISME

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition que j'ai le plaisir de déposer porte sur les enfants atteints de troubles envahissants du développement ou d'autisme; ces enfants sont au nombre des citoyens les plus faibles et les plus vulnérables de la société canadienne.

Les pétitionnaires croient que, en attendant qu'un traitement soit trouvé, les enfants atteints d'autisme peuvent bénéficier d'une thérapie intensive du comportement, axée sur les principes de l'analyse comportementale appliquée.

Par conséquent, les pétitionnaires de ma circonscription exhortent le Parlement à modifier la Loi canadienne sur la santé et les règlements y afférents pour y inclure divers types de thérapie à titre de traitement médicalement nécessaire et à exiger que les provinces participent au financement du traitement de l'autisme. Les pétitionnaires demandent également au Parlement de contribuer à la création d'une chaire universitaire consacrée à la recherche et au traitement de l'autisme.

LE CODE CRIMINEL

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, dans la troisième et dernière pétition, mes électeurs reconnaissent que la pilule du viol, le 4-hydroxybutanoate ou le Rohypnol, est une drogue couramment utilisée pour commettre des agressions sexuelles.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à modifier le Code criminel de façon à considérer ces médicaments comme des outils servant à commettre des agressions sexuelles, à lancer une campagne nationale pour sensibiliser les femmes au danger que présente la pilule du viol et à créer un groupe de travail national chargé d'élaborer de nouvelles lignes directrices sur la collecte et la documentation de preuves d'agression sexuelle et de viol en vue d'intenter des poursuites.

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter au nom de citoyens de la Colombie-Britannique qui s'inquiètent de la mauvaise gestion des pêches dans le Fraser en 2004 et du comité mis sur pied par le ministre pour enquêter sur cette mauvaise gestion. Ce comité ne fonctionne pas comme il devrait. Le président a omis de révéler des conflits internes qui pourraient influencer sur les résultats de l'enquête.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'exiger du ministre qu'il procède à une enquête judiciaire au sujet de la mauvaise gestion.

LE MARIAGE

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, trois pétitions au nom des citoyens de Yellowhead.

Les pétitionnaires affirment qu'un pays solide doit reposer sur des familles solides. Ils demandent que le gouvernement protège la définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme.

Les trois pétitions portent sur le même sujet et sont signées par des citoyens très inquiets de Yellowhead.

*Initiatives ministérielles***QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS**

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 47 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 47—**M. Yvon Godin:**

Depuis 1993: *a)* quels sont les terrains propriétés du ministère de la Défense nationale qui ont été décontaminés; *b)* quel fut le coût de la décontamination de chacun de ces terrains?

(Le document est déposé)

[Traduction]

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1525)

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES**LOI SUR LA MISE EN QUARANTAINE**

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-12, Loi visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles, dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement.

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Il y a 14 motions d'amendement qui sont inscrites au *Feuilleton* à l'étape du rapport sur le projet de loi C-12.

[Français]

La motion n° 2 ne sera pas choisie par la présidence, car elle est similaire à un amendement défait en comité.

Les motions n° 3 et 4 ne seront pas choisies par la présidence, car elles nécessitent une recommandation royale.

La motion n° 13 ne sera pas choisie par la présidence, car elle aurait pu être présentée au comité.

[Traduction]

Toutes les autres motions ont été étudiées, et la présidence est convaincue qu'elles respectent les critères énoncés dans la note du paragraphe 76(5) du Règlement traitant du choix des motions d'amendement à l'étape du rapport.

Les motions n° 1, 5 à 12 et 14 sont groupées pour les fins du débat et on peut consulter sur le bureau le détail de leur mise aux voix.

[Français]

Je vais maintenant soumettre les motions n° 1, 5 à 12, et 14 à la Chambre.

[Traduction]

MOTIONS D'AMENDEMENT

L'hon. Joe Comuzzi (pour le ministre de la Santé) propose:

Motion n° 1

Que le projet de loi C-12, à l'article 5, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 15, page 3, de ce qui suit:

« professionnel de la santé qualifié à titre d'agent de »

Motion n° 5

Que le projet de loi C-12, à l'article 20, soit modifié par adjonction, après la ligne 8, page 7, de ce qui suit:

« (1.1) Le contrôle médical doit être fait dès que les circonstances le permettent et au plus tard quarante-huit heures après le moment où l'agent de quarantaine exige du voyageur qu'il le subisse. »

Motion n° 6

Que le projet de loi C-12, à l'article 23, soit modifié par substitution, à la ligne 5, page 8, de ce qui suit:

« doit aviser le voyageur de ce droit. »

Motion n° 7

Que le projet de loi C-12, à l'article 26, soit modifié par substitution, dans la version française, de la ligne 1, page 9, de ce qui suit:

« ordonner de se soumettre à un traitement ou à toute autre mesure visant à prévenir »

Motion n° 8

Que le projet de loi C-12, à l'article 33.1, soit modifié par substitution, de la ligne 12, page 12, de ce qui suit:

« provinciale de toute province intéressée, dans »

Motion n° 9

Que le projet de loi C-12, à l'article 33.1, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 35 et 36, page 12, de ce qui suit:

« d) la façon dont il aurait contracté la maladie transmissible ou serait devenu infesté »

Motion n° 10

Que le projet de loi C-12, à l'article 40.1, soit modifié par substitution, aux lignes 32 à 35, page 15, de ce qui suit:

« 40.1 Nul n'est tenu »

Motion n° 11

Que le projet de loi C-12, à l'article 40.1, soit modifié par substitution, aux lignes 32 à 35, page 15, de ce qui suit:

« 40.1 Le conducteur ou l'employé du propriétaire du véhicule ou de l'exploitant de l'entreprise de transport de personnes ou de marchandises n'est pas tenu »

Motion n° 12

Que le projet de loi C-12, à l'article 40.2, soit modifié par substitution, de la ligne 41, page 15, de ce qui suit:

« sanitaire provinciale de toute province inté- »

Motion n° 14

Que le projet de loi C-12, à l'article 57, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 11 et 12, page 22, de ce qui suit:

« f) la façon dont le voyageur aurait contracté la maladie transmissible ou serait devenu infesté »

Initiatives ministérielles

L'hon. Robert Thibault: Monsieur le Président, avant d'entamer le débat, je tiens à invoquer le Règlement, et vous pourrez éventuellement m'indiquer si c'est le moment opportun pour le faire. Lorsque vous vous êtes prononcé sur la recevabilité des amendements, vous n'avez pas jugé la motion n° 14 irrecevable. Il me semble que celle-ci n'était pas prévue dans les directives sur la rédaction d'un texte législatif approuvées à l'origine par le Cabinet, et qu'elle n'était donc pas comprise dans la recommandation royale, car elle vise à rendre l'indemnisation obligatoire pour les dommages ou les biens ou les véhicules détruits.

Le Président: Nous allons vérifier cette question. J'ai mis la motion n° 14 en délibération. S'il y a une erreur, je reviendrai à la Chambre dans un moment. Cependant, je remarque qu'il s'agit de la motion du ministre.

L'hon. Robert Thibault: Non, monsieur le Président, il ne s'agit pas de la motion du ministre. Il s'agit d'une motion déposée par le député de Nanaimo—Alberni.

Le Président: Je crois que le député se sert d'un autre *Feuilleton*. La motion n° 14, que je viens de mettre en délibération, a été proposée par le ministre d'État chargé de l'Initiative fédérale de développement économique pour le nord de l'Ontario, au nom du ministre de la Santé. Je pense que cela met un terme au rappel au Règlement. Le secrétaire parlementaire voudrait peut-être maintenant aborder le groupe de motions dont la Chambre est saisie.

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je reconnais mon erreur. Je prends la parole à la Chambre pour présenter le projet de loi C-12, sous sa forme modifiée par le comité. Les députés se souviendront peut-être que le projet de loi C-36 avait été la première tentative effectuée pour moderniser une des plus vieilles lois du Canada. Ce projet de loi avait été déposé à la dernière session parlementaire, mais il est mort au *Feuilleton* quand les élections ont été déclenchées.

Le 8 octobre 2004, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-12 à la Chambre des communes, à savoir la nouvelle Loi sur la quarantaine, Loi visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles au Canada.

La Loi sur la quarantaine est un outil essentiel pour prévenir l'introduction de maladies transmissibles au pays, leur propagation dans la population et leur propagation à l'extérieur de nos frontières. Voilà qui explique pourquoi ces modifications à la loi, qui n'ont essentiellement pas été modernisées depuis 1872, sont prioritaires.

Durant l'étude article par article, les membres du Comité permanent de la santé ont fait des contributions importantes dans le but d'améliorer le projet de loi. Pendant les audiences, les membres ont écouté les points soulevés par les intervenants de l'extérieur et ont recommandé des modifications tenant compte de leurs idées ou préoccupations. Des thèmes communs sont ressortis de ce processus et, dans un esprit de collaboration, les problèmes ont été réglés à la satisfaction de toutes les parties. Ce projet de loi détaillé est le fruit des efforts et de l'engagement des membres et tient compte des défis de santé publique du XXI^e siècle.

Comme nous le savons, l'étape du rapport donne à la Chambre l'occasion d'améliorer le projet de loi C-12. À la suite de cet examen législatif, le gouvernement du Canada s'est permis de présenter des amendements à l'étape du rapport. Ces amendements sont mineurs et de nature technique, mais ils sont essentiels pour produire la meilleure loi qui soit pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Ils rendront le projet de loi plus clair et corrigeront les

lacunes attribuables à la vitesse à laquelle s'est déroulé ce processus d'examen.

Dans un esprit de collaboration, je souhaite que les députés appuient les efforts déployés pour améliorer le projet de loi au nom du Comité permanent de la santé.

• (1530)

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, j'appuie ce projet de loi. Nous en avons fait l'étude cas par cas et il est important que nous l'appuyions.

Cette question soulève toutefois quelques préoccupations. Nous devons adopter une méthode proactive dans des dossiers comme la crise du SRAS et peut-être aussi la grippe aviaire. Nous devons nous assurer de préparer des règlements à ce sujet. Nous avons vu que cela pouvait représenter un processus lent et fastidieux. Il est donc très important que nous nous y mettions le plus rapidement possible.

Le recours aux services d'agents de contrôle me préoccupe tout particulièrement. Il semble que nous tenterons de forcer les agents des douanes à adopter un autre rôle, soit celui de professionnel de la santé. Cela viendrait s'ajouter à leurs responsabilités actuelles, eux qui doivent déjà faire respecter la Loi sur les douanes, dépister les terroristes et confisquer tout matériel qui pourrait mettre notre flore et notre faune en danger. On ne peut s'attendre à ce qu'un seul groupe puisse appliquer autant de règles de façon efficace. Nous devons consulter nos collègues des douanes.

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada a souligné que ces nouvelles maladies présentent souvent des symptômes bien particuliers. Les agents de contrôle auront besoin d'une formation continue et de beaucoup d'appui pour savoir ce qu'ils doivent guetter. Une mauvaise toux n'est pas nécessairement un signe d'épidémie. Il n'y a rien dans le projet de loi qui précise comment nous devons assurer le soutien que nécessitera ce système.

L'une des leçons que nous avons tirées de l'épidémie de SRAS, c'est le manque de coordination et de responsabilités au niveau des communications officielles au cours de la crise. Là encore, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada recommande que l'administrateur en chef de la santé publique et l'Agence de la santé publique du Canada aient un rôle prépondérant à jouer dans le cas de toute épidémie, reconnue ou soupçonnée. Nous n'avons rien prévu à cet effet dans le projet de loi parce que la loi habilitante permettant la création de ce poste et de cet organisme est toujours en préparation.

Nous exhortons le gouvernement à agir rapidement dans ce dossier. Tous les témoins qui ont comparu devant le comité ont souligné l'importance de prévoir une structure d'autorité bien définie.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir, au nom du Bloc québécois, de prendre la parole sur le projet de loi C-12, qui vise à moderniser la Loi sur la quarantaine. Comme cette loi datait du XIX^e siècle, les amendements proposés en feront une loi davantage moderne, opérationnelle et adaptée aux différents contextes épidémiologiques que l'on connaît aujourd'hui.

Initiatives ministérielles

Le Bloc québécois appuie les principes sous-jacents à la loi. Nous avons soulevé un certain nombre de questions en comité. Il faut d'abord se rappeler que la façon dont les épidémies se propageaient aux XVIII^e et XIX^e siècles n'a évidemment rien à voir avec la façon dont elles se transmettent de nos jours. Autrefois, la mobilité des individus, qui se limitait presque au train, était davantage réduite. Aujourd'hui, parmi les vecteurs importants de transmission d'une épidémie se trouvent bien sûr les moyens de transport tel l'avion. Certaines dispositions de la loi exigeront de tous les transporteurs qu'ils déclarent tous les cas de maladie ou de décès survenus à bord avant que l'appareil n'arrive au Canada.

Il est important de comprendre que la Loi sur la quarantaine ne vise pas les mécanismes de contrôle à l'intérieur du Canada. Cette responsabilité incombe aux différentes agences de santé publique. Plutôt, on vise à se soucier de la transmission des épidémies dans les différents points d'entrée et de sortie du Canada.

Avec le projet de loi tel qu'il nous est proposé, on exigera des voyageurs atteints d'une maladie transmissible, ou qui ont été en contact avec une personne atteinte d'une telle maladie, de se présenter, à leur arrivée, à un agent de contrôle ou à un agent de quarantaine afin qu'on puisse exercer un certain nombre de vérifications.

Je dois dire que tout au long de ses travaux, le Comité permanent de la santé a été préoccupé du fait que les gens qui feront l'objet d'un contrôle, que ce soit par un agent de contrôle ou par un agent de quarantaine, doivent avoir à leur disposition un certain nombre de recours. Par exemple, plusieurs collègues du Comité permanent de la santé ont présenté des amendements, qui ont été adoptés, visant à s'assurer que les contrôles qui seront exercés par les agents de quarantaine se feront dans des délais raisonnables. Il apparaissait à notre esprit que ce délai devait être inférieur à 48 heures.

On sait que la Loi sur la quarantaine donne au ministre de la Santé la possibilité de déterminer des zones de quarantaine. On peut penser qu'a priori, ces zones de quarantaine seront surtout reliées aux infrastructures aéroportuaires, mais cela pourrait aller plus loin. Si le Bloc québécois avait un regret à exprimer, ce serait celui-là. Même si, en comité, nous avons travaillé avec une relative concorde et même si le Bloc québécois souscrit aux objectifs de la loi, nous aurions souhaité que la loi exprime clairement qu'il ne soit pas possible de déterminer un lieu de quarantaine et un périmètre de quarantaine sans l'aval des autorités sanitaires concernées.

Prenons l'exemple très concret de l'aéroport de Dorval. Si, parmi un arrivage de voyageurs provenant du Sri Lanka—je donne l'exemple à des fins pédagogiques—, un foyer d'infection était localisé, nous aurions souhaité que l'on ne puisse déterminer cette zone de quarantaine sans que, dans le cas que je vous mentionne, le ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement du Québec puisse y être associé et y donner son accord.

C'est en ce sens que le Bloc québécois avait proposé des amendements, qui n'ont malheureusement pas été retenus par le comité et, conséquemment, par le gouvernement.

Nous avons tenu plusieurs débats en comité, notamment sur le SRAS. Bien que cet exemple soit surtout pertinent pour Toronto et pour l'Ontario, les membres du comité se sont posé une question particulière. Il est vrai que cette loi permettra au ministre d'établir des règlements sur un certain nombre de définitions et de questions de grande importance.

• (1535)

Nous nous sommes posé la question de savoir s'il ne serait pas pertinent que l'on puisse indemniser les gens qui sont détenus dans

un périmètre de quarantaine et qui peuvent être privés de regagner leur lieu de travail ou de voir leur famille pendant 24, 48 ou 72 heures. Nous nous sommes demandé s'il ne serait pas pertinent que ces gens-là puissent être indemnisés.

Évidemment, il n'était pas facile de trouver un critère. Certains collègues ont parlé du salaire industriel moyen. Je crois que le ministre devra à nouveau se pencher sur la question.

Effectivement, lorsqu'on est en quarantaine, il y a quelque chose d'attentatoire aux libertés et on peut être privé de gagner sa vie. Cependant ce n'est pas un amendement qui a été retenu en comité. Je crois que la présidence n'a pas souhaité retenir ce type d'amendement dans la mesure où cela prenait la prérogative royale et pouvait engager des fonds publics.

On s'est également demandé quelle devait être la responsabilité de ceux qui exploitent les installations. Par exemple, à l'aéroport, on est dans un lieu où la quarantaine est établie. Évidemment, c'est une situation d'urgence. Le secrétaire parlementaire nous rappelait en comité que la Loi sur la quarantaine n'a pas été invoquée au cours des 100 dernières années. Ce n'est donc pas une mesure courante.

Cependant, dans la mesure où la Loi sur la quarantaine est invoquée, quelle est la responsabilité que le gouvernement, que ce Parlement doit reconnaître à l'endroit de ceux qui exploitent des installations? En effet, ils devront céder leur espace, leurs équipements et collaborer avec le gouvernement comme on est en droit de s'y attendre lorsque des situations de crise socio-sanitaires surviennent. Personnellement, je dois dire que je suis favorable à l'idée que l'on puisse prévoir une certaine indemnisation.

C'est la crainte qu'avaient, entre autres, les représentants des compagnies aériennes. Il faut voir que très souvent, lorsque des passagers gagnent les installations aéroportuaires, ce sont souvent les compagnies aériennes et leur personnel qui sont en contact avec les passagers. Elles pourraient être amenées à céder une partie de leurs installations. Nous sommes confortables avec l'idée qu'il puisse y avoir une certaine indemnisation.

Concernant une autre disposition du projet de loi, il y a une annexe qui pourra être revue par le Conseil des ministres. Cette annexe déclare un certain nombre de maladies susceptibles de nous conduire vers une quarantaine. Parmi celles qui étaient connues, un certain nombre était davantage à teneur virale. Nous en avons ajouté d'autres à partir des progrès de la médecine.

Nous nous sommes assurés, en comité, si jamais il était nécessaire d'ajouter une maladie, une infection à cette liste de maladies qui figurent à l'annexe I du projet de loi, que les conditions soient réunies pour que nous puissions le faire assez rapidement.

C'est donc un projet de loi que nous croyons exceptionnel dans la mesure où il devrait être utilisé dans des situations qui ne sont pas courantes. C'est un projet de loi qui vise à s'assurer que la Loi sur la quarantaine soit davantage opérationnelle.

Le Bloc québécois sera en faveur du projet de loi et appuiera les principaux amendements qui ont été déposés au *Feuilleton des Avis*. Je crois que tous les députés ont fait un bon travail en comité. En effet, nous comprenons bien qu'il était essentiel d'avoir un projet de loi comme celui-là dans un monde où les microbes et les maladies prennent des proportions qui, maintenant, nous demandent d'être vigilants, en tant que citoyens et en tant que parlementaires.

Initiatives ministérielles

• (1540)

[Traduction]

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, au nom des gens de Yellowhead et à titre de vice-président du Comité de la santé de la Chambre des communes, je suis heureux de parler du projet de loi C-12 à l'étape du rapport.

Il s'agit d'un projet de loi important. Il concerne les gens qui pourraient être porteurs d'une maladie transmissible, les voyageurs qui arrivent par avion ou à bord d'un navire. Il porte également sur les véhicules.

Nous ne nous sommes pas vraiment penchés sur la Loi sur la quarantaine depuis 1872. C'est la première fois que nous l'examinons depuis cette époque qui remonte à bien avant l'arrivée du transport aérien. On peut imaginer certains des changements survenus au Canada depuis.

Le projet de loi C-12 est très important. La propagation du SRAS au Canada a envoyé un signal d'alarme. Lorsque le SRAS est arrivé pour la première fois au Canada, nous ignorions ce que c'était. Le Canada a été en fait le pays qui a alerté le monde au sujet de la menace posée par le SRAS. Il n'y avait pas de nom pour cette maladie à ce moment-là et nous ne savions pas vraiment ce que nous recherchions.

Il est intéressant maintenant de voir ce qui s'est passé dans les faits. Nous avons très rapidement compris qu'une maladie transmissible faisant peut-être de terribles ravages dans le monde pouvait arriver au Canada par l'intermédiaire d'un passager aérien atteint de cette maladie. Il est très important d'avoir une mesure législative pouvant protéger notre pays contre ce type de maladie.

Il y a d'autres maladies comme la grippe aviaire. Nous comprenons qu'elle a pris sa source dans la volaille. J'étais au Comité de l'agriculture hier. Nous avons examiné les ravages de la grippe aviaire dans l'industrie avicole de la Colombie-Britannique. L'Organisation mondiale de la santé se préoccupe beaucoup de la grippe aviaire. Le virus a maintenant muté. Des dizaines de morts sont attribuables à la grippe aviaire en Asie du Sud-Est. Nous comprenons qu'une mutation de cette maladie pourrait constituer une menace mondiale et entraîner peut-être une pandémie.

À la suite du SRAS et de ses ravages dans le monde entier, il convient d'examiner cette mesure législative. Cela s'imposait vivement lorsque le SRAS a frappé, mais le gouvernement a déposé le projet de loi peu avant de décider de déclencher des élections. Il a préféré faire de la politique plutôt que de protéger la nation.

Mon parti estime que la protection est la chose la plus importante qu'un gouvernement puisse offrir à ses citoyens. Cela ne semblait pas constituer une priorité à l'époque, mais c'en est une aujourd'hui. Je suis heureux que le Comité de la santé ait pu sérieusement examiner le projet de loi, le revoir, le mettre à jour et proposer des changements qui s'imposent.

Il y a eu une bonne collaboration entre les membres du comité. Je félicite le secrétaire parlementaire d'avoir été sensible à nos préoccupations. Le comité a pu apporter de nombreux amendements au projet de loi C-12 avant l'étape du rapport. Nous sommes donc très heureux de certaines dispositions que renferme le projet de loi. Cependant, je suis très préoccupé par quelques amendements qui ont été jugés irrecevables.

Par exemple, l'article 6 du projet de loi évoque une indemnisation en faveur des aéroports. Sauf erreur, à la suite de la sanction royale, six aéroports devront réserver un local à l'intention d'un agent de quarantaine. Les aéroports seront obligés de fournir non seulement

ce local, mais également tous les accessoires, comme le chauffage et l'électricité, sans frais.

Il est curieux que le gouvernement veuille imposer cette responsabilité aux autorités aéroportuaires du pays. À une époque, les aéroports relevaient du gouvernement fédéral, mais ce n'est plus le cas. Ils sont dirigés par les autorités aéroportuaires, qui versent un montant important dans le trésor public. Il s'agit en fait d'une taxe sur notre réseau aéroportuaire, et il existe un réel débat dans le pays pour savoir si cela est juste. Nos compagnies aériennes sont sérieusement désavantagées par rapport à d'autres compagnies et d'autres aéroports dans le monde.

• (1545)

Je crois que, l'an dernier seulement, les autorités aéroportuaires ont dû verser 235 millions de dollars en tant que locataires de ces installations. À ce titre, elles doivent fournir des services à l'Agence des services frontaliers du Canada, au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à Santé Canada, à Transports Canada, à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien et à la GRC, conformément à l'entente conclue.

Or, six aéroports vont devoir offrir des locaux supplémentaires et ce, sans pouvoir recouvrer les coûts. Comme on le sait, la seule façon de recouvrer des coûts est de relever le prix des billets d'avion. Cela nous préoccupe beaucoup.

La Loi sur la mise en quarantaine est rarement appliquée, et à juste titre. On ne devrait y avoir recours que très rarement, car cette loi suspend un grand nombre des droits et privilèges de nos concitoyens. Lorsque la loi est appliquée, ces droits sont suspendus dans un intérêt supérieur, c'est-à-dire la sécurité nationale.

Nous croyons que la loi devrait être appliquée très rarement, mais lorsqu'elle l'est, ce doit être de façon très rigoureuse. La Loi sur la mise en quarantaine ne peut être efficace que si on s'y conforme. Il est très important de procéder de la sorte.

Nous avons également présenté un amendement qui visait le cas où un hôtel est désigné comme installation de quarantaine où s'installent toutes les personnes visées et tous les intervenants. Le projet de loi ne prévoit, dans ce cas, aucune indemnisation pour le propriétaire de l'établissement. En fait, elle est facultative; tout est laissé à la discrétion du ministre. Nous pensons que ce pouvoir devrait plutôt relever du règlement d'application.

Assurément, nous examinerons le règlement lorsque nous en serons saisis. Nous voudrions nous assurer que l'indemnisation ait plus qu'un caractère facultatif et que le gouvernement soit tenu d'indemniser les citoyens de façon équitable. Personne ne devrait faire les frais des mesures prises pour protéger le pays. Lorsqu'une personne protège le pays, le pays devrait aussi assurer la protection de cette personne. C'est un principe d'équité dont la loi devrait tenir compte.

Je suis très déçu que le Président ait déclaré ces amendements irrecevables il y a quelques minutes. On ne nous a pas permis de les présenter en comité. Nous voulions les présenter à l'étape du rapport. Nous croyons qu'ils sont valables et qu'ils seraient acceptés par les députés, individuellement. Je m'en suis entretenu avec le secrétaire parlementaire et il est d'accord avec moi.

Initiatives ministérielles

C'est le ministère qui n'aimait pas le libellé. Il ne voulait pas être lié par un « peut ». Nous étions d'avis qu'il fallait dire « que le ministère indemnise conformément aux règlements » et que les détails devaient être précisés dans les règlements. Je suis très déçu, mais nous examinerons les règlements lorsque nous en serons là.

En conclusion, la sécurité des citoyens est cruciale. À la Chambre et au gouvernement, nous pouvons nous occuper des citoyens et assurer leur sécurité. La grippe aviaire et le SRAS constituent des menaces graves et resteront des menaces. Peut-être une menace encore pire pèse-t-elle sur nous. Espérons que nous avons tiré quelques leçons des événements qui ont frappé le Canada et le monde ces dernières années et que nous serons prêts à affronter ce qui s'en vient peut-être.

Le projet de loi tombe à point nommé. Il est très important. Tous les membres du comité ont bien collaboré pour donner aux Canadiens la meilleure loi possible. Je suis un peu déçu que certains amendements aient été déclarés irrecevables, mais j'appuie le projet de loi. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour que les règlements soient les meilleurs possibles et dans le meilleur intérêt de la population canadienne.

• (1550)

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion n° 1 est adoptée.)

• (1555)

Le vice-président: Le vote suivant porte sur la motion n° 5. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion n° 5 est adoptée.)

Le vice-président: Le vote suivant porte sur la motion n° 6. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion n° 6 est adoptée.)

Le vice-président: Le vote suivant porte sur la motion n° 7. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion n° 7 est adoptée.)

Le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion n° 8. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion n° 8 est adoptée.)

Le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion n° 9. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée. Par conséquent, je déclare la motion n° 14 adoptée.

(Les motions n°s 9 et 14 sont adoptées.)

Le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion n° 10. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion n° 10 est adoptée.)

Le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion n° 12. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion n° 12 est adoptée.)

L'hon. Joe McGuire (au nom du ministre de la Santé) propose:

Que le projet C-12, modifié, soit agréé avec d'autres amendements et lu pour la deuxième fois.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 7 février, de la motion portant que le projet de loi C-31, Loi constituant le ministère du Commerce international et apportant des modifications connexes à certaines lois, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Initiatives ministérielles

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, comme il a été prévu et convenu par les leaders des partis à la Chambre, je prendrai les quelques minutes qui étaient allouées au député de Sackville—Eastern Shore pour continuer ma présentation qui a été interrompue par la fin de la séance, lundi dernier.

• (1600)

[Traduction]

Je vais parler du projet de loi C-31 et poursuivre l'exposé que j'ai commencé lundi. En expliquant le contexte historique du projet de loi, j'avais mentionné qu'en 1982 le Service canadien des délégués commerciaux a été intégré à ce qu'on appelait alors le ministère des Affaires extérieures. Il a fallu environ 15 ans pour que cette intégration soit vraiment complétée.

Au milieu des années 90, elle a fini par réussir, après les difficultés qu'avaient eu à la mettre en oeuvre les gouvernements conservateurs et libéraux. C'est pourquoi la présentation du projet de loi C-31 nous a tellement surpris. Après avoir réussi cette intégration qui a coûté 15 années d'efforts, nous voulons maintenant séparer à nouveau ces deux ministères.

J'ai alors mentionné qu'un certain nombre de commentaires, questions et préoccupations avaient été soulevés dans le milieu par des gens qui comprennent clairement l'importance de l'intégration du Commerce international et des autres aspects des Affaires étrangères.

Aux fins du compte rendu, j'aimerais citer un certain nombre d'interventions qui ont été faites pour m'assurer que les députés sont conscients des préoccupations légitimes qui ont été soulevées au sujet du projet de loi et de la direction que prend actuellement le gouvernement.

Comme je l'avais fait moi-même au cours de mon intervention précédente à la Chambre, des députés qui ont parlé avant moi ont insisté sur le fait que nous procédons actuellement à l'examen de la structure même des Affaires étrangères au sein du gouvernement. Pendant que nous procédons à cet examen, le gouvernement a déjà décidé de séparer les deux ministères. L'un est maintenant responsable du Commerce international et l'autre des Affaires étrangères. Il n'est pas logique que ces deux fonctions importantes soient séparées avant la conclusion de notre examen. Comme certains orateurs qui m'ont précédé l'ont mentionné, il n'est pas logique de séparer le Commerce international de dossiers aussi importants que les droits humains, qui relèvent naturellement des Affaires étrangères.

Je veux citer les propos tenus à ce sujet par Bill Clarke, ancien ambassadeur auprès des Républiques baltes et du Brésil, dans le numéro de janvier-février 2005 de *Diplomat and International Canada*. Au moment où le gouvernement fédéral célébrait le premier anniversaire de l'annonce de la séparation des portefeuilles des Affaires étrangères et du Commerce international et de leurs nouvelles orientations distinctes, Bill Clark a dit que « personne ne semble savoir qui a pris cette décision ni pourquoi elle a été prise ». Puis, il a aussi déclaré « Un grand nombre d'observateurs se demandent pourquoi », ajoutant « qu'on peut se demander si cette décision est le résultat d'un débat ouvert ».

Bill Clarke est l'un des plus éminents diplomates du corps diplomatique canadien. Il soulève des préoccupations très légitimes au sujet de l'orientation que prend le gouvernement, de la raison derrière la division de ce ministère et de la tenue, ou de l'absence, de consultations légitimes et adéquates. Il soulève des préoccupations très légitimes sur tout ce processus.

Il est important de signaler les observations faites par le président de l'Association des chefs de mission à la retraite, un groupe d'anciens diplomates, de personnes qui ont été chefs de missions et qui comprennent les affaires étrangères et le commerce international.

L'association regroupe environ 270 anciens ambassadeurs, hauts-commissaires et consuls généraux. Ils sont très inquiets quant à l'avenir du Service extérieur canadien. Dans la lettre du 8 décembre que je citerai et qui a été envoyée au président du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, les anciens ambassadeurs, hauts-commissaires et consuls généraux ont déclaré :

Récemment, nous avons conclu, non sans réticence, que le Service extérieur canadien était progressivement démantelé. La décision récente de scinder le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) est une manifestation évidente de ce processus. En tant qu'anciens diplomates et représentants des Affaires étrangères, du Commerce international, de l'Immigration et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), nos membres ont été à même de constater les problèmes liés à l'intégration cohérente de ces deux secteurs cruciaux de la politique étrangère du Canada. Par conséquent, nous croyons que diviser le MAECI est une décision malheureuse et rétrograde.

• (1605)

Les membres de l'association ajoutent d'autres préoccupations au sujet du Service extérieur et ils affirment qu'à moins que la décision ne soit renversée, le Canada perdra un outil essentiel au gouvernement. À la fin de la lettre, l'Association des chefs de mission à la retraite demande la permission de présenter ses préoccupations et ses recommandations aux membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international le plus tôt possible.

Ainsi, on peut voir que des préoccupations ont été largement soulevées au sujet de cette approche, des gens se demandant pourquoi la décision de diviser ce ministère en deux a été prise à ce stade-ci, alors qu'un examen des affaires étrangères est en cours. Pourquoi cela se produit-il sans qu'il y ait de vastes consultations auprès des gens qui comprennent la question, qui comprennent le lien essentiel entre le commerce international et la politique étrangère?

L'Association des chefs de mission à la retraite a également mentionné dans une lettre précédente que la séparation du Commerce international et des Affaires étrangères est un autre exemple d'une mesure qui ne peut qu'affaiblir le Service extérieur et rendre sa gestion plus incohérente.

Un observateur se demanderait pourquoi le gouvernement va de l'avant à ce stade-ci. Comme on a pu le voir dans des citations précédentes et comme des députés l'ont précisé, il est insensé de prendre maintenant cette mesure. Pour de nombreux observateurs qui comprennent la situation, il est insensé de diviser, ou de séparer, ces deux services.

Je pense qu'il est très important de souligner qu'il y a une incohérence sur le plan de la politique étrangère et surtout sur le plan des orientations dans le domaine du commerce international. Nous avons vu ce matin certaines observations formulées par le ministre du Commerce international.

Initiatives ministérielles

Je vais vous lire simplement quelques brefs extraits des manchettes dans les journaux de tout le pays. Voici ce qu'on dit dans le journal *The Telegram* à St. John's, Terre-Neuve: « Pas de larmes; les libéraux ne se plaindront pas si des entreprises transfèrent plus d'emplois canadiens à l'étranger ». Dans le *Windsor Star*, on dit: « L'exportation d'emplois est bonne selon le ministre ». Et dans le *Edmonton Sun*: « Les pertes d'emplois au profit de l'étranger sont acceptables dit le ministre responsable du Commerce ».

Dans tout le pays, y compris dans des régions comme ici, à Ottawa, où la manchette disait que les libéraux exhortaient les entreprises à externaliser des emplois, les Canadiens réalisent tout à coup que le ministre du Commerce international et, en fait, les services de notre gouvernement national s'occupant du commerce international, encouragent maintenant les entreprises à agir ainsi. Le ministre du Commerce international aurait dit que les entreprises devraient se sentir libres de faire effectuer du travail à l'étranger chaque fois que ce travail peut être accompli à moindres coûts, afin d'améliorer leurs bilans.

Le ministre du Commerce international nous dit très clairement que le temps est venu de se délester de certains emplois, que la chasse aux travailleurs canadiens est ouverte et que l'exportation d'emplois à l'étranger est permise. La semaine dernière, justement, le député de Timmins—Baie James a soulevé à la Chambre la question critique de la fabrication à l'étranger d'épinglettes arborant notre drapeau canadien, le plus grand symbole de notre fierté nationale, ce qui nous a fait perdre des emplois ici au Canada.

Nous sommes très fiers de constater que le député de Timmins—Baie James a soulevé la question, puisqu'elle se pose de plus en plus. Le ministre du Commerce international incite les entreprises à transférer des emplois ailleurs. Hier à la Chambre, comme nous l'avons vu, le débat portait sur la perte de 40 000 emplois dans le secteur du textile et du vêtement. Et dans le cas du bois d'oeuvre, nous avons assisté à la perte de 20 000 emplois. Dans un secteur après l'autre, nous assistons à l'exportation de bons emplois. De plus, il ressort clairement d'un rapport de Statistique Canada, publié il y a quelques semaines, que les emplois de remplacement deviennent de plus en plus des emplois temporaires ou à temps partiel, sans régime de pension. Pour les travailleurs plus récents, les emplois sont de moins en moins rémunérateurs.

• (1610)

Et qu'est-ce qui ressort de cette tentative bizarre et inopportune de séparer les deux ministères, de dire aux gens d'affaires de transférer le travail à l'étranger, d'exporter les emplois, qu'est-ce qui ressort de cette incohérence, de cette indécision et de ce louvoiement des plus bizarres? On pourrait peut-être en dégager les constantes suivantes: l'irresponsabilité est érigée en système et l'incohérence est le trait caractéristique de la politique gouvernementale. La situation est insensée pour monsieur et madame tout le monde, et leur famille, qui, après 12 ans de gouvernement libéral, sont plus endettés et moins bien rémunérés. En termes réels, en effet, la plupart des travailleurs canadiens ont vu leur salaire baisser de 60¢ l'heure au cours des dix dernières années. Il y a moins de programmes sociaux et moins d'hôpitaux.

Ainsi, pour cause d'incohérence et de tout ce qui s'ensuit, notre groupe parlementaire s'opposera à cette décision inopportune. Nous allons voter contre le projet de loi.

[Français]

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, notre collègue de Burnaby—New Westminster nous a communiqué les idées, le pour et le contre, bref, les

observations d'autres personnes à l'extérieur du Parlement. À titre de porte-parole de son parti, j'aimerais savoir—parce que j'ai mal compris, car ce n'était pas clair—s'il est pour ou contre la scission des deux ministères et pourquoi. J'aimerais que ce soit clair.

M. Peter Julian: Monsieur le Président, j'apprécie la question de la députée. C'était bien gentil de sa part. La question est très claire pour nous. Cette division n'a pas de sens, parce qu'en même temps, nous sommes en train de faire une révision des politiques extérieures et revoir l'ensemble de l'administration des affaires extérieures. Cela n'a pas de sens.

Deuxièmement, puisque la consultation n'a pas été faite avec des gens qui connaissent mieux le milieu, c'est clair que nous sommes contre.

Dans le secteur du commerce international, le ministre déclare que c'est beau, que c'est le *fun*, que c'est approprié de créer des emplois à l'extérieur du Canada. C'est très clair qu'il y a un manque de cohérence de la part de ce gouvernement dans ses politiques de commerce international et dans son administration même. Nous avons vu cela dans plusieurs secteurs, notamment au Conseil du Trésor.

En effet, il y a des règlements qui sont censés faire en sorte qu'il n'y ait pas de gaspillage des fonds publics. Pourtant, il y a effectivement un gaspillage des fonds publics et nous avons cité plusieurs exemples en ce sens.

Bien que le gouvernement ait réalisé un surplus de 9 milliards de dollars, il y a quand même une augmentation du nombre d'enfants pauvres au Canada, ainsi qu'une augmentation du nombre de familles sans abri. Les politiques gouvernementales manquent de cohérence. Le projet de loi C-31 est encore un autre exemple qui démontre que le gouvernement ne sait pas comment améliorer la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens.

Alors, en tant que porte-parole de mon parti, je suis contre le projet de loi, tout comme le caucus du Nouveau Parti démocratique. Le fait que nous soyons en train de discuter de ce projet de loi alors que les affaires étrangères font l'objet d'une révision n'a pas de sens. Également, cela n'a pas de sens que le ministre dise que c'est bon de créer des emplois en matière de commerce international à l'extérieur du Canada. C'est très clair qu'il y a un problème dans ce secteur et il faut régler.

Donc, pour ces raisons, nous sommes contre le projet de loi.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, j'ai bien apprécié l'intervention du député puisqu'elle rejoint la position du Bloc québécois. J'aimerais qu'il nous parle de ses impressions sur l'apport que pourront faire les ONG en coopération internationale et en solidarité internationale, avec cette division administrative. Nous savons déjà que nous avons beaucoup de difficulté à faire entendre les préoccupations sociales, environnementales ou de développements démocratiques avec la structure actuelle.

Avec une structure dans laquelle nous aurions un ministère des Affaires étrangères et un ministère du Commerce international, pense-t-il que les ONG auraient un meilleur accès au ministre?

• (1615)

M. Peter Julian: Monsieur le Président, je remercie le député de Joliette de sa question. Il y a nettement un problème avec la structure existante. Cependant, à mon avis, ce serait encore pire si on changeait ou si on divisait ces deux ministères, et c'est exactement ce que vise la loi.

Initiatives ministérielles

Le problème c'est que même si les ONG demandent l'aide du gouvernement, on ne semble pas les écouter et c'est dommage. Néanmoins, avec un gouvernement minoritaire, nous avons plus de chances de mettre de l'avant nos opinions, mais la réalité veut que lorsqu'on parle des droits humains et de l'environnement non seulement au Canada mais ailleurs dans le monde, lorsqu'on parle de tous ces aspects, cela rejoint à la fois le commerce international et les questions de politiques étrangères.

Nous ne pouvons pas avoir deux ministères qui vont dans deux directions différentes. Ce serait encore plus difficile pour les ONG d'être écoutées, si on avait cette division, soit deux voies différentes.

Les questions relevant des droits humains, de l'environnement et du développement social couvrent des aspects extrêmement importants qui devraient être considérés dans l'ensemble, en ce qui concerne la politique étrangère.

De plus, ce qui doit faire honte à tous les députés de ce Parlement ainsi qu'à tous les Canadiens et les Canadiennes, c'est qu'on sait qu'hier, 29 000 enfants sont morts à cause de la maladie, du manque de nourriture et des problèmes qu'entraîne le fait que l'eau ne soit pas potable. Aujourd'hui, encore 29 000 enfants mourront. Demain aussi, 29 000 enfants mourront. C'est un problème monumental, et c'est aux Canadiennes et aux Canadiens de faire bouger les choses dans ces dossiers, afin de changer cette situation.

À mon avis, ce sera plus difficile de faire avancer ces causes si on a deux ministères différents qui s'en vont dans deux directions différentes.

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, je ne voudrais pas que l'on croie que je contredis mon collègue, mais je dois réagir à son affirmation selon laquelle le projet de loi témoigne d'un manque de cohérence dans les politiques gouvernementales. Au contraire, j'estime qu'il témoigne d'une très grande cohérence. C'est que le gouvernement sait exactement où il va en ce qui concerne et le commerce international et les droits humains.

Pas plus tard que la semaine dernière, nous en avons eu un exemple avec le drapeau canadien. Voici un symbole que le gouvernement invoque chaque fois que des députés de l'opposition, de l'Ouest en particulier, posent des questions sur la corruption. Nous savons maintenant que le gouvernement considère le drapeau comme un symbole qu'on achète au WallMart. Il recherche le plus bas prix possible parce que c'est bon pour le consommateur.

Mme Beth Phinney: C'était de l'impartition. Nous ne savions pas que cela arriverait.

M. Charlie Angus: La députée dit que le gouvernement ne savait que cela se produirait. Je croyais que les libéraux savaient très bien ce qui se produirait. Un certain nombre de libéraux m'ont dit que le gouvernement recourait à l'impartition pour de nombreux symboles canadiens afin d'obtenir de meilleurs prix. Cela m'amène à la question fondamentale que je voudrais poser.

L'automne dernier, nous avons demandé au gouvernement qu'il nous assure, lorsqu'il a autorisé la vente de la Noranda et de la Falconbridge au gouvernement de la Chine, qu'il avait un plan obligeant l'acheteur à respecter certaines normes fondamentales en matière de droits humains, notamment, afin de protéger la population des régions, comme la mienne, où sont exploitées des mines de cuivre. Il y a, d'un bout à l'autre du pays, des populations qui sont tributaires de ces ressources. Nous n'avons pu obtenir de réponse franche de la part du gouvernement.

Il est de plus en plus évident pour moi que, si nous confions les droits humains à un ministère et le commerce à un autre, il sera tout à fait impossible pour nous d'obtenir des réponses honnêtes de la part du gouvernement. Ce sera plus facile pour le gouvernement de continuer d'affirmer qu'il aime les droits humains, les enfants, les petits chiens et la crème glacée, mais qu'il n'y peut rien.

Le député croit-il que c'est un manque de cohérence ou que cela fait partie d'une stratégie industrielle plus globale du gouvernement, qui consiste à enlever le plus possible d'emplois aux Canadiens afin de les impartir au Salvador, à la Chine ou au pays offrant le prix le plus bas?

• (1620)

M. Peter Julian: Monsieur le Président, le député de Timmins—Baie James a tout à fait raison. Il y a une orientation, et cette orientation est vers le sud et vers l'étranger. Vers la perte d'emplois. C'est une orientation qui consiste à ne pas respecter les droits de la personne et à ne pas exercer de pressions ou effectuer quelque évaluation que ce soit de l'acquisition d'entreprises canadiennes par des intérêts étrangers. Nous avons vu 11 000 entreprises canadiennes phagocytées au cours des 15 dernières années, sans aucun débat, sans aucune vérification visant à déterminer si la mainmise étrangère est dans l'intérêt des Canadiens.

On est en train de vendre le Canada à rabais. Le député a tout à fait raison. On dirait bien qu'il y a une orientation, à savoir l'exportation à rabais de nos emplois, de nos ressources et de nos entreprises. Il faut que ça cesse. Nous allons continuer de soulever ces problèmes à la Chambre.

[Français]

Le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Calgary-Centre-Nord, Les affaires autochtones; l'honorable député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, L'industrie aéronautique; l'honorable député de New Westminster—Coquitlam, La citoyenneté et l'immigration.

[Traduction]

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents), Lib.): Monsieur le Président, c'est formidable d'être ici aujourd'hui pour défendre le projet de loi C-31, qui vise à établir le ministère du Commerce international. Je suis heureux d'appuyer ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Je suis fier d'être pour la décision du premier ministre de créer le ministère du Commerce international et, par conséquent, d'appuyer avec enthousiasme la mesure législative présentée en décembre par le ministre du Commerce international en vue d'établir officiellement l'existence de son ministère.

Le Canada sera ainsi mieux outillé pour tirer profit de la mondialisation de l'économie. La vigueur économique du Canada dépend du commerce avec l'étranger, auquel un emploi sur quatre au pays est relié d'une manière ou d'une autre. L'exportation de biens et de services équivaut à 38% de notre PIB.

La capacité d'innovation et la productivité du Canada sont déterminées non seulement par notre capacité à trouver de nouveaux débouchés et à les conserver, mais aussi par notre capacité à obtenir du capital et à tirer profit de la technologie et des compétences disponibles dans le monde. Il est de toute première importance d'être en mesure d'attirer les investissements.

Initiatives ministérielles

La nature même du commerce international a changé radicalement. Les transactions ont lieu à la vitesse de la lumière. Les plans d'entreprise et les transactions commerciales sont de moins en moins le fruit d'entreprises seules et de plus en plus le prompt résultat de partenariats, d'alliances et de réseaux.

La production est organisée en fonction de chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, et la recherche, la fabrication et la distribution se font dans divers pays. Le Canada fait partie de ce milieu. Le défi à relever est de taille. Les Canadiens sont confrontés à un contexte commercial beaucoup plus complexe, qui offre des possibilités, mais qui est caractérisé aussi par des changements constants et une grande vulnérabilité.

Ce qu'il faut se demander, c'est comment le gouvernement peut intégrer les politiques et les programmes pour aider le secteur des affaires à réussir dans ce contexte. Comment pouvons-nous favoriser le genre de succès qui assure la croissance de notre économie nationale et qui sert bien nos objectifs plus précis pour ce qui est d'appuyer le progrès social et le développement dans ces régions?

L'entrée en scène de nouvelles puissances économiques est une dimension importante et même critique de ce contexte. Jusqu'à récemment, bon nombre de ces puissances économiques étaient des pays en développement qui n'étaient pas encore entrés dans l'ère de l'industrialisation. Aujourd'hui, ces pays affichent des taux de croissance élevés année après année.

Lorsque nous parlons de ces nouvelles puissances économiques, nous pensons souvent à la Chine, à l'Inde et au Brésil. Il est clair que ces économies jouent désormais un rôle de premier plan dans la croissance, le commerce et les finances à l'échelle internationale. Ces pays ne sont plus uniquement des sources de main-d'œuvre bon marché et des endroits propices à la fabrication de produits à faible valeur ajoutée. Ils sont devenus des centres de sophistication industrielle croissante et une force dans l'économie mondiale axée sur le savoir et les services.

Ces économies se caractérisent généralement par une urbanisation et des changements technologiques rapides, des pressions énormes au niveau de l'énergie et des infrastructures, et l'explosion des classes moyennes dont le pouvoir d'achat ne cesse de s'accroître. Ensemble, ces économies, qui exercent leur influence à l'échelle mondiale, définissent de plus en plus le cadre de concurrence dans lequel nous devons évoluer ici, au Canada. Elles offrent aussi de nouveaux débouchés aux Canadiens, et la possibilité de créer de la richesse pour notre génération et celles à venir. Nous sommes une nation commerçante.

La Chine a affiché un taux de croissance annuel moyen de 9 p. 100 au cours de la dernière décennie. Elle se classe déjà au quatrième rang parmi les plus grandes puissances commerciales et au deuxième rang parmi les destinations préférées des investisseurs. La Chine, l'Inde et le Brésil sont également devenus des acteurs importants au sein des institutions internationales.

Et ils ne sont pas seuls. D'autres régions, comme l'Europe centrale, l'Europe de l'Est, l'Asie du Sud-Est et l'Amérique du Sud, deviennent plus puissantes. Certains pays, comme ceux que j'ai visités récemment, avec le député de Calgary-Est, au Proche-Orient et dans la péninsule d'Arabie, progressent rapidement et offrent au Canada ainsi qu'à ses concurrents des possibilités remarquables dans le secteur de la technologie et des services pour l'industrie pétrolière et gazière, dans le secteur de l'ingénierie et de la construction et dans le secteur de l'éducation.

D'autres pays, par exemple la Corée et le Mexique, bien qu'on puisse difficilement les qualifier de marchés émergents, sont

profondément intégrés dans des régions où les possibilités ne cessent de s'accroître et dont le succès reflète une réalité régionale.

• (1625)

Je crois que nos entreprises peuvent réussir, et elles réussissent d'ailleurs. Toutefois, que ce soit dans le domaine de la haute technologie, le secteur manufacturier, les industries de services, le secteur de l'énergie et des ressources ou celui de l'agriculture et des pêches, les Canadiens doivent évoluer dans un environnement mondial fort complexe. Un tel environnement exige énormément de travail et de préparation.

Dans cette situation, le gouvernement doit assembler une gamme complète d'outils d'investissement, de promotion commerciale, de compilation d'informations commerciales et d'élaboration de politiques, façonner ces outils en fonction de chaque enjeu et faire en sorte qu'ils puissent être adaptés et appliqués selon les activités et qu'ils soient conçus pour être déployés rapidement.

Il faudra des ressources. Le gouvernement devra avoir des ressources adéquates pour que nous puissions relever le défi de la concurrence mondiale. Selon nous, il est plus efficace de déployer ces ressources sur le front, directement sur les marchés ou dans les régions qui donnent son impulsion à la croissance économique mondiale. La concurrence y est farouche. Si nous ne sautons pas dans le train, d'autres le feront.

La réussite dans l'économie mondiale du XXI^e siècle nécessite des approches intégrées, assorties de solutions allant des montages financiers aux partenariats technologiques et aux transferts de compétences, en passant par la capacité de trouver des fournisseurs d'intrants à coûts concurrentiels. C'est un défi pour les entreprises avant tout, mais aussi pour nous en tant que gouvernement car le soutien que nous offrons au plan des services et des politiques doit permettre d'ajouter de la valeur à cet environnement dynamique. Les échanges commerciaux entre pays ne sauraient suffire. La situation est devenue très complexe.

Au fil des ans, nous avons bâti un Service des délégués commerciaux du Canada de niveau international. Nos délégués qui se présentent à la table de négociation possèdent de nombreuses compétences et une expertise extrêmement variée dans les domaines des affaires et des relations internationales. Nous élaborons des outils de service à la clientèle d'avant-garde, tant sous forme électronique que sous forme de contacts humains directs.

Dans l'avenir, au fur et à mesure que les partenariats commerciaux deviendront plus complexes, nous développerons une capacité de conseil quant aux meilleures sources de services juridiques et commerciaux. Comme je l'ai indiqué, le renseignement est essentiel.

Les entreprises font des efforts et nous les appuyons, mais ces efforts exigent un investissement en temps réel, de l'information commerciale exacte, non seulement sur les contacts pour l'exportation mais aussi sur les investissements potentiels, et la connaissance des partenaires commerciaux. Lors de notre dernier passage en Chine, en compagnie de représentants de plus de 280 entreprises et institutions, nous avons vu comment ces outils entrent en jeu.

Initiatives ministérielles

Pour les marchés émergents qui présentent cette combinaison d'occasions d'affaires et de risques, il nous faut des outils de promotion et d'intervention bien conçus et bien ciblés. Les investissements étant tellement essentiels au positionnement, il nous faut également des ententes susceptibles de protéger nos investissements à l'étranger. Il faut être en mesure d'offrir les meilleurs conseils possibles pour assurer la protection de la propriété intellectuelle. Il faut surmonter les obstacles réglementaires qui nuisent à notre capacité de soutenir la concurrence efficacement, que ce soit dans les secteurs du commerce ou de l'investissement.

Dans certains marchés, nos efforts pour exploiter la croissance des voyages et du tourisme seront soutenus par des accords de service aérien élargis, peut-être par la modification des règles et des procédures concernant les visas et, certainement, par une collaboration avec tous les paliers de gouvernement à l'égard de questions liées à l'infrastructure essentielle. C'est une approche à multiples facettes à laquelle participent les divers ministères.

Ce nouveau ministère du Commerce international s'avère particulièrement précieux compte tenu de la diversité des exigences auxquelles nous sommes confrontés et des solutions intégrées dont les entreprises ont besoin.

Nous avons dorénavant un ministère qui s'occupera non seulement de la politique commerciale et de la promotion des échanges commerciaux, mais aussi de l'investissement, des sciences et de la technologie ainsi que de la prestation de services intégrés aux entreprises canadiennes par l'entremise de bureaux régionaux disséminés un peu partout au Canada.

Outre les différends commerciaux, les négociations commerciales et la promotion des échanges, le nouveau ministère sera chargé de déployer de vigoureux efforts pour attirer des investissements, notamment en intensifiant la promotion du Canada à l'étranger et en renforçant la capacité des collectivités canadiennes d'attirer et de retenir les investissements.

En outre, sur la scène nationale, le ministère s'emploiera à édifier une économie alignée sur le XXI^e siècle et prendra des mesures tenant compte de la dimension internationale de l'innovation. Le ministère établira des partenariats axés sur le savoir, ayant pour objet d'accroître la productivité à l'échelle nationale tout en faisant valoir l'excellence canadienne à l'échelle internationale.

• (1630)

Ces bureaux régionaux veilleront à renseigner les collectivités de tout le pays sur les possibilités offertes, et à mettre leur savoir-faire à leur service. Pendant nos déplacements au cours de nos deux dernières missions, des sociétés et des institutions de toutes les provinces nous ont consultés.

En outre, grâce au projet de loi, nous pourrions diriger et coordonner les relations de toute l'administration fédérale à l'égard du commerce international. Nous serions la voix du Canada, sur la scène internationale, en ce qui concerne toutes les questions commerciales, et nous nous efforcerions d'élaborer une approche cohérente, pancanadienne au commerce international, en sollicitant la participation de tous les niveaux de gouvernement, du milieu des affaires et d'autres intervenants d'ailleurs.

En ce qui a trait particulièrement aux marchés émergents, je souligne qu'un des avantages uniques que possède le Canada, ce sont les compétences interculturelles de nos collectivités dans tout le pays.

Contrairement à ce que certains craignent, le projet de loi n'exclut ni n'entrave la coordination d'initiatives sur la scène internationale.

Durant mon récent voyage au Proche-Orient, j'ai vu des gens extrêmement talentueux et dévoués, qui s'occupent de toutes sortes de programmes dans nos ambassades dans la région. Ils collaborent tous bien ensemble à un objectif commun. Nous les avons vus au Qatar et dans les Émirats arabes unis. Nous les avons vus au Yémen, en Syrie et dans d'autres missions où nous sommes allés.

À mon avis, le nouveau ministère se trouve dans une position exceptionnelle pour travailler de près, non seulement avec d'autres ministères à l'étranger, mais aussi, en acquérant de la crédibilité, avec nos ministères chargés de la politique économique. Cette approche n'est pas nouvelle. D'autres pays l'ont adoptée. La France et d'autres pays d'Europe ont séparé leurs secteurs du commerce et des affaires étrangères. Les États-Unis ont leur propre structure; ils agissent de façon indépendante. Ils ont un lien direct avec la Maison-Blanche. Le commerce est donc très important pour les pays commerçants.

Ainsi, le projet de loi permettrait au gouvernement du Canada et à la population canadienne d'établir un lien précieux entre la poursuite de nos objectifs dans notre pays et les perspectives qui s'offrent au-delà de nos frontières. La prospérité du Canada, du point de vue d'un pêcheur de l'Île-du-Prince-Édouard, d'un agriculteur de l'Ouest, d'une usine de fabrication, d'une société d'ingénierie ou d'une nouvelle entreprise de pointe, dépend du commerce et des investissements internationaux pour être stable et durable. Lorsque nous étions en Chine, nous avons assisté à la signature de nombreux accords. La Commission canadienne du blé a même signé un accord de vente de céréales à la Chine.

J'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi C-31 et à veiller à ce qu'il soit adopté rapidement.

• (1635)

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, j'ai voyagé en compagnie du secrétaire parlementaire à l'occasion de deux missions commerciales et ce qu'il a dit était correct. Je pense que ses propos étaient tout à fait justes lorsqu'il a parlé de l'importance du commerce international, de ce qui s'est produit et de la façon dont les entreprises canadiennes relèvent actuellement les nouveaux défis du commerce international et des marchés émergents.

Cependant, aujourd'hui, il parlait du projet de loi C-31 et il est passé à côté de la plaque. Il n'a tenu aucun compte des questions qui ont été posées à la Chambre. Pourquoi est-il nécessaire de scinder le ministère en deux pour en faire le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international? Il n'a pas répondu à cette question.

Une analyse plus poussée a-t-elle été faite pour montrer qu'un ministère distinct servirait mieux les intérêts du Canada à long terme? Il n'a pas répondu à cette question.

Lorsque son premier ministre est arrivé au pouvoir, il a dit que la politique étrangère serait soumise à un examen. Comment se fait-il qu'une décision ait été prise avant l'adoption d'une nouvelle politique étrangère?

Voilà les questions qui ont été posées et tous se demandent s'il va enfin abandonner ses beaux discours fleuris et répondre à ces questions.

L'hon. Mark Eyking: Monsieur le Président, je remercie le député de Calgary-Est et j'ai des compliments à lui faire sur son écharpe. Il s'habille avec élégance et cela fait plaisir de voir cela à la Chambre.

Initiatives ministérielles

Le député a beaucoup voyagé. Il a vu dans d'autres pays la concurrence à laquelle nous faisons face. Que celle-ci provienne d'Australie ou de France, que nous nous mesurions aux marchés émergents ou à d'autres, le ministère du Commerce international doit défendre nos intérêts. Nous devons lui donner les moyens de faire son travail. Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas adopter une approche commune pour l'ensemble du gouvernement dans nos relations avec les diverses régions du monde, c'est-à-dire collaborer avec l'ACDI, les Affaires étrangères, voire la Défense nationale. Nous pouvons travailler selon l'approche silo, mais tout en collaborant.

Le présent siècle va différer beaucoup du précédent. La Chine est en émergence et nous devons nous adapter. Les États-Unis seront l'un de nos principaux partenaires commerciaux. Notre gouvernement doit se préparer à affronter les marchés émergents et les tendances mondiales. Nous devons être prêts à collaborer avec le milieu des affaires pour adopter des politiques et pour susciter des réalisations.

[Français]

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, personne ne peut être contre le fait que les entreprises canadiennes peuvent et doivent devenir plus concurrentielles dans le grand marché mondial. Par contre, il y a lieu de se poser des questions sur un autre aspect: nous serons plus concurrentiels, mais à quel prix?

Il y a une dizaine d'années, plusieurs de nos entreprises canadiennes sont allées s'établir au Mexique. Avec l'accord du gouvernement mexicain, elles ont formé ce qu'on appelle des maquiladoras. Si je me souviens bien, on en retrouve aussi au Yucatán. Les maquiladoras sont des zones franches, des zones où les entreprises vont s'établir sans payer de droit de douane ni d'impôt. Sous prétexte qu'elles font travailler les gens, les gouvernements les laissent libres de faire du commerce. Les maquiladoras que l'on connaît sont surtout situées à la frontière du Mexique et du Texas, à Ciudad Juárez.

Les maquiladoras actuellement au Mexique emploient plus de 2 millions de travailleurs. Ces personnes proviennent d'un peu partout au nord du Mexique comme de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Ces gens travaillent pour 1 ou 2 \$ par jour. Il s'agit d'entreprises canadiennes—je le sais, je les ai vues, je les ai photographiées—qui y sont établies et qui reçoivent l'aide du gouvernement du Canada. Actuellement, les deux ministères, soit celui du Commerce international et celui des Affaires étrangères, sont regroupés. Déjà, on exploite les gens sans y faire attention. On négocie à la baisse leurs conditions de travail.

Qui plus est, le gouvernement du Canada n'a pas, mais pas du tout ratifié le protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre le traitement cruel, inhumain ou dégradant. Il n'a pas ratifié le deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il n'a pas ratifié la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs. Il n'a pas ratifié la Convention interaméricaine relative aux droits de l'homme.

Que se passera-t-il donc dans un monde où l'on aura le commerce international d'un côté et les droits de l'homme de l'autre? Je voudrais que le secrétaire parlementaire puisse m'expliquer en quoi nous servirons les intérêts des êtres humains avec la concurrence.

• (1640)

[Traduction]

L'hon. Mark Eyking: Monsieur le Président, au cours du présent siècle, nous devons relever un nouveau défi dans le domaine du commerce, notamment en ce qui concerne la façon dont nos entreprises s'adapteront.

Dans nos rencontres bilatérales, nous soulevons la question des droits de la personne auprès d'autres gouvernements.

Cependant, nous devons examiner la façon dont nos entreprises s'adapteront et comment elles réussiront ailleurs dans le monde. J'en veux pour exemple la société Husky Equipment. Son siège social se trouve en Ontario, mais elle possède quatre usines ailleurs dans le monde. Nous avons visité celle de Shanghai, l'une des plus modernes. L'entreprise traite bien ses employés et a servi d'exemple à toute la région pour la façon de traiter ses employés et de leur accorder des avantages.

Nous nous sommes également rendus au Yémen, où nous avons visité l'entreprise Nexen, dont le siège social se trouve également dans la circonscription du député de Calgary-Est. Elle fait de l'argent et influence également les droits des travailleurs dans ces pays. Elle s'acquitte bien de ses responsabilités sociales.

Nous ne pouvons pas rester inactifs en espérant que le monde progresse. Nous devons aller à l'étranger pour y faire des affaires. Nous pouvons en profiter pour montrer aux autres pays les pratiques qui ont cours au Canada en matière de droits de la personne ou des travailleurs ou en matière de responsabilités sociales dans la collectivité.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député et j'ai de la difficulté à déchiffrer son jargon.

L'enjeu n'est pas le commerce. L'enjeu est l'assurance aux Canadiens que le gouvernement a une limite en ce qui a trait aux questions fondamentales et qu'il ne tente pas de tout ramener au plus petit dénominateur commun. L'aide aux entreprises canadiennes à l'étranger n'est pas en cause; ce n'est pas de cela dont il est question.

Lorsqu'une entreprise fait de bonnes affaires, elle se bâtit une image de marque. C'est un principe commercial fondamental. Prenons l'exemple de la chaîne Burger King. À l'époque où il s'agissait d'une petite entreprise, elle a lancé le slogan « Home of the Whopper ». Je sais que bien des gens pensent qu'il s'agit d'un slogan du Parti libéral, mais il s'agit bel et bien de la marque de commerce de Burger King.

Les libéraux étaient tout à fait heureux que les épinglettes à l'effigie du drapeau canadien aient été fabriquées en Chine, jusqu'à ce que quelqu'un s'en rende compte. Ces épinglettes sont maintenant un symbole gênant.

J'aimerais poser une question très simple au député. Nous l'avons posée plus tôt, mais nous n'avons pas obtenu de réponse. Air Canada, symbole de notre pays, est une entreprise privée qui a survécu grâce à des millions de dollars de subventions. Elle vient tout juste de supprimer des emplois liés à l'entretien et à la mécanique au Canada pour les confier à des travailleurs au Salvador. Si je me souviens bien de mes leçons d'histoire, le Salvador était le pays des escadrons de la mort où les Jésuites se sont fait assassiner à l'université. Le dossier de ce pays en matière de droits de la personne est consternant.

Initiatives ministérielles

Si nous souhaitons bâtir notre image de marque et être fiers de notre commerce, comment les députés réagiraient-ils si le nouveau slogan d'Air Canada était: « Avec Air Canada, vous volez grâce à la sueur des Salvadoriens »? Est-ce de cela dont il est question?

•(1645)

L'hon. Mark Eyking: Monsieur le Président, je crois que le député exagère un peu. Tout le monde sait que le Canada est, de tous les pays du monde occidental, celui qui a fait le plus en matière d'emploi.

Bien sûr, nous avons des collectivités qui connaissent des difficultés. La collectivité du député réussit bien dans le cadre de cette économie mondiale. Le secteur des ressources est en bonne santé. Les choses ne seront pas faciles car il y aura des hauts et des bas, mais nous devons nous adapter à cette nouvelle économie.

Comment cela se produira-t-il? Le Canada est une nation commerçante; un emploi sur quatre dépend du commerce. Nous devons faire des affaires avec le reste du monde. Bien sûr, nous devons être vigilants en ce qui concerne les droits de la personne, et nous devons faire de même en ce qui concerne les marchés que nous concluons mais, en fin de compte, la circonscription du député profitera de cette économie mondiale. Elle profitera de la scission de ce ministère et elle sera plus proactive dans les régions où ses produits seront vendus, à l'échelle mondiale.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, c'est un plaisir de parler du projet de loi C-31, qui prévoit la création d'une ministère nommé Commerce international Canada.

Je suis le porte-parole de mon parti en matière de marchés émergents. Le secrétaire parlementaire vient de faire un discours éloquent sur l'importance des nouveaux marchés pour le Canada. Sur cette question, il prêche à un converti. Comme il l'a dit, le Canada est une nation commerçante. Plus de 40 p. 100 de notre PIB dépend du commerce. Plus de 80 p. 100 de notre commerce se fait avec nos voisins du Sud, mais nous voyons surgir de nouveaux marchés qui nous offrent des occasions que nous devons saisir.

Cependant, c'est du projet de loi C-31 qu'il s'agit; il prévoit la scission d'un ministère en deux. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international serait scindé en deux entités. Sur ce point, nous avons certaines réserves.

La députée de Newmarket—Aurora, notre porte-parole du Parti conservateur en matière de commerce, s'est exprimée de manière très éloquent au sujet de ce projet de loi il y a quelque temps, et elle a fait état des préoccupations du parti relativement à cette approche.

En ma qualité de porte-parole en matière de commerce depuis quelques années, et en ma qualité de membre du Comité des affaires étrangères, je voudrais revenir sur cette question et faire mes propres observations.

Les relations internationales du Canada relèvent de deux entités: l'Agence canadienne de développement international, l'ACDI, qui s'occupe de l'aide à l'étranger, et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ce ministère a été créé par un ancien premier ministre libéral, Pierre Trudeau. Il estimait que le Canada aurait ainsi une politique cohérente qui tiendrait compte de ses intérêts stratégiques dans les dossiers des affaires étrangères. Il semblait à l'époque que c'était la bonne approche.

Toutefois, je sais maintenant que le ministère des Affaires étrangères adoptait la même optique et la même approche à l'égard de l'ACDI. Il voulait l'absorber. Lorsque j'ai été porte-parole en matière de commerce international et de développement, j'ai appris que les bureaucrates des Affaires étrangères estimaient que, s'ils

pouvaient mettre la main sur l'ACDI, ils pourraient aborder de façon plus cohérente l'aide internationale, les droits de la personne et tout le reste, et adopter aux Affaires étrangères des politiques conformes aux valeurs du Canada.

Le gouvernement a cependant résisté à cette idée pour la simple raison qu'il se servait de l'ACDI pour acquérir de l'influence dans les pays où cet organisme allait travailler au nom du Canada. Et, plus important encore, nous avons des documents qui montrent que l'ACDI servait à récompenser généreusement des entreprises proches des libéraux.

J'ai parcouru le monde, et j'ai vu l'ACDI à l'oeuvre. Ses représentants sont différents de ceux des Affaires étrangères et de ceux qui s'occupent du commerce. Ils ne coordonnent pas leurs efforts avec ceux des autres. L'ACDI va son chemin, comme le font les Affaires étrangères, et nous prétendons pourtant avoir une stratégie cohérente et servir tous ensemble les intérêts du Canada. Il n'en est rien.

Prenons l'exemple de la Chine. L'ACDI lui accorde encore de l'aide, alors que le secrétaire parlementaire vient de dire à la Chambre que ce pays se débrouille très bien, avec une croissance annuelle de 8 p. 100. Si la Chine va si bien, pourquoi l'ACDI lui donne-t-elle de l'argent? Même chose pour l'Inde.

Non, il n'y a aucune politique cohérente sur les relations internationales. Nous avons actuellement un ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ce que nous nous demandons, c'est pourquoi et dans quelles circonstances le premier ministre du Canada a décidé qu'il devait scinder ce ministère en deux ministères distincts. Nous ne le savons pas. Personne ne le sait. Il a simplement décidé de le faire, malgré le fait que le ministère tel que nous le connaissons fonctionne très bien. Quel est l'avantage d'une telle scission? Quels coûts entraînera-t-elle? Quelqu'un s'est-il penché sur ces questions?

•(1650)

Qu'advient-il de l'ACDI dans tout cela? Nous nous retrouvons maintenant avec l'ACDI, et les nouveaux ministères du Commerce et des Affaires internationales. Comment parviendront-ils à coordonner une politique unique en matière d'affaires étrangères? Le premier ministre a dit qu'un examen de la politique étrangère serait réalisé. On aurait pu croire que le gouvernement aurait mené un tel examen avant d'arriver à une telle conclusion, mais non, ce n'est pas le cas.

Nous ne savons pas si l'examen de la politique étrangère aura lieu ni ce qui va se passer. À notre avis, des décisions ont été prises sans qu'on ait déterminé si elles étaient, ou non, dans l'intérêt de la politique étrangère canadienne.

Nous, au Parti conservateur, estimons que nous devrions renvoyer le projet de loi au Comité des affaires étrangères pour qu'il l'étudie en bonne et due forme, fasse des recommandations et détermine si, à long terme, cette approche est dans l'intérêt du Canada. Il me semblerait que ce soit là une marche à suivre sensée et logique, mais on ne semble pas le comprendre de l'autre côté.

Le secrétaire parlementaire nous fait de beaux discours à propos de marchés émergents, mais nous, nous voulons savoir si c'est l'approche à suivre.

Initiatives ministérielles

Je m'imagine être à l'étranger et devoir traiter avec ces trois représentants distincts du Canada, l'ambassadeur qui parle au nom des Affaires étrangères, le porte-parole de l'ACDI et celui du Commerce international, tous assis dans leur bureau, isolés, absorbés par leurs petites guerres de territoire. En attendant, qu'advient-il de la politique étrangère canadienne relative aux questions d'intérêt pour les Canadiens?

Que se passera-t-il? Reviendrons-nous dans cette enceinte, admettant que nous avons commis une erreur et que nous voulons revenir en arrière? Nous envisageons de prendre une décision très importante, et il ne faut la prendre à la légère.

Nous voulons savoir si c'est l'approche à suivre. Nous ne le savons toujours pas, et c'est pourquoi nous n'appuierons pas le projet de loi. Nous voulons que le projet de loi soit renvoyé au Comité des affaires étrangères, qui pourra en faire une analyse approfondie.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, j'apprécie les observations du député et son commentaire sur la nécessité d'étudier cette proposition du gouvernement.

Je me demande s'il lui conviendrait d'intégrer à l'analyse la question des acquisitions au Canada et des critères relatifs au respect des droits de la personne dans les marchés émergents dont il parle, critères auxquels il faudrait évidemment assujettir ces acquisitions.

Ne devrait-il pas exister au Canada un centre d'information nous permettant de savoir à quelle enseigne se loge un pays en matière de respect des droits de la personne, lorsque des pays comme la Chine, ou tout autre pays figurant sur la liste des pays qui ne sont pas les meilleurs représentants de la politique et de la diplomatie internationales, tentent d'acquiescer une entreprise, comme 11 000 l'ont été ces dernières années? Dans le cas qui nous occupe, lorsqu'un gouvernement achète l'une de nos plus grandes sociétés minières, ne devrait-on pas tenir compte du critère des droits de la personne dans le processus d'acquisition?

Sous la gouverne libérale, il n'y a certainement aucune façon de contrer l'acquisition d'une entreprise canadienne. La porte est ouverte toute grande et les pays peuvent choisir à leur gré. Il est évident que le gouvernement accepte toutes les demandes. Aucune des 11 000 demandes n'a été rejetée. Le critère des droits de la personne serait-il de ceux que favoriserait le député pour aider les pays émergents à s'engager dans le XXI^e siècle?

• (1655)

Mr. Deepak Obhrai: Monsieur le Président, j'ai oublié de vous dire que je vais partager mon temps de parole avec mon collègue de la circonscription de Macleod.

La question du député correspond précisément à mon propos. C'est la raison pour laquelle je remets en question l'approche choisie.

Les Canadiens souhaitent que notre politique étrangère soit fortement imprégnée de la valeur fondamentale que représentent les droits de la personne. Mais ce sera possible uniquement si la politique prévoit une harmonisation des efforts.

Actuellement, ce qui risque de se produire si le gouvernement scinde ce ministère, c'est que le nouveau ministère du Commerce international pourrait décider que le commerce est une question distincte des droits de la personne. Il pourrait ne plus tenir compte que des impératifs commerciaux et se cantonner dans la position voulant qu'il n'y ait pas de lien entre le commerce et les droits de la personne.

Les droits de la personne sont une valeur canadienne qui préoccupe les Canadiens. Tout comme mon parti, la population veut que les droits de la personne soient au premier plan.

Pour répondre à la question du député, les droits de la personne sont l'une de nos préoccupations également, et c'est pourquoi nous disons que nous n'appuierons pas le projet de loi jusqu'à ce que le comité en fasse l'étude, de manière à ce que l'on puisse réfléchir à ces problèmes et que l'on entende ce que les fonctionnaires et le gouvernement ont à dire à ce sujet.

Le gouvernement ne fait actuellement que nous présenter sa politique élaborée unilatéralement. Il a décidé de procéder de cette manière, sans répondre aux questions comme celle qu'a posée le député.

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je reviendrai sur les commentaires du député de Skeena à ce sujet, mais j'aimerais d'abord faire un commentaire et poser une question.

Nous sommes dans cette honorable enceinte depuis bien au-delà d'une décennie. Nous savons très bien que des entreprises étrangères sont venues au Canada pour faire des investissements, des achats, des fusions et ainsi de suite. Nous savons aussi qu'il existe des dispositions pour nous assurer que ces investissements ne nous portent pas préjudice et qu'ils ne gênent pas nos opérations ici au pays. Malheureusement, ou peut-être heureusement, nous vivons dans une économie mondiale et ce sont là des choses qui arrivent.

Mon collègue s'est montré très éloquent. Il y a des points chauds dans certains pays où on fait travailler les enfants, où on ne respecte pas le droit du travail et où on viole les droits de la personne par exemple. Lorsqu'on sait ou qu'on lit qu'une telle situation existe dans certains pays, est-il sage de nous tenir à l'écart, de nous défilier et de fermer les yeux, ou est-il plus logique de faire tout ce que nous pouvons pour inviter ces pays à la discussion? Sachant quelle merveilleuse société nous avons réussi à ériger ici, nous pouvons tirer profit de notre expérience et montrer aux autres qu'on peut agir autrement en société.

M. Deepak Obhrai: Monsieur le Président, je retiens le mot « inviter ». Oui, nous devrions favoriser le dialogue avec ces pays. Nous ne pouvons pas les tenir à l'écart. Nous voyons bien qu'en isolant un pays, nous contribuons à accroître le taux de violation des droits dans ce pays. Je suis d'accord avec mon collègue pour dire que nous devons inviter ces pays au dialogue. Reste à savoir comment on peut le faire.

Quel est le meilleur moyen d'amener un pays à parler du travail des enfants et de toutes ces questions? À mon avis, ce qu'il faut faire, c'est leur dire que s'ils ne modifient pas leurs lois, s'ils ne respectent pas les exigences de l'OIT et s'ils ne respectent pas les traités internationaux qui ont été signés, nous y penserons sérieusement avant de faire affaire avec eux. Nous ne pouvons pas nous contenter de faire l'autruche et de nous dire qu'il ne se passe rien. Je suis d'accord avec le député, mais je me demande quelle est la meilleure façon de s'adresser aux pays pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Monsieur le Président, le sujet passionne le député de Calgary-Est comme bon nombre d'entre nous.

Il faut tenir compte des inquiétudes que nous cause ce projet de loi. Je lui accorderai mon appui uniquement parce que nous devons obtenir des réponses et que, apparemment, la seule façon d'amener le gouvernement à nous en donner est de convoquer des témoins à notre comité. Nous avons des questions d'une très grande importance à poser.

Initiatives ministérielles

Pour moi, le plus important est de savoir pourquoi on a décidé de scinder le ministère en deux et pourquoi on a ensuite décidé de procéder à un examen de la politique internationale. Que nous apprendra cet examen? Et s'il nous apprenait que, dans l'intérêt du pays, il ne fallait pas scinder le ministère en deux?

J'ai longtemps travaillé au ministère du Commerce. Je m'y suis fait de bons amis. J'ai déjà représenté les exportateurs et les producteurs du secteur de l'agroalimentaire au Canada. J'ai été président de la Canadian Agri-Food Trade Alliance, qui représente 90 p. 100 des exportations de produits agroalimentaires canadiennes, non seulement des produits de la ferme mais aussi des produits à valeur ajoutée. N'oublions jamais que le Canada est tributaire des exportations. Les exportations sont déterminantes pour notre avenir et pour les entreprises qui soutiennent notre économie.

J'ai travaillé pour le ministère du Commerce et pour les Affaires étrangères. J'ai établi d'excellents rapports professionnels avec le personnel du ministère du Commerce et aux Affaires étrangères. Je sens les employés de l'édifice Pearson très inquiets. Je me suis entretenu avec des gens qui travaillent dur pour ce pays. Ils ont assumé une double charge en travaillant à la fois pour le ministère du Commerce et pour les Affaires étrangères. Il y a aussi ceux qui travaillent pour l'ACDI. Ils appartiennent tous à ce même grand groupe. Nous aborderons plus tard les questions relatives au financement.

Ces personnes sont très mécontentes de la situation. Elles se demandent elles aussi qui a pris cette décision, et pourquoi on ne les a pas consultées. Combien d'entreprises canadiennes ont préalablement été consultées? La décision visait-elle uniquement, comme on l'a souvent entendu dire, à créer un autre ministère? C'est la question que je souhaite poser aux ministres lorsqu'ils comparaitront devant le comité permanent. Si nous ne procédons pas à l'approbation de principe du projet de loi et ne le renvoyons pas au comité, nous n'obtiendrons peut-être jamais les réponses à ces questions.

J'aimerais voir une demande écrite des entreprises qui souhaitaient que le ministère soit scindé en deux. Elles ne sont probablement pas très nombreuses.

Au cours des derniers mois, je me suis rendu aux consulats à Hong Kong; à Séoul, en Corée du Sud; à Tokyo; au Brésil et à Santiago, au Chili. J'ai entendu les mêmes préoccupations de la part de ceux qui ont un double rôle dans ces consulats. Ils ne savent pas s'ils ont un avenir et quel sera cet avenir, s'ils en ont un. Ils s'inquiètent du rôle qu'ils pourront jouer.

● (1700)

Ces personnes fournissent un soutien au commerce et aux affaires étrangères et elles ont un rôle à jouer au sein de l'ACDI. Elles travaillent bien. Il est évident qu'elles craignent pour leur avenir. Lorsque qu'un comité étudiera ce projet de loi, j'aimerais inviter quelques-unes de ces personnes à comparaître, pourvu qu'elles profitent d'un régime de protection des dénonciateurs, de manière à ce qu'elles puissent formuler leurs craintes face à l'avenir et dire comment leurs ministères ont travaillé dans le passé.

Je ne dis pas que cette mesure ne bénéficierait pas aux activités économiques, je dis que la question mérite d'être examinée. Assoyons-nous et interrogeons les personnes concernées. Trouvons ce qui justifie cette mesure.

En 1982, lorsque le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a été créé, il intégrait le volet industrie. Puis on a décidé de retirer l'industrie du ministère. Je me demande encore si ce fut une bonne chose car l'industrie représente une grande part

du commerce. Il y a un trop grand nombre de ministères et, excusez-moi de le dire, mais il y a un trop grand nombre de ministres. On se demande à quoi servent tous les ministres qui parcourent la planète et qui font des déclarations contradictoires qui ne semblent pas s'inscrire dans le sens du programme dont notre pays aurait besoin pour mieux fonctionner.

Pour ce qui est de la scission du ministère, il serait intéressant de voir l'examen de la politique internationale. En fait, je me demande si nous le verrons un jour. Je deviens sceptique quant à savoir si je verrai une telle chose dans ma vie ou, plutôt, durant ma carrière à la Chambre des communes. On a promis cet examen en novembre, et rien n'indique qu'il sera diffusé de sitôt. Je crois savoir qu'on l'a reporté encore une fois.

On affirme qu'il s'agit d'un projet de loi d'ordre administratif, mais c'est beaucoup plus que cela. Il est capital qu'un débat sur la question ait lieu. C'est crucial pour l'avenir des entreprises canadiennes. Je veux également savoir si c'est simplement un projet de loi qui scindera le ministère en deux pour créer plus d'emplois pour les libéraux. Je veux savoir pourquoi les consultations publiques qui auraient permis de savoir si c'est la direction à prendre ou pas n'ont pas eu lieu. Nous avons des questions très sérieuses et de graves préoccupations.

Nous avons d'autres questions au sujet du rôle de l'ACDI, bien sûr, mais aussi au sujet du financement de l'ACDI. Nous sommes très préoccupés par la réaction au tsunami. Il est à espérer qu'on abordera ce sujet dans le cadre de l'examen de la politique internationale. Il est indéniable que nous devons apporter aux victimes de cette catastrophe toute l'aide que nous pouvions, mais nous ne savons toujours pas au juste d'où vient l'argent. Vient-il du ministère de la Défense nationale? Est-ce que des fonds du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international seront canalisés par l'intermédiaire de l'ACDI pour remplacer les fonds qui sont venus du ministère de la Défense? Nous avons des questions très sérieuses de ce genre à poser.

Mon collègue d'en face, mon adversaire, a parlé de certains des contrats qui ont été négociés. Il y en a un que je voudrais mentionner à nouveau. Le député et moi avons déjà eu une discussion sur le sujet. Il était tout content de dire que la Commission canadienne du blé avait signé un contrat au cours de la dernière mission en Chine.

● (1705)

Je rappelle au député que, selon moi, pour qu'il y ait contrat, il faut qu'un prix et une date approximative de livraison soient convenus. D'après ce que je comprends, ce n'est pas le cas. Il s'agit plus d'un protocole d'entente. La meilleure nouvelle que je pourrais annoncer aux électeurs de ma circonscription, c'est que nous avons vendu du blé. Malheureusement, je ne peux pas leur dire cela en ce moment.

● (1710)

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Madame la Présidente, c'est avec un très grand plaisir que je me lève pour dénoncer cette opération absolument aberrante que l'on retrouve à la fois dans les projets de loi C-31 et C-32. Évidemment, on ne peut pas discuter de l'un des projets de loi sans discuter de l'autre.

Initiatives ministérielles

C'est une opération aberrante, parce qu'elle manque de transparence. En fait, elle a été enclenchée de façon non démocratique dans le secret. De plus, elle tente de mettre les parlementaires devant un fait établi, c'est-à-dire la séparation du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux ministères, soit celui des Affaires étrangères et celui de Commerce international Canada.

C'est aussi un projet qui est rétrograde, et ce, à tous les points de vue. J'aurai l'occasion d'y revenir. C'est aussi un projet illogique sur tous les plans. En effet, il sera nuisible aux intérêts politiques et économiques du Canada et, par le fait même, aux intérêts politiques et économiques du Québec.

Vous comprendrez donc que devant un projet ou une opération qui est non transparente, antidémocratique, illogique, rétrograde, nuisible, le Bloc québécois prendra ses responsabilités: il s'opposera et votera contre les projets de loi C-31 et C-32.

Je commencerai par le manque de transparence. Le 12 décembre 2003, pratiquement sans attirer l'attention—l'on pourrait même dire dans le secret—, la Gouverneure générale en conseil a rendu un décret en vertu d'une loi sur les restructurations et les transferts d'attribution dans l'administration publique. Ce décret a scindé de façon administrative le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux ministères, comme je le mentionnais, soit les Affaires étrangères et Commerce international Canada.

Évidemment, on n'a pas attiré l'attention sur cette décision. De fait, on a commencé l'opération visant à séparer le ministère en deux entités. Ce n'est que le 29 novembre 2004 que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a été saisi de cette nouvelle réalité lors de la comparution du ministre des Affaires étrangères. C'est donc une opération qui a commencé sans consultation et sans mettre à contribution les structures parlementaires que nous nous sommes données, en particulier le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Le ministre des Affaires étrangères, qui a témoigné devant le comité, a été incapable d'expliquer d'où venait cette décision et sur quelle logique elle se basait. Cela me fait penser à cet article de Jeffrey Simpson, dans le *Globe and Mail*, qui appelait Hercule Poirot, ce personnage d'Agatha Christie, à la rescousse à Ottawa pour retrouver l'auteur de cette idée. Cette idée qui, comme je l'ai mentionné, est extrêmement nuisible aux affaires étrangères et au commerce international. Malheureusement, on n'a pas encore trouvé qui est le père ou peut-être la mère—je ne veux pas tomber dans quelque forme de sexisme que ce soit—de cette idée. On dit parfois que les mauvaises idées n'ont pas de père. Dans ce cas-ci, c'est un fait. On n'a pas encore été en mesure d'identifier qui a eu cette idée que le premier ministre a mise en application.

Le ministre avait déclaré devant la Chambre—et c'est quand même assez intéressant de le citer—: « [...] qu'il y a toujours des consultations. Le gouvernement a toujours maintenu la communication avec les grandes associations d'exportateurs et autres intervenants des milieux économiques. » Un peu plus loin, il avait dit: « Cette fois-ci, après avoir discuté de la question avec différentes personnes, le premier ministre en a décidé autrement. »

Ces citations sont intéressantes, parce qu'on nous dit qu'il y a eu des consultations. C'est un peu étrange que le décret ait été déposé le jour même de l'assermentation du premier ministre. On a là une opération d'une rapidité et d'une efficacité auxquelles le gouvernement libéral ne nous a pas habitués.

Rappelons-nous les expropriés de Mirabel et la décision du Parlement de leur venir en aide. À ce jour, aucune réponse, si ce n'est

le ministre des Transports qui a dit que le gouvernement ne donnerait pas suite à la décision du Parlement. Depuis 2000, les chômeurs et les chômeuses attendent une réponse, après des promesses répétées des ministres libéraux et du premier ministre lors du débat des chefs. C'est une réforme qui n'y est toujours pas. Espérons que dans le budget, il y aura enfin des réponses. Pour le moment, cela fait presque cinq ans que nous attendons et que les chômeurs et les chômeuses attendent une réforme digne de ce nom de l'assurance-emploi. Encore aujourd'hui, j'ai évoqué en cette Chambre le fait qu'à la suite de la décision, hier, de la Chambre des communes d'adopter une motion du Bloc québécois pour améliorer substantiellement l'aide à l'industrie du vêtement et du textile pour sauver les milliers d'emplois de ces deux secteurs manufacturiers, le gouvernement n'a pas encore réagi en disant qu'il allait donner suite à cette décision.

• (1715)

À l'heure actuelle, c'est le calme plat.

Je ne parlerai pas de l'aéronautique. Je pourrais énumérer le nombre d'enjeux dont nous débattons depuis des années, que ce gouvernement étudie, qu'il examine et pour lesquels nous n'avons pas de décision.

Étrangement, le jour même de son assermentation, le premier ministre décrète qu'on va scinder les deux ministères. Il y aurait eu une consultation. Cela se serait passé assez rapidement, merci. En fait, on le sait très bien, son idée était faite. D'où vient-elle? Cela relève plus de la psychologie que de la raison, et je ne suis malheureusement pas habilité à donner cette réponse.

Le ministre nous dit qu'il a consulté des personnes. Quelles personnes? Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international n'était pas au courant de cette opération, si ce n'est par le biais de certaines rumeurs ou de fuites qui provenaient du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Quant aux grands groupes—ma collègue des affaires étrangères et moi-même sommes constamment en contact avec eux—, aussi bien des groupes économiques que des groupes de coopération internationale, personne n'avait entendu parler de cela avant qu'on ne les interpelle sur cette question.

Donc, probablement que quelques personnes, des amis intimes du premier ministre, ont participé à cette consultation. Ce qui est intéressant, c'est que d'après le ministre des Affaires étrangères, même ces gens très proches du premier ministre lui ont déconseillé de procéder à cette scission illogique.

Je vous rappelle les mots du ministre des Affaires étrangères: « Le premier ministre en a décidé autrement ». Donc, même les gens proches du premier ministre lui ont dit que cela ne tenait pas la route pour toutes sortes de raisons, que je n'aurai peut-être malheureusement pas le temps de développer cet après-midi.

Comme je le mentionnais, la décision était prise à l'avance. D'où vient le besoin de scinder ce ministère, cela demeure un mystère. Espérons qu'un Hercule Poirot digne de ce nom viendra nous donner des réponses. Ce ne sera certainement pas du côté du ministre des Affaires étrangères puisque nous l'avons déjà questionné à cet effet.

C'est donc une décision non transparente, non démocratique et qui relève—comme cela a été mentionné par le député d'Argenteuil—Papineau—Mirabel— du mystère et de la boule de gomme. Ceci, c'est pour le premier aspect, c'est-à-dire l'aspect de la non-transparence, de l'absence de consultation, du déni du Parlement et de ses institutions et l'aspect antidémocratique de cette démarche.

Maintenant, parlons de l'aspect rétrograde. Je ne me contenterai pas, malheureusement, mais je veux quand même partager avec l'ensemble des parlementaires un extrait de la lettre de l'Association des chefs de mission à la retraite. Ces anciens ambassadeurs, hauts-commissaires ou consuls ont écrit au président du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, le 8 décembre 2004; c'est tout de même assez récent. Je vous lis le premier paragraphe. Cela résume tout.

Notre association d'environ 270 anciens ambassadeurs, hauts-commissaires et consuls généraux est profondément inquiète de l'avenir du service extérieur du Canada. Récemment, nous sommes arrivés à notre corps défendant à la conclusion que notre service extérieur était en voie de démantèlement. La décision récente de scinder en deux le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international est une manifestation éclatante de cette dérive. En tant qu'anciens diplomates et fonctionnaires d'Affaires étrangères Canada, de Commerce international Canada et de l'Agence canadienne de développement international, nos membres connaissent personnellement les difficultés qu'il y a à intégrer de façon cohérente ces deux secteurs cruciaux de la politique étrangère de notre pays. C'est pourquoi nous croyons que la décision de scinder le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international est regrettable et rétrograde.

Rétrograde, pourquoi? Parce qu'elle va à l'encontre des efforts des 30 dernières années pour intégrer la politique extérieure du Canada à sa politique commerciale et de faire de celle-ci un outil de promotion de sa politique extérieure.

Cette décision n'est pas venue du jour au lendemain. Elle remonte à 1971. À l'époque de Trudeau, on avait décidé d'intégrer l'ensemble du personnel de soutien des missions à l'étranger, jusque-là éparpillé entre différents ministères, et de ramener cela au ministère des Affaires étrangères. Par exemple, les gens d'Immigration Canada qui s'occupaient des réfugiés à l'extérieur ont été ramenés dans ce ministère. Les fonctions de l'ACDI ont aussi été ramenées à ce moment-là.

Ce qui s'est passé, 10 ans plus tard, est extrêmement important. Les délégués commerciaux qui relevaient à ce moment-là du ministère de l'Industrie et du Commerce ont été intégrés aux Affaires extérieures. Il est clair qu'il y avait aussi une logique sur le plan administratif, une logique de cohérence sur le plan de la gestion du personnel pour s'assurer d'avoir une meilleure articulation sur le plan de la politique extérieure et du commerce international, de l'aide internationale et de notre politique vis-à-vis des réfugiés.

• (1720)

Il y avait aussi une préoccupation en termes d'efficacité financière, c'est-à-dire par rapport au fait d'être capable de maintenir une synergie entre l'ensemble des missions, tout en s'assurant que les ambassadeurs remplissent des fonctions à la fois diplomatiques, économiques et relatives aux droits humains.

De 1971 à 1982, on a décidé de ramener l'ensemble de ces fonctions sous la houlette du ministère des Affaires extérieures. Cette tendance n'a jamais été démentie par aucun gouvernement subséquent, qu'il ait été conservateur ou libéral. Même lors du mandat de M. Chrétien, on n'a pas remis en cause l'importance de retrouver sous un seul toit l'ensemble des fonctions internationales du Canada.

Évidemment, il y a un problème. Ce n'est pas pour dire qu'au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, tout était parfait. La véritable source des problèmes que connaissait ce ministère n'était pas reliée au fait que l'ensemble des fonctions étaient regroupées au sein d'un seul ministère, sous la gouverne d'un ministre d'État et de deux ministres associés, aussi bien celui du Commerce international que celui de l'Aide internationale. Plutôt, c'est parce que nous y avons apporté des coupures dramatiques au cours des années 1980, lesquelles ont commencé à l'époque des

conservateurs et se sont poursuivies à l'arrivée des libéraux. D'ailleurs, l'actuel premier ministre en a été le principal artisan, lorsqu'il était ministre des Finances.

Ainsi, on a laissé de côté un certain nombre de fonctions et de missions sur le plan international qui sont pourtant extrêmement importantes pour un pays qui se targue d'être démocratique et de vouloir jouer un rôle sur la scène internationale, en particulier en ce qui concerne l'aide internationale, qui a subi d'importantes coupures, et notre présence dans les missions diplomatiques, pour ce qui est à la fois de l'immigration et du traitement des cas de réfugiés. De ce côté, par manque d'argent, le ministère a été incapable d'assumer toutes ses responsabilités.

Or, le problème n'était pas de nature administrative, mais plutôt financière. La façon de régler les problèmes du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international aurait été de réinjecter les ressources nécessaires pour assumer nos responsabilités tant sur le plan diplomatique, du commerce international, de l'aide internationale que des traitements de cas de réfugiés.

La scission du ministère en deux ministères distincts est non seulement rétrograde par rapport à la tendance lourde que nous vivons depuis 30 ans, mais ne résoudra pas le problème, étant donné qu'aucune somme d'argent n'y sera réinjectée. Du moins, on ne voit aucun signe à cet égard du côté de ce gouvernement. Il s'agit donc d'une décision rétrograde qui nous ramène plus de 30 ans en arrière, c'est-à-dire plus loin que le début des années 1970.

Comme je le mentionnais, il s'agit d'une décision illogique sur tous les plans. En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, ce n'est certainement pas en créant deux entités administratives que nous aurons une gestion plus efficace et plus cohérente de nos ressources humaines sur le plan diplomatique. On se prive de cette interaction nécessaire entre la politique étrangère et la politique commerciale, la seconde devant être un outil de la première.

On ne me fera pas accroire, en parlant de coordination—parce qu'on en parle dans les deux projets de loi—, qu'on résoudra ce problème. La coordination des relations économiques est très clairement retirée du ministère des Affaires étrangères pour être remise à Commerce international Canada. D'ailleurs, à cet effet, je peux vous citer le paragraphe 7(2) du projet de loi C-32, qui lui retire la coordination des relations économiques et internationales.

Imaginez-vous quel genre de mondialisation le Canada défendra. D'un côté, on aura un ministère des Affaires étrangères énonçant toute une série de grandes déclarations et de grands engagements sur le plan international. De l'autre côté, on aura un ministère du Commerce international qui, lui, n'aura comme préoccupations que de voir au développement du commerce international du Canada, d'aller chercher des investissements à l'étranger afin que des investisseurs viennent au Canada, et de faire la promotion des investisseurs canadiens dans ces pays.

Initiatives parlementaires

● (1725)

Que dira le ministre du Commerce international lorsque les ONG ou la société civile demanderont à son ministère, à Exportation et Développement Canada s'ils ont tenu compte des grandes valeurs canadiennes, si les droits démocratiques sont respectés lorsque Exportation et Développement Canada appuie un projet et si l'on s'assure que les conditions de travail des gens qui seront embauchés dans les autres pays seront conformes aux conventions de l'Organisation internationale du travail? Il dira que cela ne le regarde pas, qu'il est ici pour faire du commerce international. Il dira d'aller voir le ministre des Affaires étrangères qui dira à son tour: « Écoutez, je vous entends, mais ce n'est pas moi qui contrôle les relations économiques internationales. »

Alors, ces ONG, qui ont déjà de la difficulté à se faire entendre, soit en coopération internationale ou en solidarité internationale, et une bonne partie de la société civile n'auront plus du tout de possibilité de se faire entendre. C'est extrêmement dommageable car il n'y aura plus cette pression nécessaire sur le gouvernement, sur le Parlement, pour s'assurer que le Canada travaille réellement—pas juste dans les grandes déclarations—à une mondialisation qui soit au service des peuples, plutôt qu'au service des grandes entreprises multinationales.

Nous voyons bien que ce projet n'aide pas du tout l'avancée de ce que mes collègues d'en face appellent souvent les grandes valeurs canadiennes. Ce projet va nuire au développement de la démocratie. Il va empêcher la société civile canadienne et québécoise de faire les pressions nécessaires. Dans ce sens, ce projet de loi est extrêmement nuisible aux intérêts politiques et économiques du Québec et du Canada.

Ce projet est non transparent, rétrograde et illogique. Je vous ai nommé un certain nombre de plans, mais même au niveau économique, cela n'a pas de sens.

Actuellement, les ambassadeurs du Canada sont évalués par le ministre des Affaires étrangères et par le ministre du Commerce international. Dorénavant, ils ne seront évalués que par le ministre des Affaires étrangères. Donc, tout l'aspect de la politique économique est une dimension extrêmement importante de notre politique des affaires étrangères.

Quand le premier ministre est allé au Japon, il a parlé de la maladie de la vache folle et du fait que la frontière japonaise soit fermée. Cela, c'est du commerce. Il a parlé, par exemple, du prochain sommet du G-8 qui portera sur les changements climatiques. Cela, c'est du commerce international et des affaires étrangères aussi. Nous ne pouvons pas couper cela comme un saucisson.

Nous allons donc nous retrouver devant une situation où les milieux d'affaires n'auront pas l'appui de l'ensemble de l'appareil diplomatique et ils sont extrêmement inquiets. En effet, j'ai eu l'occasion d'en parler, ils ont l'impression que les ambassadeurs ne seront plus évalués. C'est effectivement le cas sur leurs performances au plan de la politique commerciale.

Comme on le voit, il s'agit d'un projet de loi qui n'a ni queue ni tête. De plus—et cela a été souligné par plusieurs participants, y compris d'ailleurs du côté du parti libéral—, quelle est la logique à décider de scinder le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, alors que l'on nous annonce que, dans quelques semaines, le ministre des Affaires étrangères va déposer de nouvelles orientations en terme de politique étrangère? C'est véritablement mettre la charrue devant les boeufs.

Si au bout du processus, nous avons dit: « Oui, peut-être que nous serions mieux servis par la scission du ministère », je ne serais pas

plus d'accord, mais au moins, nous pourrions dire qu'il y a une certaine logique dans le processus. Cependant, nous prenons maintenant une décision administrative et après, nous étudierons les grandes orientations de la politique étrangère. Nous le voyons bien, nous sommes totalement dans l'illogisme, voire tout à fait dans le champ.

En terminant, un ancien sous-ministre des Affaires étrangères disait dans *The Globe and Mail*—voyez comme je lis beaucoup les journaux anglophones—, le proverbe suivant: « Quand cela fonctionne, pourquoi essayer de réparer quelque chose? » Alors, c'est exactement la même chose avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Cela fonctionne. Il faut mettre plus d'argent dans ce ministère, mais nous n'avons pas besoin de le réparer en le scindant en deux.

● (1730)

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, je vous remercie de m'avoir donné la parole. J'ai bien écouté le discours du député depuis mon bureau. C'est intéressant qu'il ait trouvé malheureux la division du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Il disait qu'au fond, la grande question pour lui était que la division aurait une conséquence négative pour notre politique. Je trouve cela intéressant, étant donné que le Bloc québécois est un parti qui veut diviser le pays. Peut-être est-il un expert dans le domaine de la division et de la scissiparité.

Le député ne conviendra-t-il pas comme les autres que, depuis que le ministère a fusionné en 1981, il y a peut-être eu des moments où la fusion était justifiée et des moments où elle ne l'était pas? Est-ce qu'il ne pense pas que cela pourrait faire l'objet d'un débat au comité où il siège?

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 7 février, de la motion: Que le projet de loi C-206, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (étiquettes de mise en garde au sujet de la consommation de boissons alcooliques), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-206, inscrit sous la rubrique des initiatives parlementaires.

Convoquez les députés.

● (1805)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 34)

POUR

Députés

Abbott
Alcock
Anderson (Victoria)
Asselin
Bains

Adams
Ambrose
André
Bagnell
Bakopanos

Initiatives parlementaires

Batters	Beaumier	Simard (Beauport—Limoilou)	Simard (Saint Boniface)
Bélangier	Bell	Simms	Skelton
Bellavance	Bennett	Smith (Pontiac)	Smith (Kildonan—St. Paul)
Benoit	Bergeron	Solberg	St-Hilaire
Bevilacqua	Bigras	St. Amand	St. Denis
Blaikie	Blais	Steckle	Stronach
Blondin-Andrew	Boire	Szabo	Telegdi
Boivin	Bonin	Temelkovski	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Bonsant	Boshcoff	Basques)	
Bouchard	Boudria	Thibault (West Nova)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Boulianne	Bradshaw	Thompson (Wild Rose)	Toews
Breitkreuz	Brisson	Torsney	Trost
Broadbent	Brown (Oakville)	Ur	Valeri
Brunelle	Bulte	Valley	Van Loan
Cardin	Carr	Vellacott	Vincent
Carrie	Carrier	Volpe	Wappel
Carroll	Casson	Warawa	Wasylycia-Leis
Catterall	Chan	Watson	Wilfert
Chatters	Chong	Williams	Wrzesnewskyj
Christopherson	Clavet	Yelich— 225	
Cleary	Coderre		
Comartin	Comuzzi		
Côté	Cotler		
Crête	Crowder		
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cummins		
Cuzner	D'Amours		
Davies	Deschamps		
Desjarlais	DeVillers		
Devolin	Dion		
Dosanjh	Doyle		
Drouin	Dryden		
Duceppe	Duncan		
Easter	Efford		
Emerson	Epp		
Eyking	Faille		
Fletcher	Folco		
Fontana	Frulla		
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)		
Galloway	Gaudet		
Gauthier	Godbout		
Godfrey	Godin		
Goldring	Goodale		
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guamieri		
Guay	Guimond		
Harris	Hiebert		
Holland	Jean		
Julian	Kadis		
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Karetak-Lindell		
Kennedy (Calgary Southeast)	Khan		
Kilgour	Komarnicki		
Kotto	Kramp (Prince Edward—Hastings)		
Laframboise	Lapierre (Outremont)		
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lauzon		
Lavallée	Layton		
LeBlanc	Lee		
Lemay	Lessard		
Lévesque	Loubier		
Lukiwski	Lunn		
Lunney	MacAulay		
MacKay (Central Nova)	MacKenzie		
Macklin	Malhi		
Maloney	Marceau		
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)		
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (Sault Ste. Marie)		
Masse	Matthews		
McCallum	McGuinty		
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)		
McTeague	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)		
Menzies	Merrifield		
Miller	Mills		
Minna	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)		
Moore (Fundy Royal)	Murphy		
Myers	Neville		
O'Brien	Obhrai		
Oda	Owen		
Pacetti	Paquette		
Patry	Peterson		
Phinney	Picard (Drummond)		
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Plamondon		
Powers	Preston		
Proulx	Ratansi		
Redman	Regan		
Reynolds	Robillard		
Rodriguez	Rota		
Roy	Saada		
Sauvageau	Scarpaleggia		
Schellenberger	Schmidt (Kelowna—Lake Country)		
Scott	Sgro		
Siksay	Silva		

CONTRE

Députés

Ablonczy	Allison
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bezan	Brown (Leeds—Grenville)
Cullen (Etobicoke North)	Fitzpatrick
Goodyear	Gouk
Hanger	Harrison
Hill	Jaffer
Johnston	Nicholson
O'Connor	Pallister
Penson	Rajotte
Richardson	Ritz
Savoy	Tilson
Tonks	Tweed
Zed— 27	

PAIRÉS

Députés

Bachand	Byrne
Chamberlain	Demers
Desrochers	Dhalla
Gagnon (Québec)	Ianno
Lalonde	Ménard (Hochelaga)
Mitchell	Perron
Pettigrew	Poirier-Rivard
Savage	Zed— 16

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 18 h 9, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

* * *

● (1810)

LA LOI SUR LES BREVETS

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD) propose: Que le projet de loi C-274, Loi modifiant la Loi sur les brevets, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Initiatives parlementaires

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de ce très important projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté pour la première fois à la Chambre en novembre 2004. Il s'agit d'un projet de loi tout simple. Au début, il propose d'apporter, pour fins de clarification, des modifications à des définitions, mais l'objectif fondamental du projet de loi se trouve à la toute fin, dans un petit paragraphe en caractères gras ainsi libellé:

Le Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité) est abrogé.

J'espère que cette très importante initiative parlementaire bénéficiera elle aussi de l'esprit de coopération qui a permis de renvoyer des projets de loi à des comités. À mon avis, il serait bon que les Canadiens sachent que les politiciens qu'ils élisent prennent les problèmes au sérieux, notamment lorsqu'ils ont des répercussions financières directes sur la population.

Le prix des produits pharmaceutiques a augmenté ces dernières années. Parce que le système de réglementation actuel exerce des pressions à la hausse sur les prix, les Canadiens moyens paient plus cher, non seulement par le biais de leur régime d'assurance ou à la pharmacie, mais aussi par leurs impôts qui soutiennent notre système de soins de santé universel et public.

Avant d'aller trop loin, je veux préciser ce sur quoi ce projet de loi ne porte pas. Il ne s'agit pas de réduire la protection conférée par un brevet aux entreprises pharmaceutiques novatrices. Il ne s'agit pas non plus de défendre un point de vue plutôt qu'un autre dans la guerre que se livrent de toutes les façons les fabricants de médicaments d'origine et les fabricants de médicaments génériques au Canada.

Il s'agit plutôt de s'assurer que l'industrie pharmaceutique est traitée dans la loi comme toutes les autres industries. C'est ce qui profiterait le plus aux Canadiens. À l'heure actuelle, des échappatoires permettent aux deux industries d'utiliser un éventail de tactiques qui empêchent l'entrée sur le marché de médicaments génériques à faibles coûts au-delà de la période de protection conférée par le brevet et favorisent des litiges et un gaspillage de temps et d'argent.

Les manœuvres juridiques utilisées du fait de ce règlement sont scandaleuses étant donné l'argent qu'on gaspille, tout cet argent qu'on pourrait mieux utiliser pour assurer le développement et l'innovation, pour mettre sur le marché des versions génériques et enfin, pour donner aux gens les médicaments dont ils ont besoin pour traiter leurs maladies.

Une importante politique publique au Canada consiste à veiller à ce qu'il y ait une concurrence loyale. Cependant, notre régime de la réglementation des médicaments favorise des comportements anti-concurrentiels. En fin de compte, beaucoup de Canadiens souffrent.

Les médicaments représentent le poste de dépenses qui augmente le plus rapidement dans notre régime de santé. Je crois que nous avons tous pour devoir, au Parlement, de nous attaquer à ce problème dans le but plus large d'améliorer l'abordabilité de notre système public d'assurance-médicaments. En fait, je crois que c'est une façon de le sauver pour veiller à ce que nous puissions transmettre ce trésor et ce patrimoine national à nos enfants et à nos petits-enfants.

Les consommateurs paient plus pour leurs médicaments qu'ils ne le devraient, surtout pour certains médicaments dont les Canadiens ont le plus besoin. Lorsque les monopoles sur des médicaments sont prolongés au-delà de la période de protection de 20 ans conférée par un brevet, les consommateurs, les patients, les gouvernements et notre régime de santé paient davantage pour les médicaments, car les médicaments génériques sont en moyenne de 40 p. 100 à 55 p. 100

moins chers que la version d'origine d'un médicament. On estime que les diverses techniques juridiques utilisées ont coûté près de 1,5 milliard de dollars depuis que le règlement est entré en vigueur il y a à peine plus de dix ans.

Aucune autre industrie canadienne n'est assujettie à un règlement semblable. C'est un cas isolé et exceptionnel et on peut se demander comment cela a pu se produire. Pourquoi le gouvernement libéral a-t-il permis que 1,5 milliard de dollars venant des Canadiens se retrouve dans les poches d'entreprises pharmaceutiques qui sont des multinationales pour la plupart?

Cela se produit parce que le Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité) le permet. Même s'il est abusif sur le plan juridique et cause des torts de façon générale, ce règlement est en vigueur sous sa forme actuelle depuis plus de sept ans. Jusqu'à maintenant, le gouvernement ne l'a pas modifié.

Ces règlements avaient et ont toujours pour objet d'établir un équilibre entre la rivalité d'intérêts des fabricants de produits de marque et les fabricants de produits génériques. Malheureusement, ils peuvent faire tout le contraire. Les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé ont choisi de reléguer aux oubliettes cette importante question de politique gouvernementale et de ne pas en informer le Parlement.

Permettez-moi de présenter une petite rétrospective à l'intention des députés. Les règlements dont nous parlons actuellement sont relativement nouveaux dans le contexte canadien. Ils ont vu le jour en 1993 après l'adoption du projet de loi C-91 et ont par la suite fait l'objet de plusieurs réformes.

Dans le passé, le gouvernement du Canada estimait devoir jouer un rôle clé pour limiter les monopoles dans le secteur pharmaceutique. Il a eu recours au régime de l'homologation obligatoire qui a permis aux fabricants de produits génériques de faire concurrence en offrant des versions moins chères d'un produit donné. En 1985, le gouvernement Trudeau a mis sur pied une commission d'enquête fédérale, en l'occurrence la commission Eastman, qui a conclu que ce régime avait fait économiser des millions de dollars, n'avait pas eu d'incidence néfaste sur la recherche dans l'industrie pharmaceutique et n'avait pas influencé les sociétés pharmaceutiques multinationales dans leurs décisions au chapitre de l'investissement dans la recherche et le développement.

Cependant, compte tenu des pressions exercées par les États-Unis en 1988, dans le contexte de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et, en 1994, dans celui de l'Accord de libre-échange nord-américain, les projets de loi C-22 et C-91 ont radicalement modifié la façon dont le Canada traite les brevets pharmaceutiques. La protection consentie par les brevets est ainsi passée de 17 à 20 ans. Dès lors, les produits pouvaient être brevetés, à l'instar des processus, et le projet de loi C-91 a complètement supprimé le régime de l'homologation obligatoire.

● (1815)

Aujourd'hui, une commission d'enquête fédérale arriverait vraisemblablement à des conclusions contraires à celles de l'enquête de 1985. Le virage radical dans la politique gouvernementale, en grande partie attribuable aux pressions exercées par les États-Unis lors de la négociation des accords de libre-échange, a nui à la capacité de conserver certains éléments de contrôle véritable sur le prix des produits pharmaceutiques pour faire en sorte que les Canadiens puissent obtenir des médicaments à prix abordable chez le pharmacien et dans le système de soins de santé public.

Initiatives parlementaires

Que font ces règlements? Du point de vue des consommateurs, on peut simplifier les choses en disant que ces règlements, grâce à une variété de techniques juridiques auxquelles le gouvernement lui-même a tenté de s'opposer devant les tribunaux, mais sans succès, permettent aux fabricants de produits de marque, s'ils le veulent, de retarder l'arrivée sur le marché de médicaments génériques. Comment cela se passe-t-il?

Les libéraux voudraient nous faire croire que c'est un système très complexe qu'il vaut mieux laisser aux fonctionnaires. Je dirai qu'il n'est complexe que si nous croyons que les fonctionnaires sont les mieux placés pour prendre des décisions au nom des Canadiens. La vérité, c'est que l'industrie qui se classe régulièrement au premier rang au Canada pour ce qui est de la rentabilité, et dont la principale activité consiste à vendre des médicaments qui ont été mis au point, testés et fabriqués dans d'autres pays, continue d'avoir le beurre et l'argent du beurre.

Tout a bien mal commencé à la fin du gouvernement Mulroney lorsque le projet de loi C-91 a été adopté à toute vapeur au Parlement et que le Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité) a été institué sans la moindre consultation publique durant la période normalement prévue après la parution dans la *Gazette*. Tous les changements apportés depuis lors l'ont été sous forme réglementaire. Cela signifie que les représentants de la population à la Chambre n'ont pas eu l'occasion d'en débattre d'une manière exécutoire. En conséquence, les médicaments génériques ont été exclus du marché de quelques façons différentes comme le recours à des modifications progressives et à des injonctions automatiques.

Les injonctions automatiques permettent aux fabricants de médicaments brevetés d'invoquer une violation de brevet lorsqu'un fabricant de médicaments génériques demande un avis d'allégation. Ce processus serait, en soi, relativement inoffensif si les règles de détermination du genre de brevets qui peuvent être inscrits au registre des brevets étaient claires, mais elles ne le sont pas.

Un fabricant de médicaments brevetés peut faire inscrire sur la liste de nombreux brevets différents pour un même produit en prétextant des usages différents, des présentations différentes (gélules ou comprimés, par exemple), un changement de nom de médicament ou, dans le passé, un changement de nom du fabricant. Il existe parfois de multiples brevets qui retardent la mise sur le marché d'un médicament générique. En outre, les tribunaux sont d'avis que les règlements permettent aux fabricants de médicaments brevetés d'inscrire plusieurs brevets sur la liste pour un même médicament, bien qu'un juge ait déjà dit que cela était contraire à la logique.

Les fabricants de médicaments génériques ont gain de cause dans 75 p. 100 des cas, mais ils ne peuvent mettre leurs produits sur le marché que de 15 à 21 mois suivant la demande d'une injonction automatique. Cependant, en ce qui concerne quelques médicaments très vendus, on constate que, lorsque cela est plus rentable, les fabricants de médicaments brevetés peuvent maintenir leur monopole durant une période maximale de quatre ans, en moyenne, en demandant des injonctions automatiques relativement à des médicaments dont le brevet a été, de toute évidence, enregistré de manière stratégique afin de maintenir le monopole du fabricant et de maximiser ses profits, au détriment des consommateurs et de notre industrie pharmaceutique.

Est-il si terrible de récompenser un fabricant innovateur avec des protections par brevet solides? Bien sûr que non, mais ce n'est pas ce que fait le Règlement sur les médicaments brevetés (avis de

conformité). Ce système continue d'ajouter des prolongations virtuelles de brevets sans que ceux-ci s'accompagnent de garanties sur le plan de la recherche et du développement ou de la fabrication nationale.

Il est important de noter que ce ne sont pas tous les fabricants de médicaments d'origine qui ont recours à des tactiques aussi abusives et qui font fi des bons principes commerciaux et de l'esprit de la réglementation. Le problème est que la loi ne peut stopper toutes ces entreprises frauduleuses; un certain nombre de contrefaçons de brevets ou d'allégations ont retardé l'avènement de médicaments génériques et entraîné, dans les pires cas, des centaines de millions de dollars de frais.

En 2003, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, le principal organisme indépendant permettant aux Canadiens d'examiner les méthodes des fabricants de médicaments d'origine, a révélé que seulement 16 des 103 brevets ajoutés au registre des brevets portaient sur de nouveaux principes actifs. Des brevets sont enregistrés pour des usages non approuvés par Santé Canada, pour de nouveaux enrobages et pour des modifications d'ingrédients actifs. Ce n'est pas de l'innovation, ce n'est que de la perte de temps.

Les fabricants de médicaments d'origine nous avaient promis d'innover lors de la mise en oeuvre du Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité). Ils continuent d'affirmer qu'il s'agit de la seule façon de leur permettre de se livrer à des activités innovatrices de recherche et de développement au Canada. Même avec une réglementation favorable, que les fabricants appuient, ils ne respectent pas leur engagement envers les Canadiens, c'est-à-dire consacrer 10 p. 100 de leurs activités de recherche et de développement à la vente au cours des trois dernières années.

En 2003, les dépenses des fabricants de médicaments d'origine en matière de recherche et de développement ont atteint leur plus bas niveau depuis 1989. Le financement de la recherche de base continue d'être le plus petit créneau des activités de R et D. En 2003, le financement de la recherche de base a reculé de plus de 9 p. 100. Plus de la moitié des dépenses liées à la R et D touchait les essais cliniques. Pendant ce temps, les fabricants de médicaments d'origine consacrent des fortunes et ressources énormes au marketing et à la publicité.

- (1820)

Selon une étude réalisée par Research Infosource en 2003, un fabricant de médicaments génériques s'est classé 13^e parmi les 100 principales sociétés qui effectuent des dépenses de recherche et développement. C'était la première fois qu'un fabricant de produits génériques obtenait un meilleur classement que des fabricants de médicaments d'origine. Cela montre clairement qu'il n'y a pas que les fabricants de médicaments d'origine qui peuvent invoquer les dépenses de recherche et développement pour justifier le système.

Le président et chef de la direction de cette entreprise qui s'est ainsi distinguée en tant que fabricant de génériques a présenté un exposé aux audiences du comité tenues en juin 2003. Cette personne, qui souhaitait la tenue d'un examen, qui préconisait l'élimination des injonctions automatiques et était en faveur de règlements plus stricts pour empêcher les modifications progressives, a fait valoir qu'il y aurait plus de recherche-développement du côté des médicaments génériques si on réglait la situation.

Pourquoi devrions-nous nous soucier des injonctions automatiques et des règlements permettant les modifications progressives?

Initiatives parlementaires

Dans notre système de soins de santé, le coût des médicaments croît plus rapidement que tous les autres coûts. Le prix moyen des médicaments de marque a augmenté de 75 p. 100 de 1993 à 2003. Dans la même période, le prix des médicaments génériques n'a augmenté que de 42 p. 100. Les médicaments génériques font partie de la solution pour contrôler le prix des médicaments.

Le système et le régime doivent changer. Récemment, différents intervenants ont demandé non seulement que la réglementation fasse l'objet d'un examen, mais que la réglementation permette un accès plus rapide aux médicaments non brevetés.

Nous devons faire un effort concret pour améliorer cette situation. Ceux qui en ont le moins les moyens souffrent le plus à cause des stratégies abusives appliquées en toute légalité en vertu du Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité).

Les Canadiens, les travailleurs qui bénéficient d'un régime de prestations, les régimes eux-mêmes, les employeurs et tous les ordres de gouvernement qui achètent des produits pharmaceutiques pour fournir des services de soins de santé sont les plus touchés en vertu de la réglementation actuelle. En fait, cela est souvent à la base de conflits de travail, car les avantages sociaux sont un des points les plus litigieux entre les syndiqués et les employeurs. Les fabricants de produits génériques qu'on empêche d'entrer sur le marché et qui perdent par conséquent des recettes potentielles peuvent tenter une action en dommages-intérêts lorsqu'elles sont exclues du marché, mais les Canadiens ne le peuvent pas.

Les entreprises fabriquant des médicaments brevetés peuvent faire l'objet d'une enquête de la part du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et, si on constate qu'elles pratiquent des prix excessifs, on leur demande de volontairement rembourser l'argent. C'est ce qu'on appelle un engagement de conformité volontaire, un ECV. Il n'existe toutefois pas de mécanisme de remboursement de cet argent aux consommateurs, aux régimes d'assurance-médicaments ou même aux gouvernements provinciaux. Tout l'argent revient simplement au Trésor public, dans les coffres des libéraux. Il n'existe même pas de garantie que cet argent sera consacré aux soins de santé.

Les consommateurs les plus vulnérables paient leurs médicaments trop cher; les entreprises remboursent cet argent, qui est alors versé au gouvernement et non pas aux consommateurs. Cela est indéfendable et devrait être corrigé.

Le Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité) va bien au-delà du nécessaire pour ce qui concerne la protection des brevets du secteur pharmaceutique.

Les objectifs des politiques publiques doivent l'emporter sur les pressions exercées par des sociétés multinationales. Toute modification du règlement doit viser le plus important objectif des politiques publiques lorsqu'il s'agit des produits pharmaceutiques: s'assurer que nos compatriotes et notre système public de soins de santé ont accès à des médicaments abordables.

Pas plus tard qu'en septembre dernier, les libéraux ont promis d'agir de concert avec les provinces. L'un des neuf volets clés du groupe de travail des premiers ministres sur l'élaboration d'une stratégie pharmaceutique consiste à accélérer l'accès à des médicaments non brevetés. Pour que cela se fasse, le Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité), dans sa forme actuelle, doit être éliminé.

Certaines sources indépendantes ont examiné cette question ces dernières années. L'un des constats les plus intéressants est venu de Hemant Shah, analyste des marchés financiers au *Wall Street Journal*:

La stratégie antigénériques que suivent les compagnies pharmaceutiques offre probablement le plus haut taux de rendement parmi toutes leurs activités commerciales actuelles.

Cela démontre que Wall Street est consciente des pratiques suivies par l'industrie, aux termes de ce règlement, pour maximiser ses bénéfices au détriment des gens.

En guise de conclusion, je vous cite un extrait d'une déclaration faite par le docteur Marcia Angell, ancienne rédactrice en chef du *New England Journal of Medicine*:

Parmi toutes les activités des compagnies pharmaceutiques, rien n'est aussi rentable que d'étendre leurs droits monopolistiques sur leurs produits phares. La prolongation de cette période privilégiée au moyen de divers stratagèmes est l'activité la plus novatrice des grandes compagnies pharmaceutiques. Dans le cas des produits phares, c'est certainement la plus lucrative.

La santé et le bien-être des citoyens canadiens, et, en vertu du vieillissement de la population, la nécessité d'un accès aux médicaments pour traiter leurs maladies, constituent une question d'une importance primordiale non seulement pour notre génération, mais aussi pour l'avenir du Canada et la sauvegarde de son régime d'assurance-maladie. Mettons fin aux abus et assurons-nous que nous innovons, au lieu de nous perdre dans des litiges.

• (1825)

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député d'avoir parrainé ce projet de loi. Comme il le sait, un bon nombre d'entre nous ont fait beaucoup d'heures supplémentaires afin de bien situer cette question dans son contexte et de proposer un régime qui nous permettrait à tout le moins de composer avec un règlement qui, à tous points de vue, n'a été très favorable ni à l'innovation, ni au bien-être des consommateurs de notre pays.

Je voudrais signaler la contribution du député de Windsor-Ouest et de mon collègue d'Edmonton—Leduc qui a été fort utile. Cette question revêt aussi beaucoup d'importance aux yeux du secrétaire parlementaire. Il s'est attaqué à la question et déposera, dans les prochains mois je l'espère, les grandes lignes du règlement projeté.

La Cour suprême du Canada a signalé que le règlement actuel est draconien. Je me demande si le député pourrait nous montrer à quel point seront élevés les coûts que subiront les consommateurs canadiens en raison du régime actuel, s'il n'est pas modifié, notamment au regard de notre balance commerciale.

M. Brian Masse: Monsieur le Président, le député de Pickering—Scarborough-Est a lancé cette question bien avant que je ne vienne au Parlement. Il avait fait en sorte qu'elle figure à l'ordre du jour du Comité de l'industrie à mon arrivée en 2002. C'était la première fois que cette question faisait l'objet d'un examen en profondeur. Elle n'a pas fait l'objet d'un vote à la Chambre des communes, mais au moins elle s'est rendue jusqu'à cette étape. J'en félicite le député.

Je peux fournir au député quelques exemples de ce qu'il en coûte aux Canadiens. L'antidépresseur Paxil était protégé par neuf brevets. Le brevet original de 20 ans arrivait à échéance en 1999. Le médicament n'a pas été mis en vente avant 2003 à cause des modifications progressives. Le délai supplémentaire de 1 442 jours a coûté à lui seul 114 millions de dollars aux Canadiens.

Un autre médicament, le Losec, devait être mis en vente en 1999, mais il ne l'a été qu'en 2004. Certains problèmes persistent à son sujet. À lui seul, ce médicament représente une perte de 443 millions de dollars. C'est de l'argent en moins dans notre économie.

Initiatives parlementaires

Il est important de reconnaître que le Canada est un pays exportateur. Presque toute notre production manufacturière et industrielle est excédentaire. Nous avons un excédent par rapport aux États-Unis. C'est l'une des rares industries qui connaît un énorme déficit commercial. Cette industrie ne se considère même plus comme un fabriquant, car elle fait surtout de l'emballage.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, je note que mon collègue recommande que nous éliminions le Règlement concernant les avis de conformité, mais il ne recommande pas que nous éliminions les dispositions relatives à la fabrication anticipée. Selon des responsables d'Industrie Canada qui ont témoigné au comité, les dispositions relatives à la fabrication anticipée et le Règlement concernant les avis de conformité sont les deux côtés d'une même médaille. Manifestement, mon collègue n'est pas d'accord.

Le député pourrait-il expliquer aux Canadiens ce que sont les dispositions relatives à la fabrication anticipée? Pourquoi ne les considère-t-il pas comme le revers d'une même médaille? Pourquoi recommande-t-il l'élimination du Règlement concernant les avis de conformité, tout en conservant les dispositions relatives à la fabrication anticipée qui, certes, favorisent l'industrie générique au Canada?

M. Brian Masse: Monsieur le Président, les dispositions relatives à la fabrication anticipée permettent la fabrication, la mise à l'essai et la commercialisation de médicaments génériques après la période de 20 ans. Je n'ai pas intégré cet aspect au projet de loi parce que je souhaite que nous en débattions. J'accepterai volontiers des amendements pour assurer l'équilibre de la mesure. Si le projet de loi est appuyé et renvoyé à un comité, j'y serais favorable.

Il importe que le projet de loi soit soumis à un comité. Dans le cas contraire, c'est comme si nous, parlementaires, laissons le gouvernement adopter l'approche réglementaire et renoncions à toute voix au chapitre. Il s'agit d'une occasion à saisir. Un député du Bloc propose également un projet de loi qui vise certaines de ces questions. Nous sommes disposés à accueillir des amendements. Ils pourraient avoir trait notamment aux dispositions relatives à la fabrication anticipée.

Certaines questions à aborder ont trait également aux coûts additionnels. Nous sommes également fort disposés à en discuter.

• (1830)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le député pourrait-il nous dire comment nous nous comparerons avec les autres grands concurrents une fois que le nouveau régime et ses nouvelles dispositions seront en vigueur? Étant donné qu'il faut se soucier de ne pas acculer à la faillite les fabricants de médicaments d'origine, comment le régime se comparera-t-il à ceux des autres grands concurrents?

M. Brian Masse: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Yukon qui, à mon arrivée en 2002, soulevait déjà de graves interrogations sur la façon de traiter cette question.

Ce qui se fait aux États-Unis, par exemple, est étonnant. On s'est attaqué au problème. George Bush est un progressiste en la matière puisque, aux États-Unis, on n'autorise qu'une seule suspension automatique d'injonction. Nous savons que l'industrie exerce une influence considérable aux États-Unis mais on a su reconnaître le problème. Ainsi, le Canada est désormais le seul pays au monde à maintenir un tel régime.

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député de

Windsor-Ouest d'avoir abordé cette question et je félicite également les autres députés qui ont démontré, dans leurs déclarations à la Chambre, la grande importance qu'ils accordent à cet équilibre que nous essayons de créer au Canada.

Il s'agit d'un équilibre unique dans l'intérêt public. Compte tenu des tenants et aboutissants de la propriété intellectuelle dans l'industrie pharmaceutique, le gouvernement doit préserver un fragile équilibre entre deux objectifs politiques importants mais concurrents. Nous devons encourager les progrès de la médecine en assurant sur tous les fronts une protection efficace des nouveaux médicaments brevetés, tout en faisant en sorte que d'autres versions de médicaments puissent être mises en circulation.

Le projet de loi C-274 présenté par le député de Windsor-Ouest vise à rompre cet équilibre en proposant l'abrogation du Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité). Le règlement et l'exception relative à la fabrication anticipée, prévue dans la Loi sur les brevets, sont les deux piliers sur lesquels repose l'équilibre de la politique du gouvernement en matière de médicaments brevetés. L'exception relative à la fabrication anticipée permet aux fabricants de produits génériques d'utiliser un médicament breveté afin d'obtenir l'autorisation de commercialiser une version générique d'un médicament de marque déposée.

Normalement, cette pratique constituerait une contrefaçon de brevet, mais l'exception relative à la fabrication anticipée permet à un fabricant de produits génériques de contourner le processus de réglementation et d'approbation des produits de santé du Canada pendant que le brevet du médicament de marque déposée équivalent est toujours valide.

Un fabricant de médicaments de marque déposée peut alors commercialiser son produit dès l'expiration du brevet. L'industrie des médicaments génériques estime que l'exception relative à la fabrication anticipée peut accélérer de trois à cinq ans la commercialisation de ses produits au Canada.

Bien que l'exception relative à la fabrication anticipée ait pour objet de promouvoir la mise en marché rapide des médicaments génériques, la réglementation est nécessaire pour empêcher les fabricants de produits génériques qui cherchent à obtenir l'approbation rapide d'un produit de contrefaire un brevet.

La protection des brevets est un moyen important pour inciter et favoriser l'investissement et la promotion de la recherche et du développement de thérapies médicales nouvelles et plus efficaces. Le règlement offre des incitatifs en permettant aux médicaments de marque déposée de jouir de périodes sûres, stables et ininterrompues d'exclusivité commerciale avant l'inévitable arrivée de produits génériques concurrents.

S'il est adopté, le projet de loi sapera l'équilibre de la politique du Canada concernant les médicaments brevetés, en privant les fabricants de médicaments de marque déposée du mécanisme de protection des brevets le plus efficace qui soit à l'heure actuelle.

L'abrogation du règlement amènerait les fabricants de médicaments de marque déposée à retirer leurs investissements, qui sont considérables, de l'industrie canadienne de la recherche et du développement, ce qui provoquerait la perte d'emplois dans le secteur de la recherche. L'adoption du projet de loi priverait également le Canada de l'accès aux plus récentes thérapies médicales, puisque les fabricants de médicaments de marque déposée ne rechercheraient plus l'accès rapide au marché canadien.

Initiatives parlementaires

Les ministères de l'Industrie et de la Santé sont conscients des préoccupations du député de Windsor-Ouest concernant la réglementation, de même que des raisons qui le motivent à présenter le projet de loi C-274. Au cours des dernières années, les fabricants de médicaments génériques ont affirmé de plus en plus fort que les fabricants de médicaments d'origine abusaient de la réglementation pour retarder injustement l'arrivée sur le marché des médicaments génériques par le renouvellement à perpétuité des brevets.

Le gouvernement reste toutefois convaincu que la réglementation est un composant essentiel de cette industrie et que la politique équilibrée du Canada en matière de brevets de médicament est importante. Les fabricants de médicaments génériques continuent à contester souvent et rapidement les brevets des médicaments d'origine. Sans la protection de la réglementation, des médicaments génériques arriveraient sur le marché peu de temps après une innovation et bien avant l'expiration du brevet du médicament d'origine.

Néanmoins, le gouvernement admet qu'il y a eu des cas où les fabricants de médicaments génériques se sont pliés de bonne grâce à l'esprit de la réglementation. Par conséquent, nous avons préparé une série de modifications à apporter à la réglementation en vue de rétablir l'esprit initial de celle-ci qui visait avant tout l'équilibre.

• (1835)

Les modifications, qui ont fait l'objet d'une publication préalable dans la partie I de la *Gazette du Canada*, le 12 décembre 2004, visent à faciliter l'entrée sur le marché de versions génériques d'un médicament d'origine immédiatement après l'expiration du brevet de ce médicament, tel que le projet de loi le prévoyait à l'origine, tout en permettant au fabricant du médicament d'origine de faire la promotion en bonne et due forme de versions améliorées et sincèrement acceptables du médicament.

Si les modifications sont adoptées, elles confirmeront l'attrait du Canada pour les investisseurs et elles auront pour effet de créer un cadre réglementaire plus prévisible et plus stable concernant la propriété intellectuelle des produits pharmaceutiques. J'espère que le député de Windsor-Ouest appuiera ces modifications et, ce faisant, contribuera aux efforts du Canada visant à maintenir une politique équilibrée sur les brevets de médicament, et à maintenir l'attrait pour l'investissement dans notre industrie pharmaceutique.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, je veux moi aussi féliciter le député de Windsor-Ouest d'avoir soulevé cette question. Je sais que c'est un sujet qui lui tient beaucoup à coeur.

Je suis heureux de parler du projet de loi C-274, Loi modifiant la Loi sur les brevets. Ce projet de loi vise à abroger le règlement sur les avis de conformité et à réduire la protection conférée par les brevets. En fait, c'est un ancien gouvernement conservateur qui a proposé le premier ce règlement que le projet de loi vise à modifier. Le Parti conservateur croit encore aujourd'hui que l'objectif d'une politique pharmaceutique devrait être d'établir un juste équilibre, afin d'encourager la mise au point de nouveaux médicaments et traitements pour les Canadiens, tout en garantissant à ces derniers des médicaments à des prix abordables.

Cela signifie que le Parti conservateur est en faveur d'un règlement qui respecte les droits de propriété tout en encourageant les fabricants de médicaments d'origine à faire de la R et D en vue de mettre au point de nouveaux médicaments. Parallèlement à cela, nous sommes en faveur d'un règlement qui permet aux fabricants de produits génériques de proposer des médicaments semblables à un prix moins élevé, après une période raisonnable. Nous sommes aussi

en faveur du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, qui réglemente actuellement le prix des médicaments d'origine au Canada, alors que celui des médicaments génériques n'est pas réglementé. C'est un aspect important à signaler en l'occurrence.

Je veux parler de deux catégories de fabricants de produits pharmaceutiques. Il est très important de faire cette distinction, notamment pour les téléspectateurs qui suivent nos débats.

La première catégorie comprend ce qu'on appelle les fabricants de médicaments d'origine ou les sociétés pharmaceutiques qui font de la recherche, comme Pfizer, GlaxoSmithKline, AstraZeneca, Merck Frosst, etc. Ces entreprises font de la recherche fondamentale et mettent au point des médicaments à partir de rien. Les coûts liés à la recherche sur ces médicaments et à leur mise au point sont certainement élevés et ils sont un aspect de l'industrie pharmaceutique.

La deuxième catégorie comprend les fabricants de produits génériques. Au Canada, les deux plus grands de cette catégorie sont Apotex et Novopharm. Les fabricants de médicaments génériques copient un médicament d'origine une fois que son brevet arrive à échéance, bien que, comme en témoigne la question que j'ai posée tout à l'heure au député, grâce aux dispositions concernant la fabrication anticipée, les fabricants de produits génériques peuvent faire leurs recherches de manière à pouvoir commercialiser leur produit dès que le brevet de 20 ans arrive à échéance. Il importe de souligner que ces fabricants copient certains médicaments. Ils copient généralement ceux qui rapportent le plus, ce qui est pour eux une décision parfaitement sensée sur le plan économique, mais ils ne copient pas tous les médicaments. Ils ne copient pas ceux qui ne rapportent pas beaucoup d'argent.

Dans sa version actuelle, le projet de loi C-274 nuirait à l'industrie canadienne des médicaments d'origine en la privant de toute la protection que lui accorde la réglementation en vigueur. L'objectif explicite du projet de loi est d'exclure les médicaments du champ d'application du pouvoir réglementaire prévu au paragraphe 55.2(4) de la Loi sur les brevets. Il apporte à cette loi d'autres modifications qui ont pour effet de réduire la protection accordée par brevet aux médicaments. Le projet de loi atteint son objectif en partie par l'abrogation du règlement concernant l'avis de conformité.

Selon nous, le projet de loi ne tient pas compte de l'obligation qui nous est faite, en vertu de l'Accord sur les ADPIC, de ces accords multilatéraux, de protéger par brevet durant 20 ans les médicaments d'origine produits par les entreprises pharmaceutiques. En fait, aucun autre pays ne traite les questions se rapportant aux brevets pharmaceutiques de la même façon que les brevets sur les véhicules, les télescopes ou autres. À titre d'exemple, je sais que le député l'a mentionné dans son intervention, l'industrie pharmaceutique bénéficie de règles sur les brevets qui lui sont propres, mais il en va de même dans d'autres pays.

Si une entreprise produisait un médicament générique en contournant d'un brevet et le mettait en vente avant l'expiration de ce dernier, il faudrait des années à l'entreprise produisant le médicament d'origine pour poursuivre l'autre entreprise devant les tribunaux ordinaires et pour mener à bien une action en contrefaçon. Si elle avait gain de cause, elle ne retrouverait probablement jamais la part de marché qu'elle aurait perdue aux mains de l'autre, vu la rapidité avec laquelle les acheteurs auraient adopté le médicament le moins cher. Il lui faudrait plus de temps encore pour recouvrer les coûts des dommages.

Initiatives parlementaires

Si nous adoptons le projet de loi, des entreprises comme Merck Frost et GlaxoSmithKline déplaceraient probablement leurs activités le plus possible en dehors du Canada. Je le sais, certains ne s'inquiètent pas d'une telle éventualité. Mais étant député d'Edmonton, je sais que ces entreprises investissent beaucoup en R et D relative aux maladies infectieuses; à titre d'exemple, le Dr Lorne Tyrrell, ancien doyen de la faculté de Médecine à l'Université de l'Alberta, y effectue des recherches sur les hépatites B et C.

Ce sont ces entreprises qui investissent dans la recherche en vue de créer des médicaments susceptibles de prolonger, ou à tout le moins d'améliorer la vie des gens. L'industrie canadienne des médicaments d'origine investit environ 1 milliard de dollars à ce chapitre. Elle embauche des Canadiens hautement instruits, possédant cela va de soi des diplômes de deuxième ou de troisième cycle, et elle produit parfois des médicaments absolument prodigieux, par exemple le Singulair, contre l'asthme, fabriqué à Montréal.

● (1840)

Je reconnais que des médicaments qui ont plusieurs brevets font actuellement l'objet de litiges. J'appuie les efforts en vue de réduire les possibilités de litiges, et je sais que le gouvernement se penche sur la question. J'appuie le député de Windsor-Ouest qui fait en sorte qu'un comité ou la Chambre examine ces modifications réglementaires.

Toutefois, nous voulons maintenir un équilibre sur le front des brevets. Il importe de le faire savoir clairement. Dans le cadre des audiences que nous avons tenues, le ministère de la Santé et le ministère de l'Industrie ont signalé que la plupart des médicaments faisaient l'objet d'un ou de deux brevets. Ce sont les médicaments vedettes comme Paxil ou Losec qui ont huit brevets, ce qui cause la plupart des litiges par rapport aux médicaments génériques et aux médicaments de marque déposée, au Canada. Ce point est important. Selon nous, le projet de loi rompt l'équilibre en faveur des fabricants de produits génériques.

Nous estimons que la création et le développement des connaissances scientifiques sont essentiels à la croissance et à la prospérité de l'économie canadienne. Le Parti conservateur souhaite que les fabricants de médicaments de marque investissent davantage dans la R et D. Nous les avons invités à le faire et nous les pousserons pour qu'ils le fassent et qu'ils embauchent un plus grand nombre de Canadiens qualifiés.

L'adoption du projet de loi aurait l'effet contraire sur l'industrie ainsi que sur l'économie canadienne.

Je comprends parfaitement que l'industrie pharmaceutique a l'esprit chicanier mais, comme même d'anciens ministres libéraux de l'Industrie l'ont signalé, cela cessera-t-il jamais? Je pense que les modifications des règlements que le gouvernement envisage à l'heure actuelle vont certainement améliorer les choses. Le fait est que, au regard des ressources financières dont dispose cette industrie, il est probable qu'elle conservera son esprit chicanier pendant longtemps.

Je voudrais vous expliquer certaines questions qui ont trait aux brevets et à la manière dont fonctionnent l'injonction automatique et les dispositions relatives aux travaux anticipés. En principe, un brevet est exclusif. Il assure une protection totale jusqu'à son expiration. Cependant, le Règlement sur l'avis de conformité permet aux fabricants de produits génériques de copier des médicaments qui sont toujours brevetés et d'en faire des essais cliniques, dans le cadre d'un système dit des « travaux anticipés ».

Je vais vous donner un exemple concret. Avant l'expiration du brevet de 20 ans qui protège le médicament pour l'asthme, Singulair, les fabricants de produits génériques peuvent en faire une copie en vue de produire ce médicament à grande échelle. Ils peuvent effectuer des essais de leur copie sur des cobayes humains et ils peuvent demander à Santé Canada de l'examiner et de l'approuver, avant l'expiration du brevet protégeant Singulair, dont Merck Frost est titulaire.

Voici où est le problème. Lorsque la copie est approuvée, les fabricants de produits génériques ne veulent pas attendre que le brevet expire, surtout s'il s'agit d'un médicament très populaire comme ceux que je viens de mentionner, Paxil, un antidépresseur, ou Losec, pour le traitement des ulcères. Selon le témoignage des fonctionnaires de Santé Canada, les fabricants de produits génériques contestent les brevets afin de mettre leurs produits sur le marché plus tôt. Ils traduisent les fabricants de médicaments d'origine devant les tribunaux affirmant que le brevet ne s'applique pas à leur copie du médicament.

D'autres députés avant moi l'ont mentionné, le Comité permanent de l'industrie a mené des audiences sur le sujet en juin 2003. Nous avons demandé aux fonctionnaires d'Industrie Canada s'il était fréquent que les fabricants de médicaments génériques tentent de reproduire des médicaments brevetés avant l'expiration du brevet.

Mon collègue de Yellowhead a posé les questions suivantes aux fonctionnaires: « Pourriez-vous me dire si des fabricants de produits génériques ont contesté ce délai de 20 ans? Ont-ils essayé de copier un médicament avant l'échéance de ce délai? » La réponse retentissante des fonctionnaires a été oui. Pour les citer, ils ont répondu: « Je ne connais aucun cas d'un médicament que les fabricants de génériques n'aient pas essayé de copier. »

Ne nous laissons pas tromper, la mise au point à l'avance de la copie d'un médicament donne aux fabricants de génériques un avantage concurrentiel sur les détenteurs de brevets et sur les pays où cela est interdit, par exemple aux États-Unis. Pour cette raison, il y a une contrepartie à l'avis de conformité qui est appelée une injonction automatique. Les fabricants de médicaments brevetés la désignent également sous le nom de règlement de liaison.

Lorsqu'un fabricant de génériques veut copier un médicament breveté, il doit en informer le producteur. Celui-ci a 45 jours pour faire savoir au fabricant de génériques s'il croit que celui-ci enfreint les droits que lui confère le brevet. Cependant, s'il reconnaît que le brevet est expiré, le fabricant de produits génériques est autorisé à commercialiser sa copie. De telles demandes se multiplient dès qu'il n'y a plus de doute quant à l'expiration du brevet.

Cependant, si le fabricant croit que son brevet est encore valide, une injonction automatique est émise contre le fabricant de génériques. Le fabricant de médicaments brevetés s'adresse alors à la Cour fédérale et obtient 24 mois pour régler le litige.

Les fabricants de produits génériques jugent que cette pratique n'est qu'une prolongation de la période de validité des brevets. Ils affirment que le producteur de génériques obtient 20 ans plus 24 mois, soit au moins 22 ans. Cependant, ce qu'ils ne disent pas, c'est que cette demande peut intervenir au cours de la 17^e, de la 18^e ou de la 19^e année du brevet ce qui fait que la période de 24 mois se termine avant l'expiration du brevet. Si le fabricant de génériques veut commercialiser un médicament au cours de la 20^e année du brevet, et qu'il y a une injonction automatique, là, on peut dire que la durée de vie du brevet est prolongée.

Initiatives parlementaires

Dans notre parti, nous n'appuyons pas le projet de loi parce que nous croyons qu'il rompt l'équilibre entre les entreprises qui font de la recherche et les fabricants de médicaments génériques.

• (1845)

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de ce projet de loi. Au départ, il est important de faire un certain rappel historique.

Souvenons-nous qu'au Canada, on a voulu se donner un régime qui permette d'avoir une industrie de la recherche en matière de nouveaux médicaments, laquelle a été développée particulièrement à partir d'un modèle mis en place sous le gouvernement conservateur de Brian Mulroney. On avait établi une espèce d'entente avec l'industrie de la recherche. Ainsi, si le gouvernement lui assurait des conditions stables pendant une bonne période de temps, en retour, l'industrie s'engageait à faire des investissements dans la recherche. Effectivement, chacune des parties a respecté son engagement, ce qui a permis de mettre sur pied une industrie de recherche très solide, particulièrement au Québec.

En plus des conditions du régime fédéral, le gouvernement du Québec a mis en place des propositions et des façons de faire qui ont protégé ces médicaments. Aujourd'hui, nous en ressentons de nombreuses retombées considérables. Dans la grande région de Montréal, plusieurs personnes vivent très aisément de cette industrie grâce à de très bons salaires. Ce phénomène s'est également étendu dans la région de Québec.

Aujourd'hui, le projet de loi devant nous vient proposer de mettre de côté ce qu'on appelle le règlement de liaison, qui correspond au compromis qui avait été développé pour créer un équilibre entre les compagnies de recherche développant de nouveaux produits, lesquelles doivent investir beaucoup d'argent à cette fin, et les compagnies génériques qui reproduisent des médicaments et qui veulent assurer qu'ils sont disponibles au maximum de gens possible. Cet équilibre qu'on a essayé de créer est très fragile. En effet, depuis très longtemps, chaque partie, autant les fabricants de médicaments génériques que les fabricants de médicaments qui sont le résultat de recherches approfondies, tente de s'assurer que les conditions qui régissent cet ensemble soit à son avantage.

Je siège au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie depuis deux ou trois ans, tandis que mes prédécesseurs du Bloc québécois y ont siégé pendant 10 ans. Or, nous avons toujours été confrontés à la même réalité. Quand nous écoutons les arguments provenant d'un côté ou de l'autre, certaines parties sont recevables, alors que d'autres peuvent être questionnées. En bout de ligne, il s'en dégage une constance: l'environnement le plus nuisible qui soit que l'on offre à la recherche et au développement est de vouloir le changer constamment. Cela a des conséquences néfastes. De fait, on remarque dans le secteur industriel de la fabrication des médicaments une compétition non seulement entre les compagnies de recherche, mais à l'intérieur même des compagnies, selon le pays où elles sont établies. Par exemple, lorsqu'on modifie l'environnement réglementaire au Canada, c'est la maison mère américaine ou celle en Europe qui peut en profiter si l'on apporte régulièrement des changements et qu'on avise que ces changements seront au désavantage des compagnies de recherche.

C'est un peu le cas présentement avec le projet de loi qui est devant nous. Il représente la vision du député qui l'a proposé à l'effet

qu'il faudrait s'assurer d'une compétition à outrance entre les fabricants de médicaments, qu'ils soient le résultat de la recherche ou qu'ils soient génériques, afin que le prix soit partout à son minimum. Toutefois, le projet de loi oublie une conséquence importante. En fait, cela viendrait bousculer de façon très significative la structure d'emploi existante dans ce secteur. Il m'apparaîtrait difficile d'admettre que ce soit la solution adéquate.

Il est important que ce débat soit public. Les gens doivent être conscients des résultats des choix qui sont faits par les gouvernements. Dans ce sens, il serait intéressant que toutes les façons d'aborder le problème puissent être présentées en cette Chambre.

En même temps, il est évident que nous, du Bloc québécois, ne pouvons souscrire à une telle façon de faire, puisque cela aurait des conséquences négatives trop fortes pour l'économie.

Quand on regarde le fonctionnement des prix des médicaments au Canada, il existe des solutions d'un autre ordre qu'il faut également considérer en vue d'en évaluer la pertinence. Il faut aussi prendre en considération le fait que présentement, le ministère de l'Industrie, en collaboration avec le ministère de la Santé, mène une consultation sur un projet de modification du règlement de liaison. Les consultations se tiennent jusqu'au 24 février.

Nous avons déjà reçu l'avis des compagnies génériques à l'effet qu'elles refuseront ces modifications telles qu'elles sont présentées. Il est possible qu'à la suite d'une consultation et de négociations, d'ici le 24 février ou dans les jours suivants, nous pourrions en venir à une solution de compromis. C'est ce que je souhaite. Pour le moment, ces compagnies sont de cet avis.

Du côté des entreprises de recherche, nous ne connaissons pas encore leur position officielle. De fait, les modifications proposées au règlement de liaison peuvent convenir aux jeunes compagnies qui sont à développer des produits.

• (1850)

Cependant, peut-être ne feraient-elles pas l'affaire des entreprises qui sont là depuis longtemps et qui ont des produits qui existent depuis longtemps. L'inverse aussi peut se présenter. L'analyse n'est pas complète de ce côté.

Néanmoins, il faut se dire que, dans le domaine de la fabrication de médicaments, beaucoup de réalités évoluent dans le temps. En effet, il y a 25 ans, on ne donnait pas aux médicaments une vocation comme celle qu'on lui donne aujourd'hui, soit celle de prévention, d'assurance. Par exemple, le coût d'un médicament pour abaisser le taux de cholestérol dans le sang qui doit être assumé par l'acheteur peut paraître important, mais le coût pour la société est beaucoup moindre que si l'on a des chirurgies à assumer. Il y a des coûts financiers, mais il y a aussi des coûts humains qui en découlent.

Il faut donc étudier cela en profondeur et de façon très réfléchie. J'opterais présentement beaucoup plus pour une approche qui viserait à s'assurer que la consultation menée par les ministères de l'Industrie et de la Santé est faite correctement et que c'est fait de façon suffisamment transparente pour que, au bout du compte, si on en venait effectivement à modifier le règlement de liaison de façon acceptable pour les deux parties, on réglerait un problème important.

Cependant, je ne crois pas que de faire disparaître le règlement de liaison aujourd'hui réglerait la question. Je suis certain que vous trouverez en cette Chambre une opposition très forte à cette proposition. Il vaudrait la peine d'avoir le point de vue d'experts internationaux qui n'auraient pas à émettre des avis sur la qualité des médicaments comme tels, mais seulement sur l'impact économique d'une telle décision. L'on verrait tout de suite que c'est non approprié pour l'économie du Québec et du Canada en général.

On travaille tellement fort pour mettre en place des structures de recherche pour former des universitaires, il faut leur offrir des occasions au bout du compte. Il ne serait pas à l'avantage des gens du Québec et du Canada de ne devenir que des consommateurs de médicaments au moindre coût. Il faut aussi qu'on soit des gens qui produisent des médicaments pouvant être non seulement des médicaments de recherche, mais aussi des médicaments génériques, et ce, dans des conditions raisonnables.

Le règlement de liaison a vécu tellement de choses depuis 10 ans que maintenant on a identifié les écarts, les choses sur lesquelles il faut travailler. Je ne pense pas qu'on ait besoin de faire table rase de toute la situation. On pourrait plutôt voir si les amendements proposés par le gouvernement ne peuvent pas être acceptables en ce sens.

Voici l'exemple le plus concret, même s'il est très compliqué, que je puisse vous donner: lors de la création d'un nouveau médicament par une entreprise, la compagnie générique peut demander l'autorisation pour reproduire le médicament et la compagnie de recherche qui a créé le médicament peut demander une injonction. En vertu de la loi actuelle, dans le règlement actuel, il peut même y avoir multiplication des injonctions, ce qui fait que le produit générique peut ne jamais arriver sur le marché.

Possiblement qu'il y a moyen de raffiner cela de telle façon qu'on en arrive à une solution où il y aura une limite au nombre d'injonctions qui pourront être faites. De l'autre côté, on aura une mécanique qui permettra de continuer à créer des emplois comme on le souhaite.

En conclusion, j'espère que ce projet de loi ne sera pas adopté par la Chambre. Il a été déposé avec beaucoup de bonne volonté relativement à l'incidence qu'il peut y avoir quant à la disponibilité des médicaments à moindre coût. Toutefois, lorsqu'on met dans la balance l'ensemble des données connues, autant les répercussions économiques que la qualité des médicaments, on s'aperçoit qu'on doit s'assurer que les choses doivent être faites correctement.

En effet, on s'aperçoit que d'autres difficultés sont vécues, notamment à cause des cyberpharmacies. On s'aperçoit aussi que certains prix des médicaments génériques au Canada sont plus élevés qu'ils ne devraient l'être, alors que prix des médicaments et produits de recherche sont contrôlés sur le marché. On s'aperçoit qu'il y a aussi des implications pour les provinces.

Pour l'ensemble de ces raisons, il m'apparaît que la voie proposée par le projet de loi n'est pas adéquate.

• (1855)

[Traduction]

M. Roger Valley (Kenora, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Windsor-Ouest d'avoir soulevé cette question et de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer.

Pour favoriser la croissance et créer des emplois de qualité et bien rémunérés, le gouvernement a retenu parmi ses grandes priorités l'édification d'une économie digne du XXI^e siècle. Pour atteindre cet

Initiatives parlementaires

objectif, le gouvernement doit continuer à soutenir des lois saines pour encadrer le marché.

Un marché équitable, efficace et concurrentiel, allié à un cadre réglementaire efficace, offre au monde des affaires un contexte propice à l'innovation, à l'investissement et à la croissance économique.

Pour favoriser l'apparition d'un marché efficace et concurrentiel dans le secteur pharmaceutique, il faut que la législation de l'État sur les brevets établisse un bon équilibre entre stimuler l'investissement et l'innovation de la part des sociétés pharmaceutiques, au moyen d'une protection efficace des thérapies innovatrices, et faciliter l'arrivée la plus rapide possible sur le marché de produits génériques à plus faible coût qui n'enfreignent pas les brevets.

Le Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité) et la mise au point à l'avance, aux termes de la Loi sur les brevets, sont essentiels au maintien de cet équilibre. Très certainement, l'adoption du projet de loi C-274 perturberait cet équilibre, car il prévoit l'abrogation pure et simple du règlement.

Dans l'industrie pharmaceutique, la mise au point à l'avance permet aux fabricants de médicaments génériques d'utiliser un médicament innovateur breveté pour demander l'approbation de mettre en marché une version concurrente.

Normalement, une conduite de cette nature constituerait une usurpation, mais une exception a été prévue pour que les fabricants de génériques puissent se concurrencer, dans le cadre du processus d'approbation de Santé Canada, alors que le médicament innovateur est toujours protégé par brevet. Ainsi, le fabricant de génériques peut se préparer à pénétrer le marché dès l'expiration du brevet. On évite ainsi de laisser aux titulaires un monopole de fait après l'expiration de leur brevet, puisqu'il faut à un fabricant de produits génériques un certain temps pour se conformer au processus d'examen réglementaire de Santé Canada.

La mise au point à l'avance vise à favoriser l'entrée rapide sur le marché de médicaments génériques, mais le Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité) est nécessaire pour éviter que les fabricants de médicaments génériques n'abusent de cette exception en vendant leurs produits pendant la durée du brevet.

Les brevets sont importants pour encourager l'investissement et promouvoir la recherche et le développement. Étant donné les difficultés liées à la protection des droits sur les médicaments par recours aux tribunaux, le Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité) a été conçu comme un solide mécanisme d'exécution.

Ainsi, le règlement et l'exception relative à la mise au point à l'avance assurent de concert un certain équilibre au sein de la politique canadienne en matière de brevets concernant les médicaments. Il est important de ne pas isoler ces instruments l'un de l'autre, car l'objectif visé ne peut se réaliser que si les deux fonctionnent en équilibre.

En général, il semble que la politique gouvernementale sur les brevets concernant les médicaments atteigne ses objectifs, soit encourager l'investissement et favoriser la concurrence. Depuis la mise en oeuvre de l'exception relative à la fabrication anticipée et du Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité) en 1993, les dépenses totales de recherche et de développement par les entreprises innovatrices au Canada ont plus que doublé.

Initiatives parlementaires

Pendant cette même période, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés révèle que les prix de ces médicaments au Canada ont suivi une tendance constante de baisses ou d'augmentations négligeables. Le prix des médicaments brevetés au Canada est passé de 23 p. 100 plus élevé que le prix international moyen à 5 p. 100 de moins que le prix médian et à 40 p. 100 de moins que le prix aux États-Unis. En fait, presque chaque année depuis 1988, le prix des médicaments brevetés au Canada a moins augmenté que l'indice des prix à la consommation.

Malgré ces résultats positifs, le Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité) demeure une source de litige. Au cours des dernières années, les représentants de l'industrie des médicaments génériques ont fait valoir avec de plus en plus de véhémence leur point de vue selon lequel les fabricants de médicaments d'origine abusent de la réglementation pour retarder injustement l'élaboration de médicaments génériques concurrents.

Industrie Canada, de concert avec Santé Canada, a réalisé une évaluation en profondeur de ces allégations et a conclu que, bien que les fondements du régime soient valides, certains fabricants de médicaments génériques se sont plaints de l'attitude de fabricants de médicaments d'origine très vendus.

• (1900)

Bien que ce comportement soit exceptionnel, il a été facilité par de récentes décisions des tribunaux et pourrait prendre de l'importance dans les années à venir. Pour empêcher que cela ne se produise, on a préparé un ensemble de modifications réglementaires qui rétablira l'objectif initial de la politique d'équilibre à la base de l'exception relative à la fabrication anticipée et du Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité). Ces modifications ont fait l'objet d'une publication préalable dans la partie I de la *Gazette du Canada*, le 11 décembre 2004.

L'abrogation du Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité) serait une mesure extrême qui minerait complètement les efforts du gouvernement visant à maintenir sa politique d'équilibre concernant les brevets de médicaments. Elle permettrait aux fabricants de médicaments génériques de continuer d'utiliser l'exception relative à la fabrication anticipée tout en privant les sociétés pharmaceutiques du mécanisme d'application des brevets le plus efficace dont elles disposent. Cela ferait basculer l'équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et le secteur générique du côté des fabricants de génériques.

Le projet de loi C-274 aurait aussi des conséquences négatives pour les Canadiens. En l'absence d'un mécanisme de protection des brevets solide et efficace, les compagnies innovatrices réduiraient considérablement leurs dépenses de recherche et développement au pays, ce qui entraînerait une baisse correspondante des emplois dans le secteur de la recherche.

Les Canadiens pourraient avoir moins facilement accès aux dernières thérapies, puisque les compagnies innovatrices seraient moins portées, en l'absence d'un mécanisme de protection efficace des brevets, à vendre leurs derniers produits sur le marché canadien.

J'espère que le député de Windsor-Ouest appuiera plutôt les modifications que le gouvernement a récemment proposées au Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité) et, de ce fait, qu'il appuiera les efforts du gouvernement afin de mettre en place un marché juste et concurrentiel pour les produits pharmaceutiques.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Madame la Présidente, je félicite d'emblée le député de Windsor-Ouest, qui a présenté le projet de loi. C'est une question importante dont la

Chambre aura à débattre. J'exhorte tous les députés à envisager de voter pour le projet de loi et de le renvoyer à un comité où il pourra faire l'objet d'un débat transparent et ouvert sur l'impact de la mesure législative actuelle.

Un certain nombre d'intervenants ont parlé des propositions du gouvernement. Nous avons un certain nombre de réserves à cet égard. Notamment, la discussion sur un grand nombre de propositions s'est déroulée dans les coulisses. Il n'y a eu aucun débat ouvert et vraiment public au sujet de ces règlements particuliers.

Il y a une certaine crainte que ces règlements soient, au mieux, des mesures transitoires et qu'ils ne règlent pas certains des abus qui ont cours. Il a fallu sept ans pour mettre ces changements en place, mais il n'y a aucun examen obligatoire ni aucune garantie qu'ils fonctionneront cette fois-ci. La dernière fois, le gouvernement pensait que les règlements seraient efficaces. Manifestement cela n'a pas été le cas.

L'ACMG a fait des calculs très rapides afin d'évaluer les coûts d'un accroissement de la protection des données. Si les mesures proposées avaient été en place au cours des cinq dernières années, les coûts des médicaments d'ordonnance aurait augmenté de 600 millions de dollars. Ce n'est qu'un minimum. Ces chiffres contribuent à l'escalade des prix des médicaments dont nous avons déjà parlé au pays.

Qui sont les principales victimes de l'escalade des prix des médicaments? Nous vivons dans un monde qui accorde plus d'importance aux profits qu'aux êtres humains. Seules les dépenses des hôpitaux surpassent les coûts de la pharmacothérapie qui sont légèrement plus élevés que les sommes versées aux médecins. Rien ne permet de croire que la situation pourrait changer bientôt.

Les gouvernements provinciaux exigent des changements car les coûts de leurs régimes d'assurance-médicaments augmentent d'environ 14 p. 100 par année. Compte tenu du vieillissement de la population, il est très difficile de penser que ces coûts pourraient diminuer de façon importante dans un avenir rapproché.

Dans le système actuel, les contribuables canadiens sont mis à contribution deux fois. Non seulement doivent-ils payer pour le système de soins de santé public et universel, mais ils doivent encore une fois mettre la main dans leurs poches lorsqu'ils se rendent à la pharmacie. Cette double perception ne peut pas continuer.

Les règlements actuels ont de nombreuses répercussions. Ils ont par exemple des effets sur les régimes d'assurance-médicaments. L'étude menée par Green Shield Canada sur les coûts du remboursement des médicaments entre 1997 et 2001 démontre l'importance du recours aux médicaments génériques pour permettre de limiter les coûts.

Les représentants de Green Shield ont également souligné aux membres du Comité de l'industrie, en 2003, qu'en raison du coût croissant des médicaments, ils se voyaient obligés de modifier leurs programmes de protection et qu'ils devraient retirer certains médicaments admissibles et accroître la participation aux coûts ainsi que les franchises, ce qui aurait des répercussions directes sur les patients.

Tout cela a également des répercussions sur les employeurs et sur les employés. Les syndicats négocient des allocations de maladie afin de combler les lacunes de notre système de soins de santé. Bon nombre de syndicats ont réclamé la création d'un programme public d'assurance-médicaments parce qu'il a, lors des négociations, trop de conflits au sujet des régimes de soins médicaux et, surtout, au sujet des régimes d'assurance-médicaments.

Ajournement

•(1905)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le député aura droit à six minutes et 23 secondes lors du prochain débat sur ce projet de loi.

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. L'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour poser des questions sur la façon dont le gouvernement gère l'indemnisation des victimes dans le différend concernant les pensionnats. Cette question a déjà été abordée à la Chambre.

Avant Noël, la vice-première ministre a déclaré à la Chambre que le programme à cet égard était couronné de succès, notamment son volet visant le règlement extrajudiciaire des différends ou RED; elle a ajouté que les dépenses engagées jusqu'à maintenant visaient simplement à améliorer le processus devant permettre au gouvernement de continuer à indemniser les victimes par le biais du RED.

En réalité, rien de tout cela ne s'est produit. Pour l'instant, le gouvernement a dépensé environ 125 millions de dollars pour ce processus et a réglé une cinquantaine de cas au moyen du RED. En fait, si on analyse les chiffres, il ressort clairement que, sur chaque dollar dépensé pour ce programme, 80¢ ont servi à payer des frais administratifs, les honoraires d'avocats, de spécialistes et ainsi de suite, alors que seulement 20¢ sont allés aux victimes.

L'APN a étudié la question et présenté une recommandation au gouvernement, mais elle a jugé que le processus de règlement extrajudiciaire des différends était un échec retentissant. Elle dit que ce programme repose sur les considérations du gouvernement en matière de responsabilité délictuelle mais, ce qui est le plus important, elle dit qu'au rythme où vont les choses, il faudra 53 ans, et il en coûtera 2,3 milliards de dollars en frais administratifs, juridiques et d'expertise, pour régler ces demandes. C'est sans compter le coût des règlements eux-mêmes.

À l'heure actuelle, le nombre de demandes présentées au gouvernement dans le cadre de son programme est très faible par rapport à l'ensemble des demandeurs. On m'a dit qu'environ 1 227 cas ont été présentés au gouvernement dans le cadre de ce processus de règlement des différends. En fait, on sait que 85 975 survivants de pensionnats sont en mesure de réclamer des dommages-intérêts au gouvernement.

En outre, à la mauvaise gestion du programme s'ajoutent les recours collectifs qui ont été institués, un premier par le plaignant Cloud, reçu à la Cour divisionnaire de l'Ontario, et un deuxième par Baxter, qui est sur le point d'être reçu. Tout cela risque d'entraîner d'énormes conséquences pour le gouvernement.

La ministre pourrait-elle dire à la Chambre ce que le gouvernement compte faire pour régler cela? Il est bien clair que le programme de règlement extrajudiciaire des différends n'est pas efficace et qu'il est un échec lamentable, étant donné que de

125 millions à 135 millions de dollars ont été dépensés jusqu'ici et que seulement 50 cas ont été réglés. C'est carrément pitoyable.

Que compte faire le gouvernement à ce sujet? En Irlande, il y a eu un régime de réparation appelé la loi de 2002 sur le dédommagement des survivants de pensionnats. Je ne dis pas forcément que je suis d'accord sur tout ce que renferme ce régime législatif, mais je comprends certes qu'il ait été adopté. La ministre pourrait-elle dire à la Chambre pourquoi nous n'avons pas adopté une approche comme celle-là? Pourquoi tant de mystère, de confusion et de bureaucratie autour de l'approche qu'adopte le gouvernement?

•(1910)

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je réponds à la question du député de Calgary-Centre-Nord sur le programme de résolution des questions des pensionnats indiens du Canada.

Pour répondre à une de ses questions, je lui dirai qu'il sait sans doute que le gouvernement a interjeté appel de l'arrêt Cloud.

Comme le député le sait, le gouvernement a lancé le mode extrajudiciaire de règlement des conflits en novembre 2003 afin d'offrir aux autochtones une option rapide, sûre et efficace pour la résolution des réclamations complexes et délicates concernant des mauvais traitements.

Ce mode de règlement a pour but de régler la majorité des réclamations en sept ans à un coût de 1,7 milliard de dollars, dont 1 milliard de dollars serait versé directement à d'anciens élèves. En outre, les demandeurs ont accès à des services de counselling et de commémoration. Jusqu'à maintenant, plus de 1 000 anciens élèves se sont prévalus de ce programme.

Le gouvernement a accepté d'appuyer la production, par l'Assemblée des Premières Nations, d'un rapport qui recommanderait des façons de rendre ce programme plus acceptable pour les anciens élèves. Cela témoigne de notre volonté d'écouter les avis des intervenants et d'assurer un sain débat sur la politique.

Le processus de règlement extrajudiciaire des différends n'a été conçu que comme formule rapide d'examen et d'indemnisation pour les plaintes d'abus physiques et sexuels et de détention injustifiée. La portée de l'examen de l'Assemblée des Premières Nations est beaucoup plus considérable. Cette dernière a recommandé d'indemniser chacun des 87 000 anciens étudiants, en plus de toute indemnisation liée à des abus physiques ou sexuels. Nous devons étudier attentivement les calculs de coûts de l'Assemblée des Premières Nations pour déterminer comment des économies sont possibles, comme on l'a prétendu.

Nous avons l'obligation légale de répondre à toute demande liée aux pensionnats indiens et, à l'heure actuelle, 11 300 demandes de ce type sont en instance.

J'espère que le député n'est pas en train de dire que nous devrions régler toutes les demandes sans vérification, puisque le gouvernement, dans l'intérêt des Canadiens, doit veiller à ce que les cas d'abus allégués soient confirmés avant toute indemnisation. Il y a souvent un écart considérable entre ce qui est allégué et ce qui est établi.

Ajournement

La vérification des allégations et l'évaluation rigoureuse des répercussions des abus exigent temps et argent. Il s'agit d'une dépense très considérable qui fait appel au devoir de diligence du gouvernement à l'égard des contribuables.

Je tiens à ajouter que l'attribution des contrats de recherche fait l'objet d'un processus rigoureux et concurrentiel d'appels d'offres et de sélection. Pour la sélection des entreprises de recherche historique, on fait appel au MERX, le système national d'appels d'offres électroniques. Le député ne se fonde sur rien du tout lorsqu'il laisse entendre quoi que ce soit d'autre.

En résumé, le gouvernement a conçu le processus de règlement extrajudiciaire des différends pour permettre aux anciens étudiants de choisir la meilleure façon de faire aboutir leurs revendications concernant les pensionnats indiens. En matière de revendications, nous offrons une approche opportune, empathique et humaine.

• (1915)

M. Jim Prentice: Madame la Présidente, permettez-moi de poser une question complémentaire à mon ami. Je tiens à signaler que le nombre de règlements extrajudiciaires avérés et potentiels est très petit comparativement au nombre total de poursuites intentées contre l'État.

En reprenant les statistiques présentées par mon ami à la Chambre aujourd'hui, on constate qu'on a opté pour la voie du règlement extrajudiciaire dans moins de 2% des cas de poursuite contre l'État. On se demande donc pourquoi le gouvernement a investi 150 millions de dollars dans cette voie. Si l'objectif était de dépenser 1,7 milliard de dollars sur sept ans et de régler la plupart des poursuites pouvant l'être rapidement, il est très clair à ce stade-ci, au bout de deux années d'existence du programme, que celui-ci est un échec total.

Le programme ne donne rien aux victimes. Les journaux du pays sont pleins d'articles disant qu'on fait ainsi subir une nouvelle épreuve aux victimes des pensionnats autochtones. Certaines victimes se font accorder 1 000 \$ alors qu'il a fallu dépenser entre 80 000 \$ et 100 000 \$ pour défendre leur cause de la manière décrite par mon ami. C'est inadmissible. Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire?

L'hon. Roy Cullen: Madame la Présidente, le gouvernement et l'Assemblée des Premières Nations veulent la même chose: le versement dans les meilleurs délais d'une compensation équitable pour les victimes de sévices dans les pensionnats pour autochtones. Depuis novembre 2003, plus de 1 000 personnes ont opté pour la voie du règlement extrajudiciaire du différend qui les oppose à l'État. Cette voie permettra d'obtenir un règlement dans la majorité des cas en moins de sept ans, ce qui constituera une solution plus économique pour les Canadiens à long terme.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam, PCC): Madame la Présidente, le 24 novembre, j'ai posé une question et une question complémentaire. C'est la vice-première ministre qui a répondu pour protéger le ministre de l'Immigration. J'ai dit:

Monsieur le Président, 70 p. 100 des dossiers de ma circonscription concernent ce ministère de l'Immigration dysfonctionnel. Nous apprenons maintenant que cette danseuse ayant profité d'un traitement de faveur et son époux sont d'abord venus de leur propre chef rencontrer leur député qui leur a dit de suivre les règles. Le couple s'est ensuite rendu au bureau de campagne de la ministre de l'Immigration pendant la

campagne électorale et il a pu troquer du travail politique contre des avantages gouvernementaux. Cela est illégal.

La vice-première ministre m'ayant donné une non-réponse, j'ai posé la question complémentaire suivante:

Monsieur le Président, les gens d'en face ont encore recours à des faux-fuyants. Nous avons entendu parler du commissaire à l'éthique, mais cette tactique ne peut être utilisée par la ministre pour échapper à son obligation de rendre des comptes.

Je dis ceci à la vice-première ministre. Tout le monde sait que le chaos règne au ministère de l'Immigration. Le premier ministre a promis d'y faire un grand ménage pendant la campagne électorale.

Le premier ministre respectera-t-il sa promesse en donnant vraiment la priorité à cette honte nationale, en remplaçant la ministre de l'Immigration et en mettant un terme aux dommages causés à la réputation internationale du Canada par ce ministère mal géré?

L'ancienne ministre de l'Immigration a prétendu que c'était pour des raisons humanitaires qu'elle avait aidé une strip-teaseuse. Le chef du cabinet de la ministre a aussi tenu des réunions peu orthodoxes avec des propriétaires de bars de danseuses pour discuter de permis de travail pour des danseuses. Les questions posées à la Chambre des communes ont aussi attiré l'attention sur le nombre de fonctionnaires qui aidaient la ministre pendant sa campagne électorale. Il y a ensuite eu confusion à propos d'un reçu pour contribution à cette campagne. Tous ces aspects cumulés ont démontré la politisation, contraire à l'éthique, de notre système d'immigration.

J'aimerais savoir quels changements le nouveau ministre a apportés. C'était une bonne chose de mettre fin à la pratique d'importer des strip-teaseuses au moyen de permis provisoires, mais par le passé, aucun ministre libéral de l'Immigration ou des Ressources humaines ne s'était opposé publiquement à une telle pratique. C'est seulement quand ils ont été mis publiquement dans l'embarras que les libéraux ont agi.

Le vrai problème est que le ministère de l'Immigration est très mal géré. Premièrement, il est d'une conception beaucoup trop compliquée. Deuxièmement, il ne peut pas communiquer correctement avec ses clients. Les activités du ministère, en général, répondent à des besoins internes plutôt qu'à ceux des clients. De nombreux employés semblent travailler en mode survie, sans aucune direction législative ou réglementaire, sans leadership et sans supervision. Personne ne semble être à jour dans son travail.

Les points de décision discrétionnaires sont administrés d'une façon incohérente et parfois cruelle qui nous rappelle le racisme passé du Parti libéral, les quotas et les listes noires qui ont eu de si terribles effets. Les graves répercussions du système ressortent du type de causes qui sont soumises aux cours fédérales. Quelqu'un peut-il imaginer une bureaucratie obtenant des résultats aussi mauvais que ce qu'on peut constater régulièrement devant les tribunaux?

Ce bilan est le fruit d'un contexte où les responsables politiques sont coupés de leurs employés, continuent de faire des annonces publiques déraisonnables au sujet des objectifs et n'offrent pas des ressources suffisantes pour s'acquitter du mandat de façon compatissante et professionnelle. Le problème réside dans un leadership qui manque d'éthique.

La ministre précédente a pris un engagement à mon égard lorsqu'elle a été nommée pour la première fois. Elle a prétendu qu'en tant que députée d'arrière-ban de la région de Toronto, elle était bien consciente du fait que les problèmes à ce ministère faisaient en sorte que les bureaux des députés étaient des prolongements du ministère de l'Immigration. Elle m'a dit qu'elle était également au courant des fraudes commises dans certaines missions à l'étranger. Elle a prétendu vouloir corriger la situation.

Ajournement

Il semble que nous changions de ministres, mais que les problèmes demeurent.

Pour finir, le système n'a pu empêcher l'expulsion de victimes vers des zones dangereuses. Le système d'évaluation des risques avant l'expulsion ne fonctionne pas. Il y a quelques semaines à peine, j'ai placé sur le bureau de l'ancienne ministre le dossier d'une jeune femme, avec une note plaidant sa cause. Malgré cela, la jeune femme a été expulsée et maintenant, comme je l'avais prédit, elle a été arrêtée et est victime de brutalité. C'est un autre cas qui nous rappelle crûment que les libéraux ne sont pas dignes de la confiance du public. Je tiendrai la ministre directement responsable de ce qui pourrait arriver à cette femme.

Je crains vivement que ce gouvernement ne soit pas capable de régler les graves problèmes du ministère. Les opérations de camouflage ne modifient pas la réalité sur le terrain. Pourtant, le ministre est censé rendre des comptes. À la lumière de résultats aussi mauvais, on peut comprendre pourquoi j'ai posé mes questions et on ne peut qu'espérer qu'il y aura, avec le nouveau ministre, un changement important de processus et un grand engagement à l'égard d'un assainissement...

● (1920)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la parole.

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais répondre aux questions du député, mais je voudrais d'abord régler deux ou trois choses. Je crois qu'il y avait beaucoup de fioritures dans la question; cela me faisait penser à un danseur de ballet qui s'agite beaucoup, mais il est loin de la chorégraphie recherchée.

Je veux faire la lumière sur ce point, parce qu'il me semble avoir décelé chez nos vis-à-vis une tendance à poser des questions aux ministres de la Citoyenneté et de l'Immigration, en faisant de grandes envolées tout en sachant fort bien que, dans de nombreux cas, beaucoup de ministres à la Chambre ne peuvent pas répondre à ces questions, parce qu'ils sont liés, particulièrement dans les cas d'immigration et dans d'autres domaines, par la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Ils ne peuvent divulguer pourquoi dans des cas où, à première vue, on ne devrait pas tenir compte de considérations humanitaires, de telles considérations entrent en ligne de compte, parce qu'ils ne peuvent communiquer ces données et cette information sans le plein consentement du client. Les ministres ont les mains liées, car ils ne peuvent donner les bonnes réponses ou expliquer la situation comme il convient. Cela conduit à ce genre de discours creux.

Il convient, je crois, de revenir sur certaines déclarations que nous avons entendues ici. Dans un cas, le député a affirmé, en gros, que de nombreux employés semblent se débattre pour survivre en l'absence de bonnes balises dans la loi et la réglementation.

Je dois rappeler au député, qui siège à la Chambre depuis aussi longtemps que moi, que ces employés sont assujettis à une loi du Parlement adoptée par le Parlement. Elle a été modifiée pas plus tard qu'en 2002, dans cette Chambre, à la suite d'un débat. Les employés du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration ne travaillent pas tout à coup sans rien; ils respectent un ensemble clair de lois et de lignes directrices.

Cela nous amène au fait que le député parle des problèmes qu'il a dans sa circonscription. Il n'est pas le seul. Chacun de nous sait que

nous avons des problèmes dans notre circonscription et sait également qu'il est arrivé que des députés d'opposition et tous les autres ont présenté des cas à un ministre de l'Immigration, qui les a examinés, a regardé les faits, s'est rendu compte qu'il fallait agir et a invoqué des raisons d'ordre humanitaire pour ces clients. Cela n'a pas été fait uniquement en faveur du gouvernement ou des libéraux. Cela a été fait en faveur de bien des députés d'en face. Nous le savons. Il s'agit maintenant de regarder les faits.

Premièrement, nous accueillons quelque 245 000 immigrants chaque année. Quatre-vingt pour cent d'entre eux ne posent pas de problème. Ils s'installent, font leur vie et commencent à contribuer à la société canadienne. On ne parle jamais d'eux, forcément. Nous sommes saisis des cas difficiles. Dire qu'il existe une solution miracle et que le ministre peut intervenir et régler les problèmes en un clin d'oeil revient à nier les faits et à ignorer la complexité de la question.

Il s'agit de vies humaines. Il s'agit parfois de réfugiés et de sans papiers. Je n'oublie pas que le parti du député nous a souvent accusés d'accueillir des gens sans suivre le cours normal de la loi, sans faire les recherches approfondies qui permettraient de trouver leurs documents et leurs antécédents. Dans bien des cas, il est difficile d'obtenir ces documents et ces dossiers. Cela rend le processus, déjà long dans certains cas, encore plus long. Nous sommes saisis des cas difficiles et complexes.

Le ministre et le gouvernement ont reconnu clairement que nous devons améliorer le système. L'immigration est un domaine en constante évolution au Canada,

Nous serions ravis si le député et d'autres députés nous aidaient à résoudre le problème plutôt que de nous lancer des attaques mesquines. Le problème est complexe, il est loin d'être simpliste.

Penchons-nous sur la LIPR. Examinons-la. Nous l'avons fait à la Chambre en 2004, mais il est évident que d'autres situations se sont présentées et que d'autres problèmes ont surgi. Penchons-nous sur le processus. Les choses ne seront pas corrigées demain, malgré les meilleures intentions qui soient. Il faudra du temps pour apporter les changements nécessaires car nous avons affaire à des situations changeantes et à plusieurs pays.

● (1925)

M. Paul Forseth: Madame la Présidente, en résumé, l'immigration doit être au service du pays, pas du Parti libéral. Nous avons tenté d'apporter des modifications appropriées au projet de loi lorsqu'il a été présenté il y a quelques années. En outre, c'était une loi-cadre qui s'accompagnait d'un grand nombre de règlements. Jusqu'à maintenant, d'après ce que je peux voir, c'est un désastre administratif.

De plus, aux dernières élections, des candidats libéraux ont dit: « Votez pour moi et j'obtiendrai la délivrance des permis spéciaux. » La ministre de l'Immigration précédente aurait tenu les mêmes propos durant la dernière campagne électorale. Des candidats libéraux l'ont certainement fait valoir. Ils ont lié les décisions relatives à la gestion des services publics à leur victoire électorale. Je mets le ministre au défi de veiller à ce qu'une chose pareille ne se reproduise plus jamais.

Nous n'avons pas besoin d'autres études et d'autres analyses. Nous avons besoin d'un ministre qui ait les qualités personnelles et le charisme voulus au Cabinet pour obtenir que le travail soit fait, d'un ministre qui puisse obtenir les ressources nécessaires pour réparer ce gâchis, lequel, on le voit, constitue une plaie profonde d'un océan à l'autre.

Ajournement

L'hon. Hedy Fry: Madame la Présidente, je ne réponds pas à cette insinuation et à ce oui-dire qui semblent caractériser toutes les questions qu'on nous adresse. Concentrons-nous sur les faits.

Effectivement, 20 p. 100 des cas sont complexes et ne sont pas résolus de façon aussi diligente qu'ils le devraient. Parfois, nous examinons les cas et constatons qu'ils exigent une intervention particulière. L'actuel ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a très clairement dit, et c'est la priorité de notre gouvernement, qu'il a un plan d'action en six points pour accélérer le processus, pour modifier certains processus inefficaces et pour s'y attaquer. Toutefois, il a dit que cela se ferait en établissant une procédure d'examen très claire. Il y a une évaluation. Le gouvernement continue de faire évoluer le système en fonction des besoins changeant des clients qui y arrivent. Travaillons en collaboration.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a très clairement affirmé avoir un plan en six points. Nous voulons entendre ce que les députés d'en face ont à dire. Nous voulons également entendre le son de cloche des Canadiens. Penchons-nous sur les questions complexes pour élaborer des solutions complexes que nous appliquerons de façon souple, transparente et humaine.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Madame la Présidente, le 17 novembre 2004, il y a déjà quelques mois, je posais une question au ministre de l'Industrie pour l'inviter à aller de l'avant avec sa stratégie de l'aéronautique. À ce moment-là, il me répondait:

[...] l'élaboration d'une stratégie progresse et nous annoncerons cette dernière une fois que nous aurons achevé les discussions et les négociations. [...] Notre stratégie de l'aérospatiale avance et nous l'achèverons le moment venu.

Depuis ce temps, nous n'avons toujours pas d'annonce de stratégie. Tout ce qu'on a su, au moins, c'est qu'une offre a été déposée par le gouvernement pour trouver une solution pour aider Bombardier à pouvoir construire son nouvel avion. Au moins, de ce côté-là, le ministre de l'Industrie a fait un geste suite aux questions que nous avons posées.

Toutefois, c'était aussi suite au fait que le ministre des Transports, qui est le ministre responsable pour le Québec, avait fait une sorte de fausse déclaration en janvier. Il avait dit qu'une offre avait été déposée le 13 janvier alors que ce n'était pas le cas.

Ce qui est important maintenant, c'est de s'assurer que du côté du gouvernement, on va arriver à une entente avec Bombardier. Il faut que le projet puisse se développer en respectant la répartition actuelle des emplois au Canada, c'est-à-dire autour de 55 p. 100 des emplois au Québec. Il faut être certain que le projet ne nous échappe pas, par exemple pour l'État du Nouveau-Mexique, parce que le gouvernement fédéral aurait fait preuve de lenteur. J'espère qu'on met l'énergie nécessaire, aujourd'hui, pour récupérer le temps perdu et obtenir, en bout de ligne, un résultat.

Cet après-midi, je posais une question par laquelle je confirmais qu'à l'automne passé, on avait offert une garantie de prêt de 1,5 milliard de dollars à Bombardier pour lui permettre de construire des avions pour Air Canada. Quatre mois plus tard, l'entente de la lettre de crédit n'est pas confirmée, ni certifiée, ni applicable. C'est Bombardier qui assume elle-même le coût de crédit additionnel à cause de cela. C'est donc un mauvais exemple de la réalité dans laquelle nous sommes.

Est-ce que le représentant du gouvernement pourrait m'assurer que nous allons avoir une solution rapidement et que les milliers d'emplois qui sont en jeu vont être sauvés? En effet, on a développé une industrie aéronautique, particulièrement au Québec, mais aussi dans le reste du Canada, qui mérite d'être soutenue, qui mérite une aide en matière de recherche et développement. Il faut aussi une approche qui va accompagner les efforts faits par le gouvernement du Québec, entre autres.

Maintenant que les employés de la région de Toronto ont dit qu'ils ne voulaient pas renégocier leur contrat avec Bombardier, est-ce qu'il n'y a pas là toutes les raisons pour qu'on puisse avoir une annonce, le plus tôt possible? Cette annonce est nécessaire pour que le conseil d'administration de Bombardier puisse décider de construire son nouvel avion et qu'on en profite en termes de retombées économiques, comme il serait pertinent de l'obtenir.

● (1930)

[Traduction]

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, l'industrie aérospatiale fait une contribution appréciable à l'ensemble de l'économie canadienne. En effet, 700 entreprises du secteur de l'aérospatiale et de la défense sont disséminées d'un bout à l'autre du Canada et emploient plus de 75 000 personnes. En 2003, le chiffre d'affaires a dépassé les 20 milliards de dollars.

L'aérospatiale, c'est chez nous bien plus qu'une industrie traditionnelle. Ce secteur est l'un des principaux exportateurs canadiens de technologie de pointe. En 2003, il a investi environ 1 milliard de dollars en recherche et développement. Il est au deuxième rang des plus importants investisseurs en R et D au Canada et il se classe au quatrième, parmi les 20 industries qui font le plus de R et D.

Ces dernières années, les marchés ont été peu animés et la concurrence a été vive. En aérospatiale, les produits nécessitent des investissements considérables et le développement s'étale sur une longue période. Autant de faits qui se traduisent par de lourdes difficultés et des pressions renouvelées. Le gouvernement est très conscient de ces pressions nouvelles et de ce que l'industrie aérospatiale souhaite.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a dit sans détours que l'aérospatiale était une industrie clé, une priorité pour lui, et il s'est engagé à élaborer une stratégie nationale pour aider ce secteur à renforcer son leadership technologique et à se positionner pour l'avenir.

Une stratégie nationale en aérospatiale pourrait nous fournir le contexte général dans lequel l'entreprise pourrait inscrire chacune de ses décisions d'investissement. Ce contexte général tiendrait compte de facteurs tels que l'évolution du climat du commerce international, l'impact économique et l'incidence financière d'un éventuel soutien, le développement des compétences, la politique commerciale et les différents investissements qui concorderaient avec l'orientation générale du secteur aérospatial canadien.

Le ministre de l'Industrie s'emploie fébrilement à élaborer cette stratégie, en collaboration avec les intervenants de l'industrie et ses homologues provinciaux. Un cadre stratégique initial sera établi dans les prochaines semaines, dans lequel pourront être prises les décisions pressantes. Il fournira l'orientation qui servira à élaborer un plan d'action stratégique exhaustif à long terme.

En élaborant une stratégie nationale en aérospatiale, nous nous appuyons sur les impressionnantes réalisations dans ce secteur à ce jour et sur les programmes gouvernementaux, notamment sur le financement de ventes par Exportation et développement Canada et sur le soutien à la recherche-développement que peut apporter Partenariat technologique Canada. Les partenariats déjà instaurés entre l'industrie et le gouvernement ont bien profité aux entreprises et à tout le pays.

Le succès que remporte Bombardier avec sa famille d'avions de transport régional à réaction en est une bonne illustration. Dans beaucoup d'autres cas, un investissement à risque partagé de la part du gouvernement a permis à pour des entreprises canadiennes de l'aérospatiale à promouvoir leurs ventes.

Dans le cas de Bombardier, le troisième avionneur au monde, le gouvernement reconnaît que cette entreprise est l'un des piliers dans son domaine. Sa division Aéronautique est la plus grande de ce secteur avec un chiffre d'affaires de 11 milliards de dollars, soit plus de la moitié de celui de tout ce secteur au Canada. Elle emploie 13 000 personnes à ses installations de Montréal, Toronto et North Bay et s'appuie sur un vaste réseau de fournisseurs.

Les députés savent sans doute que Bombardier envisage de lancer la production d'une nouvelle génération d'avions, la série C, et nous faisons tout notre possible pour tenir compte des échéances qui lui sont imparties afin qu'elle aille de l'avant.

Le gouvernement fédéral sait bien l'importance de l'industrie aérospatiale pour les Québécois et pour l'ensemble des Canadiens. Nous nous affairons à élaborer cette stratégie nationale de l'aérospatiale et nous entendons déployer tous les efforts pour préserver la croissance et la prospérité de ce secteur.

• (1935)

[Français]

M. Paul Crête: Madame la Présidente, je suis heureux de voir que le secrétaire parlementaire et moi partageons la même vision de l'importance de l'aéronautique. C'est évident. Toutefois, à l'automne dernier, le gouvernement fédéral, avec les réponses du ministre, était censé rendre publique une étude concernant sa politique. Maintenant, on est rendu en février et l'on parle d'un document d'orientation, un document de base, qui serait en consultation. Je souhaite que ce document soit rendu disponible le plus rapidement possible.

Effectivement, dans la décision de Bombardier au niveau de son conseil d'administration, l'offre du gouvernement est importante.

Ajournement

Cependant, l'encadrement plus général dans lequel ces investissements vont se faire pour l'avion de série C est également important. Cela vaut aussi pour tous les autres investissements et pour les PME qui sont dans le secteur de l'aéronautique et d'autres secteurs comme la fabrication d'hélicoptères par exemple, ainsi que les autres secteurs qui sont liés. Il y a urgence que cette politique soit connue. Il y a urgence que la consultation soit menée rondement et que l'on ait un message clair comme on en a eu, par exemple, dans les années 1980 au niveau du développement des médicaments pour les produits brevetés qui a permis de créer un boom économique.

Peut-on être assurés que le gouvernement va rendre son étude publique et surtout, qu'il fera une offre intéressante à Bombardier pour que l'on ait un règlement le plus tôt possible?

[Traduction]

L'hon. Jerry Pickard: Madame la Présidente, le projet de développement de la Série C de Bombardier a soulevé beaucoup d'intérêt au Canada. Le gouvernement reconnaît l'importance de ce programme et il travaille à la mise au point d'une stratégie aérospatiale nationale qui créera un cadre facilitant la prise de décisions. Nous aimerions que Bombardier fasse l'assemblage de la Série C au Canada et nous continuons de voir comment nous pourrions collaborer avec nos homologues provinciaux à ce sujet.

Cela dit, je suis persuadé que le député sera d'accord pour dire qu'en nous concentrant uniquement sur Bombardier, nous limitons notre vision de l'industrie aérospatiale. Bombardier est bien sûr un élément de taille, mais il y a également d'autres entreprises fortes et concurrentielles qui y jouent un rôle prépondérant. Ces entreprises mènent aussi de nouveaux projets de recherche et de développement pour l'avancement de leur compagnie et pour prévoir la concurrence. Notre stratégie aérospatiale en tiendra compte.

Le domaine aérospatial constitue une priorité industrielle pour le gouvernement du Canada. Nous travaillons actuellement à la préparation d'une stratégie aérospatiale qui visera à maintenir la croissance et la prospérité dans ce domaine. Nous nous intéressons aux travaux de Bombardier et à ceux de toute l'industrie aérospatiale.

[Français]

La présidente suppléante (l'hon. Jean Augustine): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 39.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 9 février 2005

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les personnes handicapées

M. Savoy 3267

Les parcs nationaux

M. Merrifield 3267

Le prix du collègue Kroeger

M. Lee 3267

Pierre-Nicolas Tanguay-Lévesque

M. Roy 3268

Le Panthéon des auteurs et compositeurs

Mme Bulte 3268

Tournoi-invitation de curling pour les aveugles

M. Schmidt 3268

La santé

M. Patry 3268

Le tournoi de hockey Pee-wee de Saint-Hubert

Mme Lavallée 3268

L'aide aux victimes du tsunami

Mme Bakopanos 3269

Bruce—Grey—Owen Sound

M. Miller 3269

L'Ottawa Citizen

M. Boudria 3269

L'équité salariale

Mme Crowder 3269

Val O'Donovan et Klaus Woerner

M. Goodyear 3269

Monique Fitz-Back

M. Bigras 3270

Le nouvel an chinois

M. Grewal (Newton—Delta-Nord) 3270

L'industrie

M. Bell 3270

QUESTIONS ORALES

Le programme des commandites

M. Harper 3270

M. Brison 3270

M. Harper 3271

M. Brison 3271

M. Harper 3271

M. Brison 3271

M. MacKay 3271

M. Brison 3271

M. MacKay 3271

M. Brison 3271

M. Duceppe 3272

M. Brison 3272

M. Duceppe 3272

M. Brison 3272

M. Guimond 3272

M. Brison 3272

M. Guimond 3272

M. Brison 3272

Le commerce

M. Layton 3272

M. Peterson 3273

M. Layton 3273

M. Peterson 3273

Le revenu national

M. Solberg 3273

M. McCallum (Markham—Unionville) 3273

M. Solberg 3273

M. McCallum (Markham—Unionville) 3273

Le commerce

Mme Stronach 3273

M. Peterson 3273

Mme Stronach 3273

M. Emerson 3274

Les industries du vêtement et du textile

M. Paquette 3274

M. Emerson 3274

M. Paquette 3274

M. Emerson 3274

L'assurance-emploi

M. Lessard 3274

Mme Robillard 3274

M. Lessard 3274

Mme Robillard 3274

Le programme des commandites

M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) 3274

M. Saada 3275

M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) 3275

M. Saada 3275

Travaux publics et Services gouvernementaux

M. Jaffer 3275

M. Brison 3275

M. Jaffer 3275

M. Brison 3275

La défense nationale

M. Rota 3275

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) 3275

L'environnement

M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley) 3275

M. Efford (Avalon) 3276

M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley) 3276

M. Efford (Avalon) 3276

M. Mills 3276

M. Dion 3276

M. Mills 3276

M. Dion 3276

Les affaires autochtones	
M. Prentice	3276
M. Scott	3276
M. Prentice	3276
M. Scott	3276
L'industrie aéronautique	
M. Crête	3277
M. Emerson	3277
M. Crête	3277
M. Emerson	3277
Le Proche-Orient	
M. Menzies	3277
M. McTeague	3277
M. Menzies	3277
M. McTeague	3277
Les pharmacies Internet	
M. Boudria	3277
M. Dosanjh	3277
Le programme de péréquation	
M. Lukiwski	3278
M. McCallum (Markham—Unionville)	3278
L'agriculture	
M. Thompson (Wild Rose)	3278
M. Easter	3278
Mathieu Lafond	
M. Sauvageau	3278
M. McTeague	3278
La sécurité nationale	
M. Khan	3278
M. Cullen (Etobicoke-Nord)	3278

AFFAIRES COURANTES

Les délégations interparlementaires	
M. Patry	3278
Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Boudria	3279
La loi électorale du Canada	
M. Chatters	3279
Projet de loi C-324. Présentation et première lecture	3279
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3279
La Loi sur le divorce	
M. Chatters	3279
Projet de loi C-325. Présentation et première lecture	3279
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3279
La Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada—Israël	
M. Paquette	3279
Projet de loi C-326. Présentation et première lecture	3279
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3279
Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Boudria	3279
Motion d'adoption	3279

Adoption de la motion	3279
Pétitions	
L'autisme	
M. Strahl	3279
Le mariage	
M. Strahl	3279
L'autisme	
M. Warawa	3280
Le mariage	
M. Warawa	3280
Mme Ur	3280
La défense nationale	
M. Bagnell	3280
L'autisme	
M. Bagnell	3280
Le Soudan	
M. Martin (Sault Ste. Marie)	3280
Les gras trans	
Mme Crowder	3280
L'autisme	
Mme Crowder	3280
Le mariage	
Mme Gallant	3280
M. Benoit	3280
Mme Yelich	3280
M. Breitzkreuz	3280
M. Szabo	3281
M. Vellacott	3281
La justice	
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	3281
L'autisme	
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	3281
Le Code criminel	
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	3281
Les pêches	
M. Cummins	3281
Le mariage	
M. Merrifield	3281
Question transformée en ordre de dépôt de documents	
M. LeBlanc	3282
Demandes de documents	
M. LeBlanc	3282

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur la mise en quarantaine	
Projet de loi C-12. Étape du rapport	3282
Décision de la présidence	
Le Président	3282
Motions d'amendement	
M. Comuzzi	3282
Motions n ^{os} 1, 5 à 12 et 14	3282
M. Thibault (Nova-Ouest)	3283
Mme Crowder	3283
M. Ménard (Hochelaga)	3283
M. Merrifield	3285
Adoption de la motion no 1	3286
Adoption de la motion no 5	3286
Adoption de la motion no 6	3286
Adoption de la motion no 7	3286

Adoption de la motion no 8	3286
Adoption des motions nos 9 et 14.....	3286
Adoption de la motion no 10.....	3286
Adoption de la motion no 12.....	3286
M. McGuire (au nom du ministre de la Santé).....	3286
Projet de loi C-12. Motion d'approbation et de deuxième lecture	3286
Adoption de la motion	3286

Loi sur le ministère du Commerce international

Projet de loi C-31. Deuxième lecture.....	3287
M. Julian	3287
Mme Bourgeois	3288
M. Paquette.....	3288
M. Angus.....	3289
M. Eyking	3289
M. Obhrai	3291
Mme Bourgeois	3292
M. Angus.....	3292
M. Obhrai	3293
M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley).....	3294
M. Cannis	3294
M. Menzies.....	3294
M. Paquette.....	3295
M. McTeague.....	3298

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi sur les aliments et drogues

Projet de loi C-206. Deuxième lecture.....	3298
--------------------------------------------	------

Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité	3299
-------------------------------------------------------------	------

La Loi sur les brevets

M. Masse.....	3299
Projet de loi C-274. Deuxième lecture.....	3300
M. McTeague.....	3302
M. Rajotte.....	3303
M. Bagnell	3303
M. Pickard.....	3303
M. Rajotte.....	3304
M. Crête.....	3306
M. Valley.....	3307
Mme Crowder.....	3308

MOTION D'AJOURNEMENT

Les affaires autochtones

M. Prentice.....	3309
M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	3309

La citoyenneté et l'immigration

M. Forseth.....	3310
Mme Fry	3311

L'industrie aéronautique

M. Crête.....	3312
M. Pickard.....	3312

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**